

LYS ROUGE

DOSSIER MILLENAIRE

ISSN 0250-4428
février 1987

REVUE TRIMESTRIELLE D'ETUDES ET DE DEBATS DE LA N.A.R.

N°33 - 20 F

LE ROI HEREDITAIRE

La célébration du Millénaire de la France va donner aux royalistes l'occasion de discuter de la Monarchie avec leurs proches et leurs relations. Au centre des discussions, le problème de l'hérédité. Voici un petit argumentaire sous forme de questions/réponses, qu'il faudrait compléter et affiner, pour vous aider dans ces discussions. Il est le fruit de l'expérience de plusieurs militants, et nous tentons ici une première synthèse.

Un roi peut-être compétent, mais son fils ?

La question de la compétence est l'obsession des années 80. C'est aujourd'hui toujours la première question que l'on nous pose.

Sur le plan de la théorie politique

Il existe trois modes de désignation du chef de l'Etat: l'élection, la cooptation, l'hérédité, auxquels on pourrait ajouter un quatrième: le hasard. Cela pour rendre compte de certaines pratiques primitives et si on doutait qu'il est présent dans

les trois premiers. **Aucun ne garantit absolument la compétence.** (exemple: Reagan, élu, n'a pas le profil de l'homme compétent).

En fait, de quelle compétence parle-t-on ? La compétence du roi n'est pas celle de son ministre des Finances. La compétence du chef de l'Etat, c'est de garantir l'unité, la justice et la liberté. (exemple: Juan-Carlos dans une Espagne encore habitée par les démons de la guerre civile).

L'idée qu'on se fait de la compétence est subjective. (exemple: Raymond Barre a une image d'homme compétent, alors que sa politique n'a pas donné d'effets probants). Est compétent celui qui est reconnu comme tel. La compétence est beaucoup plus une affaire de confiance et de consensus que de connaissance. Un chef d'Etat héréditaire est mieux placé pour inspirer confiance qu'un chef d'Etat issu d'une élection, c'est-à-dire d'un parti majoritaire laissant subsister une forte minorité hostile et inquiète. On peut aller jusqu'à dire que la confiance est souvent une question affective, et l'on remarque que les familles royales sont mieux à même, pour de

multiples raisons historiques, sociologiques, psychologiques, de susciter cette affection qui est un facteur d'unité non idéologique et non agressif, donc un facteur de paix intérieure et extérieure (précisément ce que l'on demande à la « compétence » d'assurer).

De par sa situation, un chef d'Etat qui ne doit sa place ni à la propagande, ni à l'intrigue ni à la violence, un roi héréditaire donc, peut prendre des décisions qui ne sont pas partisans. De par sa situation il peut s'entourer de toutes les compétences. Ajoutons que le roi est préparé à sa fonction dès l'enfance, encore un gage de compétence.

Sur le plan pratique:

Il n'est pas rare que la question théorique ayant été résolue, c'est la compétence du comte de Paris qui soit remise en cause, ou bien, si celle-ci est admise, la compétence de ses successeurs.

Il s'agit alors de montrer que, bien que non régnant, les princes de la Maison de France sont déjà dans une situation quasi royale dont ils ont une haute conscience, que la Maison de France possède une tradition de service du pays dans laquelle ses enfants sont éduqués. Enfin, si les princes n'ont pas le « profil Bernard Tapie », ce n'est pas non plus leur rôle, et certains faux pas qu'ils

peuvent commettre ne remettent pas en cause leur aptitude par situation, (c'est-à-dire par une position subjective qui les modèle intérieurement, comme elle les rend - dans une certaine mesure - différents aux yeux des autres), à occuper des fonctions étatiques qui, comme chacun sait, ont souvent le mérite de révéler les hommes. Il y aurait tout un prolongement à faire sur le thème «la fonction de chef d'Etat révèle les hommes politiques qui ont le sens des traditions historiques» (ex.: François Mitterrand, mais aussi Georges Pompidou...).

Et si le roi était ou devenait fou ?

Cette question, classique dans les années 70, où elle revenait comme un *leitmotiv* lors des ventes à la criée du journal, semble beaucoup moins préoccuper nos interlocuteurs des années 80. Victoire de l'antipsychiatrie ? Signe d'une plus grande tolérance à l'égard de la folie, ou soupçon que pour vouloir le Pouvoir suprême il faut de toute manière être un peu fou «quelque part» ?

La réponse n'est pas bien difficile:

Statistique: un seul roi fou sur plus de 8 siècles (Charles VI), un président de la République fou en moins de deux siècles (De Gaulle).

Deux types de folies:

- La folie qui se voit. Rappelons que le roi est légitime par situation, le président par élection. Si le roi naît fou ou le devient, il se met hors situation et peut-être mis à l'écart pour son incapacité. Plusieurs solutions s'offrent alors dont la plus classique est celle de la régence.

Si le président est fou, il reste un élu du peuple (il est beaucoup plus difficile de mettre en œuvre les procédures prévues en cas de vacance présidentielle). Reconnaître la folie du Président, cela peut à la limite mettre en

cause le fondement même de l'élection, cela pourrait même devenir un argument politique.

- Mais plus grave est la folie qui ne se voit pas (Khomeiny): la paranoïa. Le paranoïaque n'est rien et il veut être tout. Il est animé par la volonté de puissance (Hitler). Or l'élection utilise la volonté de puissance qui fait les «bêtes» politiques (Chirac), alors que l'hérédité la limite (le roi Baudouin).

D'autre part, dès sa naissance, et par sa situation, le roi est déjà quelque chose de supérieur et il encoure donc beaucoup moins le risque paranoïaque.

L'hérédité n'est pas démocratique, on ne choisit pas le roi.

Evidemment ! La discussion risque de prendre un tour passionnel. Soyons rationnels:

- La démocratie, qu'est-ce que c'est ? Dans l'acception actuelle: le gouvernement selon les vœux de la majorité tout en respectant les droits des minorités. Il n'y a pas de démocratie sans pluralisme politique, dialogue organisé entre les corps sociaux et les citoyens et, bien sûr, respect des droits de l'homme.

Toutes les monarchies européennes sont conformes à cette définition. Dans le monde, la majorité des républiques sont des dictatures, et la majorité des monarchies sont des démocraties.

- Historiquement, les républicains ne sont pas démocrates. A l'origine ils militent pour une dictature de salut public et inventent la Terreur, qui est à l'origine des totalitarismes modernes. En outre, c'est Louis XVI qui, avec les Etats-Généraux -, a posé les bases du suffrage universel (non censitaire, et ouvert aux femmes). Les penseurs libéraux du siècle dernier, qui ont conçu la démocratie représentative qui est la nôtre, étaient monarchistes.

- Un gouvernement qui est élu par une majorité quelconque peut difficilement prendre en compte les minorités qui ne font pas partie de son électorat, surtout en période de crise économique quand les moyens sont limités. (Ex. le gouvernement Chirac de 86 a dû choisir de satisfaire ostensiblement ses électeurs - paysans, commerçants, professions libérales, patronat, etc. - aux dépens des catégories supposées hostiles - fonctionnaires, salariés - d'où les blocages et les déconvenues dans sa politique de redressement). Plus généralement la majorité a tendance à vouloir négliger voire brimer les minorités (Ex.: les instituteurs socialistes et l'Ecole libre). Le plus fort a tendance à l'emporter sur le plus faible. D'où la nécessité d'un arbitrage entre majorité et minorité. Un roi héréditaire peut prendre en compte tous les intérêts parce qu'il n'a de comptes à rendre à personne.

- Le vote seul ne fait pas la démocratie. En Union Soviétique on vote et ce régime n'est pas démocratique. En période de crise, l'élection peut engendrer la dictature: le roi reste alors un recours possible. La monarchie permet la démocratie et est un frein à son auto-destruction si elle réussit à incarner l'unité, la justice et la liberté, qu'on ne peut mettre aux voix !

- A l'origine, dans un contexte que l'on ne peut bien sûr pas comparer au nôtre (invasions normandes, féodalité...), la monarchie française est issue d'une élection, par l'ensemble des puissances politiques de l'époque. Election et monarchie ne sont pas complètement incompatibles. En France, le général de Gaulle avait pensé à présenter le comte de Paris aux élections présidentielles. Après une installation monarchique il reste toujours la possibilité d'abolir la monarchie. (exemples: chaque année les communistes danois présentent au Parlement un projet de loi pour abolir la monarchie; en Espagne, l'abo-

lition de la monarchie peut être prononcée aux 2/3 des voix, après réélection de la Chambre...)

Le système héréditaire est le reflet de structures sociales, familiales et religieuses, totalement dépassées aujourd'hui.

- La monarchie n'est pas le reflet de la société civile. Elle existe aussi bien dans des sociétés rurales traditionnelles à dominante catholique (Espagne) que dans des sociétés industrialisées modernes à dominante protestante (Suède).

- La monarchie ne doit pas être une « affaire de famille ». (Nous ne sommes pas à Monaco ou à Vaduz encore que là aussi les familles princières ont su faire le bonheur de leurs sujets au nom de principes supérieurs). Le roi capétien n'hérite pas de la Couronne comme d'un bien. (ce qui était dans une certaine mesure et en simplifiant beaucoup le cas des Mérovingiens). Il est plus le dépositaire de certains principes que l'héritier d'un patrimoine. Le roi est soumis à des principes fondamentaux qu'il ne peut enfreindre sauf à vider sa fonction de tout sens.

La personne qui monte sur le trône est toujours un homme. C'est injuste d'un point de vue féministe.

Les règles de succession ont été établies pour des raisons historiques. Elles ont permis à la France de toujours conserver une dynastie nationale. C'est une des originalités de notre pays qui est à la fois la cause et la conséquence d'une prise de conscience particulièrement ancienne de notre unité nationale.

Cela dit, les règles de succession sont-elles immuables ? Pour nous qui n'entendons pas « restaurer » la monarchie d'Ancien Régime, mais instaurer

une monarchie nouvelle qui en soit le plus proche possible sur le plan des principes et de l'efficacité, une discussion est toujours possible. La plupart des monarchies européennes ont une reine à leur tête. Dans la monarchie française traditionnelle, les reines ont souvent eu un rôle politique très important (Blanche de Castille, Catherine de Médicis, Anne d'Autriche ...) en plus de leur rôle fondamental qui était d'avoir un successeur.

Dans un pays comme la France, une monarchie prévoyant l'accession des femmes au trône, amènerait certainement plus rapidement une femme à la tête de l'Etat que notre République actuelle.

Si vous êtes pour l'hérédité, c'est que vous avez un problème avec votre père...

Pourquoi pas après tout. Mais si vous êtes contre l'hérédité, qu'est-ce que ça veut dire ? Cependant l'argument est pseudo-freudien. Le pouvoir du roi n'est pas un héritage qui pourrait être résilié, il tient à la théorie du « sang » qui échappe quelque peu à la problématique freudienne. Le roi n'est pas plus « l'image du Père » que le Président de la République. Faut-il dire que la République est l'image de la mère ? Marianne, a-t-on dit, est cette mère vierge qui est pour les républicains du XIXème siècle une réponse inconsciente au dogme catholique de l'Immaculée Conception !

On n'a pas supprimé la monarchie pour la rétablir...

C'est l'argument du fait établi. Il est désolant de le voir repris par Leroy-Ladurie qui dit qu'il serait monarchiste en Angleterre

ou en Espagne comme il est républicain en France. Thème repris avec quelque provocation par Chaunu: je suis conservateur, donc je suis républicain. Cette dernière prise de position doit être un utile repoussoir pour nous.

Pourtant, puisque nous avons parlé d'inconscient, comment ne pas voir que dans les systèmes purement électifs, le refoulé monarchique revient toujours ? Après la Révolution avec Napoléon et aujourd'hui après de Gaulle et sous la Vème République, couramment qualifiée de « monarchie élective », se fait sentir la permanence du thème monarchique. Pourquoi y résister ?

Des pays aussi divers que l'Inde avec les Gandhi ou les Etats-Unis avec les Kennedy expriment le même besoin. Nous avons la chance de pouvoir y répondre grâce à la permanence de la Famille royale et à son action continue depuis mille ans au service de la France.

L. R.

LE LYS ROUGE

ISSN 0250-4428
N° Commission Paritaire
62187

Directeur de
la publication:
Yvan Aumont

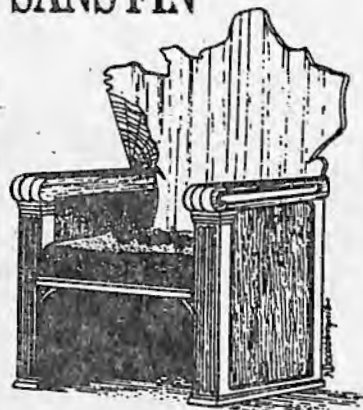
imprimé par nos soins

dépôt légal:
1er trimestre 87

prix de ce numéro: 20 F

LA CROIX

1987-1987 :
LES CAPÉTIENS
SANS FIN



Dans deux ans, le bicentenaire de la Révolution. Déjà le débat roule et la polémique enfle. En revanche, la République s'apprête à célébrer dans le consensus et la sérénité un autre anniversaire : le millénaire des capétiens. Le comte de Paris, dans un entretien avec notre journal, note le fait avec satisfaction : depuis un demi-siècle qu'il le conduit, il n'a cessé de croire, contre toute raison apparemment, au destin unique de sa maison.

(Pages 2 et 3.)

HUGUES CAPET est devenu roi de France il y a mille ans. A dire vrai, ce souverain modeste n'a pris de l'importance que rétrospectivement, lorsqu'en trois générations à peu près un principe de succession s'établit clairement dans sa famille et qu'en un peu plus de temps son domaine royal se constitua, consciemment ou non, en État. Ensuite, les familles royales ont passé : Valois, Bourbon, Orléans. L'idée de monarchie fut guillotinée en 1793, renversée une dernière fois en 1848. Aujourd'hui elle renaît quelque peu de ses cendres. Réveillée par quelques nostalgiques qui lui trouvent sans doute un parfum de fin de siècle. Réactualisée surtout par le patient travail de purification entrepris depuis un demi-siècle par le comte de Paris. Sans bénéficier de la même conjoncture historique favorable qu'en Espagne, l'idée monarchique, dégagée qu'elle est maintenant des ornières extrémistes, se lit plutôt comme une figure d'unité : le comte de Paris est une personnalité qui se tient au-dessus des rancunes et des idéologies. A dire vrai, si ce consensus s'est ainsi établi, c'est qu'à vue humaine la monarchie ne semble pas une solution réaliste pour la France. Le bicentenaire de la Révolution en 1989 promet des polémiques furieuses car le système de la pensée de 89 apparaît à beaucoup d'une actualité encore dangereuse. Le millénaire des Capétiens se déroulera dans une beaucoup plus grande sérénité : avec notre régime quasi présidentiel, la monarchie est passée dans les mœurs sans menacer de revenir dans les faits.

Les lecteurs du « Lys Rouge » retrouveront dans les pages suivantes le dossier sur le Millénaire établi par « La Croix ». La mise en page a évidemment dû être adaptée à notre format, d'où quelques imprécisions de la maquette.

Un entretien avec le comte de Paris

LA MONARCHIE, C'EST LA COHABITATION ASSURÉE



Le prétendant ne vit pas dans un château. Depuis qu'il a pris du champ, il s'est installé au centre même de la Fondation Condé, qu'il a créée pour les personnes âgées, à Chantilly. Le décor, si on n'apercevait ici et là quelques portraits de la famille d'Orléans, serait parfaitement banal.

Absence de préoccupation esthétique? Sans doute, mais plutôt volonté délibérée. Qu'on ne dise pourtant pas au prince qu'il vit dans une sorte de résidence pour cadres de banlieue, comme les « deux Français sur trois » de VGE. Le comte de Paris répondra qu'il reste fidèle à sa mission unique : il suit l'exemple des premiers Capétiens. Ils n'avaient pas de cour, ils vivaient, itinérants dans des lieux de hasard, et ainsi ils demeuraient au contact de tous.

Le calendrier veut, Monseigneur, que le millénaire des Capétiens coïncide, à peu près, avec le bicentenaire de la Révolution. Or, tandis que l'évocation de la période 1789-1794 déclenche de furieuses polémiques, la mémoire des rois se célèbre dans un certain consensus. Pourtant, la monarchie ne mériterait-elle pas, autant que la Révolution, d'être soumise à question et à révision?

— La Révolution a tout de même tourné au drame, sanglant et atroce.

La monarchie a évité cette issue, construisant progressivement, pacifiquement l'unité du pays — unité de la langue, unité de l'État — et faisant surgir peu à peu dans un environnement artistique unique l'originalité de la pensée française.

Cela dit, je me refuse à aller aussi loin dans la critique de la Révolution que certains courants « émotifs » d'aujourd'hui. 1789 était nécessaire.

D'ailleurs, les choses avaient bien commencé au départ de la Révolution, quand fut proclamée la Déclaration des droits de l'homme ou promulguée une série de décrets qui étaient bons. Ensuite l'histoire a dérapé : c'est bien une des raisons pour lesquelles je crois au principe monarchique — il peut accompagner les évolutions de telle sorte qu'elles ne fassent pas couler le sang des citoyens.

— Cependant Louis-Philippe, le dernier roi (il appartenait à votre famille), n'a pas su le faire. Se réclamant de 1789 il a fini renversé par 1848.

— C'était pourtant un homme pondéré, mesuré, libéral. Après avoir beaucoup compris, il n'est pas allé jusqu'au terme de sa pensée, il n'a pas osé faire le dernier pas et élargir le vote censitaire jusqu'au suffrage universel.

— Vous défendez, Monseigneur, l'idée d'une monarchie qui serait principe d'unité, mais aussi de continuité. Pourtant, comment cette monarchie pourrait-elle être

■ Il y a un peu plus d'un siècle, les fidèles des Bourbons (Henri V, petit-fils de Charles X, comte de Chambord) et des partisans de la branche cadette les Orléans (descendants de Louis-Philippe) tombèrent enfin d'accord. Après la disparition d'Henri V, mort sans descendants, la relève incombait aux Orléans. Le comte de Paris est actuellement le chef de cette maison. Il passera le relais à son petit-fils plutôt qu'à son fils aîné que son remariage place hors succession et qu'il a rétrogradé au rang de comte de Mortain. (Photo Gamma.)

rétablie en France, sinon par une rupture?

— Je pourrais vous répondre que Hugues Capet lui-même, le premier, a osé une rupture. Toutefois, je ne veux aujourd'hui faire aucun pronostic de hasard ni prévoir une réédition de mai 1958, encore moins m'enfermer dans un scénario de politique-fiction qui prévoirait pour la restauration de ma maison je ne sais quelle aventure.

Simplement, il peut se trouver qu'une crise grave, débouchant sur une paralysie des pouvoirs, se retourne à l'avantage de la France et provoque soudain un moment de sagesse et de réflexion. Le roi pourrait alors représenter une solution. Et son règne, ensuite, ne consisterait pas à faire des allées et venues entre Windsor et Balmoral, sur le modèle anglais : ce serait pour régler des problèmes graves.

— On sait votre attachement à la démocratie et au suffrage universel mais...

— Permettez-moi d'abord d'être précis sur ce point. Depuis un demi-siècle, j'ai consacré toute mon énergie à extraire l'idée monarchique de la gangue sectaire, partisane, qui avait fini par l'isoler à un extrême de l'échiquier

politique. Mon souhait est que les Français participent au plus près à la préparation et à la décision législatives. Le récent mouvement des étudiants a encore montré que le temps des décrets qu'on décidait dans le superbe isolement du pouvoir était définitivement révolu.

— Oui, mais... l'idée monarchique est organiquement liée à la loi catholique. Comment pourriez-vous composer avec une législation civile laïque? Certes, Juan Carlos, dont vous citez souvent l'exemple en modèle, a accepté de le faire...

— Je ne veux pas m'immiscer dans les affaires du roi d'Espagne.

— Auriez-vous accepté la loi Veil sur l'avortement?

— Au moment où elle était débattue, je n'ai pas estimé utile d'intervenir : ma voix n'aurait pas ajouté grand-chose. Depuis, l'accélération des manipulations génétiques m'inspire une inquiétude grandissante : nous marchons au bord de l'abîme.

Il faut que je sois net et précis : ma position en la matière est, comme toujours, celle de l'Eglise. Mais comment la faire partager à la société civile? La France, officiellement, n'est

plus chrétienne; au tréfonds d'elle-même, elle le reste certainement. C'est à l'Eglise de se montrer convaincante, de réchauffer les cendres. C'est seulement par ce long travail de renaissance, auquel le Pape actuel donne le branle, que la loi civile et la loi naturelle pourront de nouveau se rapprocher, ainsi que je l'espère vivement. Sans doute ma réponse ne satisfera-t-elle personne mais, dans l'état actuel de la société, je ne puis hélas en formuler d'autre.

— Vous parlez avec éloges de Jean-Paul II. Au fond la figure idéale du Pape et celle du roi se rejoignent pour vous?

— Le roi, à l'exemple du Pape, doit être soucieux de Dieu, des autres, et facteur de rassemblement de tous. Je crois que l'idée monarchique a perdu beaucoup de sa pureté en se laissant borner dans un seul secteur, marginal, de l'opinion. Pareillement, l'Eglise a longtemps eu le tort d'accepter le même rétrécissement, s'identifiant au conservatisme puis à la seule démocratie chrétienne — ce qui était tomber de Charybde en Scylla. Je suis heureux de voir qu'avec le Saint-Père actuel, elle retrouve la dimension, autrement large, de l'apostolat.

— La monarchie telle que vous la défendiez autrefois dans votre bulletin, aujourd'hui dans vos livres (1), c'est une idée. Mais le grand public ne lui prête qu'un attachement sentimental : il vous connaît surtout par des reportages photographiques et par les échos qu'il peut entendre sur votre vie familiale — une fois on dit que le comte de Paris se sépare de sa femme, une autre qu'il déshérite son fils...

— Je vous arrête tout de suite. Je ne choisis pas mon héritier, il est l'héritier. Si, comme mon fils aîné, le comte de Mortain, il ne respecte pas les règles et les conditions de la succession, il ne l'est plus. Je n'ai pas besoin de le déshériter : je porte mes espérances sur mon petit-fils.

De toute façon, je ne vois pas de difficulté là où vous en mettez une. La monarchie est pas définition incarnée dans une famille et il est normal que dans la vie de cette famille les Français trouvent les mêmes contradictions qu'ils vivent dans leur intimité et qu'ils cherchent le principe de continuité qu'ils poursuivent pour leur propre compte. Que le facteur « sensibilité » et la réflexion s'unissent ainsi ne devrait d'ailleurs plus surprendre :

après tout, les électeurs des hommes d'Etat républicains en savent maintenant très long sur leurs femmes et leurs enfants...

— Dans les milieux « branchés », on sent en cette fin de siècle comme un léger frémissement monarchique. En témoigne le relatif succès du livre du publicitaire Thierry Ardisson (2) qui défend d'ailleurs la cause d'un autre prétendant que vous. Qu'en pensez-vous?

— Les modes passagères m'intéressent peu, surtout lorsqu'elles remettent en selle des valeurs quelque peu périmées et qu'elles aboutissent au prodige, acrobatique, de faire d'un Espagnol un prétendant français. En revanche, j'observe la réflexion autrement importante que provoque dans le même temps l'expérience de la cohabitation. Il semble que les Français attendent aujourd'hui du président qu'il soit un arbitre, au-dessus des majorités parlementaires du moment. C'est prometteur.

— Et vous pensez qu'un roi remplirait mieux ce rôle qu'un président.

— La monarchie, voyez-vous, à la différence de la fonction présidentielle, est assurée d'un lendemain.

Recueilli par
Jean LEBRUN

(1) Les Editions Grasset publieront au début de 1987 le prochain livre du comte de Paris.

(2) Dans *Louis XX* (Olivier Orban Ed.), T. Ardisson défend la cause d'Alphonse, duc de Cadix, fils de don Jaime, et qui épousa la petite-fille de Franco. Depuis l'avènement de Philippe V, l'accession des Bourbons d'Espagne au trône de France n'est plus prévue. Don Jaime, de plus, a renoncé à cause de ses infirmités au trône d'Espagne, devant son père Alphonse XIII, avant de se rétracter plus tard, il est vrai.

1987 Le calendrier du millénaire

LA RÉPUBLIQUE EST BONNE FILLE. C'EST ELLE QUI COORDONNE
LA CÉLÉBRATION DES CAPÉTIENS, IL EST VRAI A UN TRAIN DE SÉNATEUR

Ce sont les autorités de la République — locales ou nationales — qui ont pris l'initiative de la plupart des manifestations qui seront organisées pendant le millénaire. Le comte de Paris, sans doute, ne tenait pas à les voir contrôlées par les seuls royalistes; à dire vrai, il aurait même souhaité de la part de la République davantage de diligence dans l'organisation. Les cabinets de Jack Lang puis de François Léotard avaient, on l'imagine, d'autres urgences à considérer, c'est seulement il y a moins d'un mois qu'un coordinateur a été nommé pour l'ensemble de l'année : ce sera l'historien Emmanuel Le Roy Ladurie.

On imagine, bien sûr, que les colloques et les expositions ne manqueront pas. Aux Archives nationales à partir de mars, au Louvre le dernier trimes-

tre de l'année, les présentations tourneront autour du Sacre. A noter que la grande rencontre universitaire consacrée à l'an mil sera itinérante, comme les premiers capétiens : elle se tiendra, de juin à septembre, tour à tour à Paris, Auxerre, Senlis, Barcelone et Metz.

Dans la grande tradition des « entrées royales dans les villes », nombre d'endroits préparent d'importants rassemblements populaires. Paris avec un tournoi devant la grande halle de la Villette (début juin), Reims avec le troisième volet du spectacle *Cathédrale de lumière*, Lyon avec messes solennelles et concerts de nuit. Ce sont cependant Noyon et Senlis qui, entraînant derrière elles toute la Picardie, consentent l'effort le plus important. Le moment fort dans la région se situe

fin juin. Pour amener le public qu'on espère nombreux à Noyon, on affrètera même un TGV spécial...

Prenons garde de ne pas omettre un programme original de l'Ensemble Venance Fortunat qui présentera en tournée un ensemble de pièces musicales des premiers siècles de la monarchie capétienne.

Enfin l'édition est bien sûr de la partie. Avec dès janvier, une biographie d'Hugues Capet chez Fayard. Et déjà deux numéros spéciaux de revues consacrés à mille ans d'histoire française : *Historia* et *l'Histoire*.

C'est aux Archives de France, 60, rue des Francs-Bourgeois, 75141, Cedex 03, que siège la délégation aux célébrations nationales où peuvent s'obtenir tous renseignements sur ce millénaire.



1789

LA RÉVOLUTION LEÇON APPRISE

SUR MINITEL, « REV 89 » NOUS FAIT RÉVISER
NOTRE HISTOIRE

Daniel Peresini, un journaliste, pour qui la Révolution est le plus beau des westerns, a ouvert un programme de minitel « REV 89 » qu'on peut questionner tous les mercredis après-midi. Au bout de la machine, un historien répond à vos interrogations. Nous reproduisons tel quel le dialogue que nous avons eu avec lui : il demeure toujours un fort courant d'opinion devant lequel la monarchie ne trouve pas grâce...

- *La Révolution française n'a-t-elle pas fait qu'officialiser les acquis de la monarchie?*

- Non, puisqu'elle a aboli les privilèges que la monarchie n'avait eu de cesse d'accumuler.

- *Le comte de Paris n'est-il pas le légitime héritier de la Révolution française?*

- A la rigueur de celle des libéraux de 1848 mais certainement pas de celle de 1789 (*sic*) qui récusait toute monarchie de droit divin ou même électif.

- *La monarchie était catholique. La Révolution française n'est-elle pas responsable de la déchristianisation?*

- Elle a pu l'amplifier mais le mouvement avait été amorcé dès le siècle précédent sous les « Lumières ».

- *Fallait-il décapiter Louis XVI?*

- Sa condamnation à mort a été votée à une voix de majorité. C'est le symbole de la royauté qui était condamné à travers lui.

- *Quelle était la couleur du cheval blanc d'Henri IV?*

- Noire bien sûr.

Recueilli par

Pascale-Marie DESCHAMPS

Avec charité ou plutôt humour, la journaliste de « La Croix » ne relève pas qu'au-delà des a-priori de « l'historien » qui répond aux enfants, il y a une ignorance décelable à chaque réponse ou presque.

Ainsi, la révolution des « libéraux de 1848 »... S'agit-il de la révolution de 1830 ? Si oui pourquoi ne pas le dire ?

La révolution de 1789 « qui récusait toute monarchie de droit divin ou même électif »... Il faudrait s'entendre sur les dates ! En 1789 on est en monarchie pour encore un moment avec l'assentiment général (Fête de la Fédération) - à moins évidemment d'accepter le dogme de Clemenceau selon lequel « la Révolution est un bloc ». Il ne s'agit plus alors d'Histoire mais de catéchisme républicain.

La déchristianisation: le culte de l'Être suprême, les prêtres assermentés, les persécutions religieuses, puis les « hussards noirs » de la république plus tard y sont-ils pour rien ? Comparons avec les pays anglo-saxons qui ont connu la même évolution économique mais on fait en partie l'économie de notre Révolution et de ses suites.

La condamnation de Louis XVI à « une voix de majorité ». Sur quel document se fonde-t-il pour dire cela ? Il devrait lire le livre de P. et P. Girault de Coursac (« Le procès du roi Louis XVI », La Table Ronde).

La boutade finale. Aveu que tout le reste n'est que fumisterie ?

SEPT JOURS POUR MILLE ANS

Intervention de Monsieur Pierre DUBOIS, Maire de Noyon, lors de la conférence de presse du 6 juin 1986, à Noyon, présidée par Monsieur Jean-François MANCEL, Président du Conseil Général et Député de l'Oise pour le lancement des cérémonies qui, l'année prochaine, marqueront le millénaire de l'avènement d'Hugues Capet.

Noyon se prépare à célébrer, l'année prochaine, pendant la dernière semaine de juin, et presque jour pour jour, le millénaire du sacre d'Hugues CAPET. Nous mesurons quelle sera la responsabilité de notre petite ville de 15 000 habitants qui aura la mission d'évoquer avec le faste qui lui convient cette période étrange d'à peine un mois qui a fait la France en tant qu'Etat. En juin 1987, nous serons fidèles à cet extraordinaire rendez-vous comme à chaque fois que l'histoire de notre cité s'est confondue à celle de notre Pays.

Et ce n'est pas faire preuve d'un chauvinisme aveugle de dire que Noyon, à plus d'un titre, n'est pas tout à fait une ville comme les autres puisqu'elle s'en distingue non pas par son importance démographique relativement modeste mais par son destin surprenant.

Tout récemment, pendant la guerre de 1914-1918, aux heures les plus dramatiques du conflit, Clemenceau n'avait-il pas rappelé dans un discours demeuré célèbre, à la chambre des députés, comme s'il avait voulu galvaniser les énergies et le patriotisme des français : « Les allemands sont à Noyon » essayant ainsi de susciter les résonnances profondes de la conscience nationale.

Car, contrairement à ce qui a parfois improprement été soutenu, y mettant une commodité de distance, ce n'est pas par hasard que Hugues, duc des Francs, accompagné des Seigneurs et notables religieux qui l'avaient proclamé roi à Senlis, s'est transporté à Noyon pour y recevoir l'onction des mains d'Adalbéron, l'archevêque de Reims.

Les historiens du moyen-âge, tels que Jean Favier, Georges Duby, Laurent Theis, ont beaucoup travaillé et abondamment écrit sur cette courte période qui a vu la rupture définitive de la « Francie » avec le pouvoir carolingien, par une sorte de « coup politique » qui peut être considéré comme étant à l'origine de la France en tant qu'Etat et comme la première manifestation de l'unité nationale. Ils en ont bien situés les limites et se sont appliqués à fixer le plus exactement possible la chronologie des faits ainsi que leurs motivations.

Si les « grands de la Gaule » se sont rassemblés à Senlis, plus de quinze jours après la mort accidentelle de Louis V, pour porter leur choix sur le plus puissant d'entre eux, le robertien Hugues, afin de se détacher définitivement de la lignée carolingienne, encore fallait-il, pour sa légitimité, que le nouveau roi fût sacré dans les plus courts délais. Certes, l'Eglise était tout acquise à Hugues qui lui avait donné tant de preuves de son dévouement. N'avait-il pas été abbé laïc du monastère de Saint-Denis ? N'avait-il pas contribué à la restitution des reliques de Saint Riquier et de Saint Valéry ? N'était-il pas unanimement considéré comme le bras protecteur de la religion chrétienne et des grands monastères : Saint Martin de Tours - Saint Germain des Prés - Fleury Saint Benoit ?

Le lieu indiqué pour une telle cérémonie ne pouvait être que Noyon. Noyon est proche de Senlis. C'est depuis les mérovingiens, un haut lieu de la foi chrétienne. Saint-Médard, depuis 531, y a établi le siège d'un vaste diocèse. Les deux crosses figurant sur les armes de l'évêque signifient que celui-ci est évêque de Noyon et de Tournai.

En 640, Saint-Eloi, son illustre successeur, est élu au siège de Noyon et va le rester jusqu'à sa mort en 659. Son épiscopat est une œuvre encore vivante de nos jours, qui ira de l'évangélisation d'immenses contrées du nord de la France, de la Belgique, de la Hollande, jusqu'à l'affirmation du pouvoir royal dans ces régions aux limites incertaines.

Il y a lieu d'ajouter à ces arguments religieux dont l'importance est extrême, le fait que Noyon a été le théâtre d'un précédent entré dans les esprits comme un véritable symbole : Charlemagne y a été couronné, le 9 octobre 768, roi de Neustrie.

En se faisant sacrer à Noyon, HUGUES se désignait comme le successeur naturel de Charlemagne, affirmait tout à la fois son pouvoir spirituel et religieux et son pouvoir temporel et politique.

Voilà l'explication du choix de Noyon. Il repose sur une logique de l'époque transmise jusqu'à nous par le seul historien de ce moment-là, le moine de Reims, Richer, dans son histoire de France en quatre livres dont le dernier traite justement des années de 986 à 995.

Dépositaire d'un passé aussi impressionnant, aussi dense d'histoire vivante, aussi incontestable, aurions-nous eu le droit de nous dérober à une telle célébration ? Noyon n'a-t-il pas sa place parmi ces temps forts qui vont ponctuer, dans l'Oise, en Picardie et à Paris cette aventure extraordinaire de quelques jours qui, il y a mille ans, a été l'origine de l'Etat en tant que tel ?

Le Département de l'Oise l'a fort bien compris et en tout premier le Président de son Conseil Général, Monsieur Jean-François MANCEL qui vous expliquera ce qu'il compte faire et comment il contribuera aux cérémonies de Senlis et de Noyon.

Ici même, dans notre Ville, les manifestations s'étaleront sur la dernière semaine de juin 1987.

En voici les grandes lignes.

Le programme envisagé par la Ville de Noyon pour marquer les fêtes du couronnement d'Hugues Capet se déroulera pendant tout le mois de juin 1987 :

1° - le mois de juin 1987 sera considéré comme un mois commercial avec le concours de l'Union des Commerçants et Artisans de Noyon. Chaque commerçant se mobilisera et devrait participer à un concours de la plus belle vitrine. Le thème de ce concours portera sur cet événement historique du couronnement d'Hugues Capet.

Dernière semaine de juin, une animation très soutenue.

2° - Semaine du livre Historique.

Nous recherchons l'appui d'historiens qui apporteront à cette manifestation un cachet tout particulier. Elle sera suivie sur le plan local par la Société Historique, Archéologique et Scientifique de Noyon et les services de la bibliothèque municipale.

3° - avec le concours de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et les services de Monsieur BOIRET, Architecte en Chef des Monuments Historiques, nous comptons organiser un concours pour la réalisation d'un vitrail qui serait installé dans la cathédrale de Noyon et resterait ainsi le témoignage de ce millénaire au sein de cet édifice prestigieux.

4° - une exposition sera organisée dans le Musée du Noyonnais. Nous avons reçu un accord tacite de la Mairie de Paris et des Services de l'Inventaire Général qui fourniront les tableaux de cette exposition. Le support local sera assuré par le Conservateur municipal des Musées de Noyon.

5° - festival du film historique à envisager dans les trois salles du cinéma local pendant toute la dernière semaine du mois de juin.

6° - Mise en place d'un concours de dessins pour rechercher la participation maximum des enfants.

7° - organisation d'une journée philatélique avec l'émission d'un timbre « cathédrale de Noyon » et oblitération premier jour.

8° - Vendredi soir : Inauguration officielle des installations d'illuminations financées par le Conseil Général.

Exécution de la Messe du Couronnement de Mozart dans la cathédrale de Noyon avec tableau vivant et interprétation des « sept dernières paroles du Christ » de Haydn.

A Brest les projets pour la célébration du millénaire capétien prennent forme. Sont prévus: une exposition didactique à l'Hôtel de Ville, concernant les ducs capétiens de Bretagne; une exposition au Château de Brest concernant les relations de la Marine Royale avec les rois de la Maison de Bourbon; une série de concerts consacrés à la musique de l'an Mil; une fête populaire avec défilé costumé, un colloque d'historiens.

Nous avons demandé à Joël-Jim-Sévellec de nous raconter «Brest, ville capétienne». Il nous semble que si chaque ville de France, dont beaucoup sont encore plus évidemment capétiennes que Brest, pouvait trouver ainsi son héraut, l'idée de célébrer le millénaire de la France progresserait plus vite dans l'esprit de certains élus !

BREST, VILLE CAPETIENNE

Tous ceux qui ont fréquenté les écoles et ceux qui ont tenu des conversations avec ceux-là savent que la Bretagne et la France se sont unies en 1532, sous le règne de François 1er, l'année même où le Pantagruel sortit de presse - l'année aussi où se maria, à Pouldreuzic, Youenn Belbeoc'h à l'héritière des Gravellec de Pensärbleiz et où mourrut à Romorantin Georges-Sébastien Flambérier qui était écrivain public.

Tous ces événements qui demeurent chaudement ensommeillés dans les draps oubliés de la mémoire sont bien anciens... Ils sont pourtant bien récents lorsque l'on va parler de l'an 987 quand fut élu roi de France Hugues Capet, l'ancêtre de nos rois de France et de quelques autres rois et princes de nos environs. Notre vieille Bretagne n'était pas, dans ces jours, de la fête et, si l'on y a dansé alors quelques pas, ce fut sans doute pour célébrer dans ce couronnement l'affaiblissement du redoutable empire des Francs dont nos ancêtres furent les fermes, les sanglants, les rusés, les victorieux ennemis.

Dès que les Brittons s'emparèrent de la péninsule armoricaine, leurs chefs furent des tueurs de Germains, des massacreurs de Francs. Ces gens-là eurent le privilège de n'avoir jamais trop bien su s'il était de bon goût d'appartenir à l'Histoire ou à la légende et, de façon très distinguée, ils ont cotisé aux deux associations que, bien plus tard, des cuistres ont opposées pour des raisons qui échappent à l'honnête homme. Ils ont nom Gradlon, Konnomor, Morwan, Judikaël, Warroc'h. L'Histoire a un peu oublié ces vieux coupeurs de têtes. Ils se rappellent, en Bretagne, à notre souvenir lorsqu'ils réapparaissent sous forme de prénoms dont on dote les jeunes garçons dans les familles très comme il faut.

De façon paradoxale, ce sont les Carolingiens qui ont unifié les royaumes bretons nés de l'immigration des populations d'Outre-Manche. Les ayant rendus tributaires, ils confièrent leur com-

mandement à un certain Nominoé. Nous sommes en 825 - cet homme-là n'était peut-être pas de race royale. On a dit qu'il n'était peut-être point noble. C'est absurde: il était breton. Il n'existe pas dans le monde de plus haute preuve de noblesse.

Il jura fidélité aux princes germaniques. Il gouverna les Bretons et les mena au combat contre les princes qui les lui avaient confiés. Qui ne connaît pas les lois de l'entrelacs celtique n'y entend rien. En 845, au soir d'une bataille qui après tout n'eût peut-être jamais lieu, la Bretagne était libre et totalement unifiée. Le royaume qui vient de se constituer n'est pas une réalité territoriale précise. C'est plutôt un peuple en marche vers l'Est. C'est un rêve romantique que d'imaginer les Brittons venus de Londres, du Devon et du Cornwall, des lacs du Cumberland, pour occuper en Armorique les landes de Carnac et de Lagadjar, les lacs de Combours et de Grandlieu. Nos ancêtres voulaient conquérir le Val de Loire, les grandes plaines fertiles, les vignes d'Anjou et le blé de la Beauce. Ils furent dans de certains moments sur la route de Paris, un jour maître d'Angers, et ils ont annexé la péninsule du Cotentin.

Les invasions normandes ont mis un terme au projet breton. En 939, le prince Alain Barbetorte reprit Nantes au Viking, rétablit le pouvoir breton sur l'Armorique occidentale et devint le maître d'un pays qui désormais se tint pour un duché plus ou moins vassal des Francs.

En 1182, Constance, duchesse de Bretagne, épousa Geoffroy Plantagenêt, le jeune frère de Richard Cœur-de-Lion et de Jean-sans-Terres. Leur fille, la duchesse Alix, épousa à son tour, en 1213, Pierre de Dreux, petit-fils du roi de France Louis VI le Gros. La Bretagne était devenue capétienne. Désormais elle porta ce blason herminé qui lui vient de la Maison de Dreux.

Ce sont les ducs capétiens qui ont fait le « pré-carré breton » - un carré long ! Ils ont gouverné la Bretagne à la capétienne, soucieux de préserver son indépendance et d'assurer ses frontières qui sont, à partir de ce moment, définitives: les cinq actuels départements bretons. En Capétiens, ils se sont attaqués aux pouvoirs des grands féodaux par la force, par la ruse, par la séduction ou, s'il le fallait, par la pécune. Brest est né de la geste capétienne.

En 1240, le fils de Pierre de Dreux, Jean Ier le Roux, a acheté à Hervé III, comte du Léon, le vieux castellum gallo-romain qu'on nommait Brest ou Bresta. C'était une forteresse antique dans laquelle, depuis les incursions des Vikings, toute une population s'était installée autour d'un clocher, celui d'une petite église qu'on appella N.-D. de la Pitié ou de la Ste Trinité. Hors les murs, quelques mesures, un faubourg. Le Brest d'aujourd'hui c'est un faubourg qui a réussi. Il a réussi, non pas comme on réussit dans le négoce ou dans le spectacle, mais plutôt comme on réussit à la guerre en revenant vivant de fameuses campagnes, borgne, avec une jambe de bois, beaucoup de galons et de croix et l'envie non point de combattre - les soldats ne sont pas faits pour créer la guerre mais pour défendre la paix - l'envie de continuer de servir.

Nos ducs capétiens ont fait de ce gros château une forteresse invincible qui jamais ne fut prise de force. De Jean Ier à Jean V, ils n'ont cessé de la renforcer. Jean de Montfort fut le premier qui perçut que cette citadelle accompagnait une bourgade et il fit construire les premiers, courts et modestes, remparts de Brest en 1341.

Ces quelques gros cailloux qui ont tracé les primitives limites de notre cité sont un peu les premiers semis d'une première récolte. Du

jour où ils ont été dressés, Brest était un peu plus qu'un simple oppidum.

On sait comment, après la mort du duc François II, sa fille Anne épousa successivement les rois de France Charles VIII et Louis XII. On sait qu'elle eut, du second, des filles et que l'aîné épousa François d'Angoulême qui devint le roi de France François Ier. Leur fils aîné, mort jeune, fut le dernier duc de Bretagne sous le nom de François III.

Puis la France et la Bretagne s'unirent sous une même couronne par le traité de 1532. Les derniers Valois furent autant descendants des rois de France que des ducs de Bretagne. Leur héritier fut Henri de Bourbon, roi de Navarre.

Le blason de Brest est partagé également des trois lys de France sur fond d'azur et les hermines de Bretagne. Il illustre parfaitement le propos qui est ici tenu. Brest est l'œuvre des ducs capétiens de la maison de Dreux et des rois capétiens de la maison de Bourbon. C'est Louis XIV qui a accordé à Brest ce blason qui le plus orgueilleux de tous ceux de Bretagne, qui pourtant ne pèchent guère par excès de modestie, faiblesse ignorée d'un Breton bien né.

Après la guerre de la Ligue où Brest, catholique plus que dix mille papes, tint cependant pour Henri de Navarre parce qu'il était l'héritier légitime, Henri IV accorda à la bourgade héroïque le titre de ville et le droit d'élire ses échevins. Louis XIII y établit ce qui fut l'ancêtre de notre Ecole Navale. Louis XIV en fit le premier port de guerre français et fit construire ses remparts par Vauban. Louis XV l'embellit et y vit naître l'Académie de Marie et l'Ecole de Chirurgie et Louis XVI lui donna le statut de premier port de guerre du monde au moment où il offrait à la France la maîtrise des mers.

Voilà toutes les raisons qui ont incité un petit groupe de Brestois à rêver d'une participation de leur ville à la célébration du Millénaire des Capétiens. Certes, il ne s'agit pas d'effacer le souvenir du rôle de Napoléon III, des IIIème et Vème République dans le développement de notre port, ni d'ignorer l'action de la IVème République dans sa reconstruction au lendemain de la guerre. Le projet d'une manifestation royaliste n'a pas été formé. Il s'agit simplement de s'efforcer d'enrichir la vision que les Français vont avoir en 1987 de l'œuvre des Capétiens à travers le royaume.

Brest, citadelle ducale certes, port royal, mais aussi ville rouge, cité révolutionnaire, Brest sur baigne, lieu des glorieuses luttes ouvrières. Célébrer une page de son passé ne consiste jamais à jeter au vent les autres pages. Célébrer l'œuvre des Capétiens ne nous invitera jamais à oublier l'œuvre tout aussi merveilleuse des gens en blouse et en paletot qui ont également façonné le visage de notre cité.

Brest est l'œuvre du capétien Jean Ier, duc de Bretagne, l'œuvre de Richelieu et de Louis XIV. C'est encore l'œuvre de Ildut Guichaoua, ouvrier de l'Arsenal, et celle d'un forçat à vie qui avait 28 ans en 1812 et dont tout le monde ici a oublié le numéro matricule.

Joël-Jim-Sévellec

OUVRAGES
A LIRE
SUR
CE SUJET:

« Histoire de Brest », publiée sous la direction d'Yves Le Gallo, Privat éditeur, Toulouse, 1976.

« La Bretagne des Saints et des Rois », d'André Chêdeville et Hubert Guillotel, « Ouest-France » éditeur, Rennes, 1984.

« Fastes et malheur de la Bretagne ducale », de Jean-Pierre Leguay et Hervé Martin, « Ouest-France » éditeur, Rennes, 1982.

« Histoire de Brest », de Jim et Joël Sévellec, « Le télégramme de Brest » éditeur, Brest, 1955.

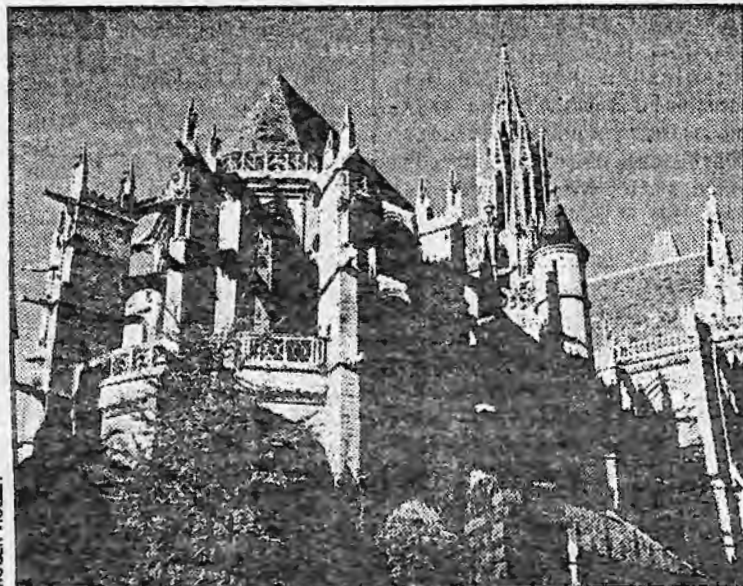
« Histoire de la Bretagne », de Yann Brekilien, Hachette éditeur, Paris, 1977.

La Picardie s'apprête à fêter la victoire de Clovis et le sacre d'Hugues Capet.

C'EST en l'an 987 que la France naît en Picardie, avec l'élection, à Senlis, et le couronnement, à Noyon, de Hugues Capet. Aussi la Picardie se prépare-t-elle dès maintenant à fêter le millénaire de la France et à célébrer le quinze centième anniversaire de la victoire de Clovis à Soissons, en 486. Pour le conseil régional, présidé par M. Charles Baur (PSD-UDF), il s'agit de faire de la commémoration de ces deux événements fondateurs de la France « un événement dépassant les limites de la région pour atteindre une dimension nationale, voire internationale ».

Quand le roi franc, Clovis, venu de Tournai, envahit la Gaule du Nord, placée alors sous l'autorité du gouverneur militaire gallo-romain Syagrius, en résidence à Soissons, et qu'il le bat sur son terrain, la Gallia devient la Francia, le pays des Francs. Cinq cents ans plus tard, le domaine royal dont, en 987, hérite Hugues Capet s'étend, au sud, jusqu'à Orléans et, au nord, jusqu'à la vallée de l'Oise. L'élection et le couronnement de Hugues Capet marquent le point de départ d'une dynastie qui va gouverner la France sans interruption pendant huit cents ans. Cette date de 987 marque aussi l'affirmation d'un Etat français face au Saint-Empire romain germanique.

« Sur le territoire régional qui est aujourd'hui le nôtre, souligne M. Baur, l'appartenance à une nation franque (ou française) s'est manifestée avant la conscience d'une identité picarde. Ainsi l'histoire et la culture nationales ne peuvent, elles, se concevoir sans la Picardie. De même, l'histoire et la culture de la Picardie s'inscrivent dans



Senlis (ici, la cathédrale gothique) s'apprête à célébrer, avec les villes de Noyon et Soissons, le millénaire de la création, en terre picarde, de la France moderne.

celles de la communauté nationale, dont elles constituent une composante fondamentale. » A cette occasion, précise M. Baur, le conseil régional entend « renforcer l'identité et la cohésion de la Picardie, tant aux yeux des habitants de la région qu'à ceux de la nation tout entière ». En soutenant notamment des initiatives qui, « en sensibilisant les habitants à leur identité régionale, serviront également la promotion de cette région, berceau de la France, terre du gothique et carrefour de l'Europe ».

Outre un comité de parrainage animé par Robert Mallet, ancien recteur des académies d'Amiens et de Paris, une association pour la commémoration du millénaire de la France en Picardie a été créée.

L'« opération millénaire », qui se déroulera de la fin 1986 à la fin 1987, devrait notamment comporter : une cérémonie commémorative en présence du président de la République, un spectacle en plein air (avec une nombreuse figuration) retraçant les origines picardes de l'histoire de France ; une création musicale de Louis Lantoin, directeur du conservatoire national de la région d'Amiens, dans le cadre d'une cathédrale, et qui pourrait éventuellement être doublée d'une création chorégraphique ; une exposition sur le thème « L'histoire commence en Picardie », et qui inclurait une ou plusieurs commandes dans le cadre du fonds régional d'art contemporain (FRAC) ; enfin un colloque consacré au rapport entre idiome régional et langue nationale ainsi

qu'à la place actuelle de la langue française dans le monde, un projet étudié avec le Commissariat général à la langue française.

Sur le plan régional sont prévus des spectacles (théâtre), des concerts, des « son et lumière » et diverses animations locales et touristiques. A noter que les manifestations qui seront programmées au niveau local seront susceptibles d'obtenir des aides de la région, auxquelles pourront s'ajouter des aides de l'Etat, des départements et des communes. Quant au mécénat d'entreprise et au financement privé, ils sont, évidemment, les bienvenus.

La célébration du millénaire de la France en Picardie sera également l'occasion d'un colloque qui pourrait marquer les débuts d'un centre international d'études médiévales à l'université de Picardie, à Amiens. Dans le même temps, les écoliers des niveaux élémentaire et secondaire seront sensibilisés à cette époque de l'histoire de leur région et de la France.

Si le coût d'une telle opération n'est pas encore chiffré, on espère d'ores et déjà des retombées économiques, touristiques et culturelles importantes. De plus, les organisateurs sont invités à veiller à ce que les investissements envisagés aient des répercussions bien au-delà de 1987.

« Si elle est bien menée, observe M. Charles Baur, cette commémoration provoquera d'une part un coup de phare sur la Picardie, et, d'autre part, grâce à une mobilisation de toutes les forces régionales, une dynamique qui, nous l'espérons, permettra de lancer, d'accélérer ou de faire aboutir des actions locales et des projets novateurs. »

MICHEL CURIE.

La Picardie s'apprête à fêter la victoire de Clovis et le sacre d'Hugues Capet.

Soissons fleurit ses vases

987 - 1987

LE MILLENAIRE DES CAPETIENS

LE TAILLEUR DE PIERRE AU MOYEN-AGE...

... Une source jaillit en moi de toute part, décape mes humeurs, mes noirceurs, mes doutes, mes prétentions d'esprit et mes folies de chair, me confronte sans pitié à une nouvelle lumière, à une aube froide d'hiver. Je suis seul et j'ai tout oublié et j'ai tout à réapprendre. Pardonnez à cette idée présomptueuse, maître, mais je crois que Dieu devait être ainsi lorsqu'il a fait sortir le monde du chaos, sauf qu'il était Dieu et que je ne suis rien, pas même le reflet de sa lumière, pas même l'ombre de son ombre, et de ce rien doit jaillir une prière, un chant, une musique, un rêve de pierre qui devront parler aux hommes dans les siècles des siècles alors que, depuis longtemps, on aura oublié ma présence et jusqu'à mon nom. Cela, je l'admets et je le souhaite. J'accepte de m'effacer, de laisser de moi seulement ce don anonyme à Dieu, à la Vierge et aux hommes. Toute signature est orgueil. L'humilité est la seule véritable signature pour nous, hommes perdus dans la divinité.

« Le Printemps des pierres »

Michel Peyramaure

Robert Laffont

LE MILLENAIRE CAPETIEN

987, Election d'Hugues Capet, premier roi d'une longue lignée... Et pourtant, il fallût attendre près de cinq cents ans pour que la légitimité de la dynastie des Capétiens fut reconnue de manière aussi incontestable que celle de Clovis : On se souvient que le miracle de la Sainte-Ampoule faisait du premier roi des Francs l'élu de Dieu. Cette fois, le signe céleste était apporté par une bergère de Domrémy au petit roi de Bourges.

Ce second miracle venait révéler la filiation mystique qui unissait Clovis aux Capétiens en un lieu sacré entre tous, la cathédrale de Reims.

1987, la Maison de France existe toujours. Mieux, la France reste, malgré ses multiples ruptures, une terre capétienne, par la place qu'elle occupe dans le monde et la forte image qu'elle projette du fond de l'histoire. Il est vrai que l'on n'efface pas huit siècles de civilisation d'un trait de plume.

Mille ans plus tard, nous retiendrons de ce monde ancien l'âge nommé « moyen » par les historiens ; celui à nos yeux « majeur » par ses mythes et ses légendes, c'est-à-dire la part d'éternité que porte l'homme et qui lui survit quand il n'est plus. Ecrin des œuvres les plus étonnantes, des contrastes les plus violents, de la mystique la plus universelle et de l'esthétisme le plus pur.

Le Moyen-âge nous apparaît en une forêt d'étendards multicolores et de heaumes étincellants, à travers la connaissance des alchimistes et la mystique des Bénédictins. Fêtes des fous, tournois grandioses, mystères sur les parvis. Jonction des mondes visibles et invisibles. Sensualité et ascèse. Equilibre des contraires. Harmonie des Arts et des Sciences, tous deux sacrés. Jamais l'un sans l'autre. Gratuité des créations sans cesse offertes au Créateur. Un autre monde, une autre quête.

Tant qu'il restera une cathédrale debout.

Tant qu'il existera un seul visage

Sans masque

Baignant dans l'incomparable lumière

D'un vitrail séculaire,

On saura sur notre sol l'empreinte tenace

De quarante rois

Dont le premier ignorait sans doute

Que l'aventure serait si longue.

Olivier DEJOUY

L'ASSOCIATION « MONTJOIE » : HISTORIQUE

« Montjoie » est la composante de trois organismes aux fonctions complémentaires. Elle regroupe trois équipes venues d'horizons différents qui s'engagent dans une même aventure. Fascinées par l'épopée de la France, elles souhaitent évoquer dans une manifestation au caractère unique, plus dans l'esprit que dans la lettre, les mille ans qui nous séparent de la venue sur le trône du premier roi capétien. Mille ans de construction et de destructions, de guerres et de paix, de malheurs et de félicité, de disettes et d'abondance, de passions, d'art, de littérature, d'héroïsme, de sagesse, de foi, de sainteté... et de folies aussi.

Le Moyen-âge est le temps durant lequel toutes ces notions sont sublimées pour atteindre, tout ensemble, paroxysme et harmonie. Etrange équilibre couronné par une spiritualité hissant la communauté des gens jusqu'à la communion des âmes, il lie mystérieusement le monde visible au monde invisible. Âge fascinant entre tous où le moralisme cède le pas à l'esthétisme le plus pur. Naissance de la quête chevaleresque où à travers l'épopée et les luttes, les joutes et les tournois, l'ennemi est moins extérieur qu'intérieur.

Montjoie se propose d'évoquer cet âge d'or : Simple évocation certes, mais peut-être réveil de la mémoire dans un temps d'indifférence douloureuse et insatisfaite.

Dans cet esprit, le tournoi international de chevalerie réunira donc des compétences diverses :

CORYPHEE

Association de création de spectacles, née en 1984.

« Le renouveau culturel ne viendra ni des discours officiels, ni des structures étatiques, mais des mille volontés agissantes, des mille consciences créatrices que recèlent aujourd'hui nos provinces, nos terroirs, nos « pays »... « Le Sacré est mort dans nos cœurs, et c'est de cela que l'on meurt un peu plus chaque jour » écrivait François Mauriac. « L'artiste des temps à venir ne pourra être qu'un médiateur au cœur de la cité — à l'instar de celui du Moyen-âge ».

Réalisation :

- Organisation du colloque « Une journée avec Bernanos » — janvier 85
- Spectacle Son et Lumière « Le Chevalier, l'Arbre et la Source », Théâtre de Villepreux (Yvelines) — juin 85
- « Les trois couronnes du Roi Arthur et de l'enchanteur Merlin », Spectacle écrit et mis en scène par Henry Montaigu, Crépy-en-Valois — octobre 85, Rueil-Malmaison — décembre 85

En préparation : Organisation des fêtes du millénaire de la Maison de France en Picardie à Crépy-en-Valois (1987).

SPECTACLE ET CHEVALERIE

Association née en 1981.

« Défense et renouveau par l'exaltation artistique et la reconstitution historique de l'idéal chevaleresque et des vertus qui s'y rattachent ».

Réalisations :

Interventions dans plus de soixante communes dont Boissy-St-Léger (94), Dieppe (76), Montbéliard (25), Nice (06), Paris (75), Reims (51), Quimperlé (29), Sablé (72), Viroflay (78) et Berckham (RFA) à travers différentes manifestations :

- Spectacles équestres
- Animations historiques
- Son et Lumière
- Tournage d'un film sur la chevalerie pour le centre de documentation pédagogique
- Reportage sur Spectacle et Chevalerie pour la télévision (« Trente millions d'amis »)
- Concerts de musique ancienne

1985 : Premier tournoi international à Chilham Castle (Angleterre)

En préparation :

- Un livre pour les enfants
- Un second tournoi en Angleterre (86)

O.R. COMMUNICATION

Association née en 1982

A pour objet, le conseil en marketing associatif et culturel, l'organisation technique et artistique de festivals et manifestations culturelles.

L'ASSOCIATION « MONTJOIE »

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRESIDENT	: Olivier DEJOUY
VICE-PRESIDENTS	: Gilles RAAB Jean-Louis GARDETTE
TRESORIER	: Denis ROUSSEAU
SECRETAIRE GENERALE	: Line BOUVAERT

ORGANISATION

DIRECTION GENERALE	: Olivier DEJOUY
REGIE GENERALE	: Denis ROUSSEAU
DIRECTION TECHNIQUE DES SPECTACLES ET MISE EN SCENE	: Gilles RAAB
RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES ORGANISATION DU SALON DES VILLES ANCIENNES	: José GUILLEMAIN
RELATIONS PUBLIQUES	: Blandine de LANTY
ADMINISTRATION	: Line BOUVAERT

EXPERTS JURIDIQUE, FISCAL ET FINANCIER :
— BERNARD DUQUENNE, DOMINIQUE LARTIGUE
(Associés de DH&S France)

LES JOURNEES DU MILLENAIRE

POURQUOI LES JOURNEES DU MILLENAIRE ?

En 1987 la Royauté capétienne aura mille ans.

Il y a bientôt mille ans, en effet, Hugues Capet était désigné par les Pairs de France pour régner sur le pays. C'est aussi à cette date qu'éclôt la France que nous connaissons aujourd'hui.

Jusqu'à Henri II, les anniversaires d'importance étaient l'occasion pour nos monarques de convier courtoisement en de grands tournois la fine fleur de la chevalerie française, mais aussi européenne. Il s'agissait de montrer adresse, bravoure et panache devant des milliers de spectateurs où se mêlaient seigneurs, artisans, paysans et bâteleurs. Depuis la mort d'Henri II, lors précisément d'un de ces tournois, la France n'a plus connu de genre de manifestation spectaculaire en dehors des reconstitutions historiques cinématographiques ou des Sons et Lumières.

Notre équipe réunie au sein de l'association « Montjoie » se propose d'organiser, non une reconstitution, mais un authentique tournoi avec ses règles et son aspect le plus sportif. Il faut savoir qu'à l'heure du T.G.V. il existe dans tous les pays d'Europe occidentale, des groupes de chevaliers passionnés par le Moyen-âge qui se retrouvent fréquemment en heaumes et cotte de mailles pour s'affronter dans des combats « épiques ».

Notre ambition est de réaliser un TOURNOI INTERNATIONAL DE CHEVALERIE à Paris, en juin 87, avec la participation de six équipes de nationalités différentes choisies parmi la France, l'Allemagne, l'Angleterre, l'Espagne, l'Irlande, l'Italie, la Pologne et la Suède.

L'ouverture de Salons d'intérêts divers comme la littérature, l'histoire, les arts, les espaces ludiques, le tourisme à travers des villes médiévales, complètent par ailleurs cette manifestation.

Le Tournoi International est un événement haut en couleur grâce à la richesse évocatrice et visuelle des joutes, au décorum, au protocole, et il demeure aussi passionnant qu'un match de football, grâce aux enjeux sportifs, spectaculaires et populaires.

1^{er} TOURNOI INTERNATIONAL DE CHEVALERIE UN ÉVÉNEMENT UNIQUE EN FRANCE

Jusqu'à Henri II, les anniversaires d'importance étaient l'occasion pour nos monarques de convier en de grands tournois la fine fleur de la Chevalerie française et européenne.

Il s'agissait de montrer adresse, bravoure et panache devant des milliers de spectateurs où se mêlaient seigneurs, artisans, paysons, bâteleurs.

Depuis la mort d'Henri II, lors précisément de l'un de ces tournois, la France n'a plus connu ce type de manifestation spectaculaire en dehors des reconstitutions cinématographiques, ou des Sons et Lumières.

A l'occasion du Millénaire Capétien, Montjoie vous propose d'assister, du 1^{er} au 10 juin 1987, au 1^{er} Tournoi International de Chevalerie.

Le Tournoi se déroulera tous les sairs sur le Parvis de la Grande Halle de la Villette et réunira six équipes de Chevaliers venus d'Allemagne, d'Espagne, de Grande-Bretagne, d'Italie, de Suède et de France. Dans la plus pure tradition, les Chevaliers s'affronteront dans diverses épreuves aussi impressionnantes que grandioses.

Manifestation spectaculaire, compétition sportive, reconstitution historique, le 1^{er} Tournoi International de Chevalerie séduit tous les publics.

Manifestation spectaculaire, riche en couleurs à l'image des grands événements tels "Hollyday on ice" ou "Le Cirque de Moscou", le Tournoi draine un public jeune et familial.

Compétition sportive, avec de réels combats à cheval et à pied, avec des prix, des récompenses prestigieuses, le Tournoi passionne un public sportif et friand d'émotions fortes.

Reconstitution historique, les amateurs d'histoire ne peuvent manquer de s'intéresser à ce Tournoi. Costumes, décors, musiques, tout est fidèlement respecté pour retrouver l'ambiance et l'authenticité des tournois d'antan.

Le 1^{er} Tournoi International de Chevalerie, un événement spectaculaire, sportif, historique et culturel à ne pas manquer.

Prix collectivités : 70 F, 90 F, 140 F.

Réservez dès aujourd'hui vos places en appelant
Line BOUVAERT 45.81.30.84

Sous la présidence de Monseigneur le Comte de Paris

A PARIS

SUR LE SITE DE LA VILLETTE

DU 1 AU 10 JUIN 1987

L'association "Montjoie" propose

1 - Le 1er TOURNOI INTERNATIONAL DE CHEVALERIE

Sur la Place de la Fontaine aux Lions, dans une arène de tournoi de 12.000 places, aura lieu chaque soir, le 1er Tournoi International de Chevalerie. Il ne s'agit pas d'une reconstitution historique, mais d'un authentique tournoi avec ses règles courtoises et son aspect le plus sportif. Depuis la mort d'Henri II, lors précisément de l'un de ces tournois, la France n'a plus connu ce genre de manifestation spectaculaire en dehors des reconstitutions cinématographiques ou des Sons et Lumières.

Des équipes venues d'Allemagne, d'Espagne, de Grande-Bretagne, d'Italie, de Suède et de France s'affronteront dans des combats "épiques".

2 - LE SPECTACLE SCOLAIRE

Dans l'arène du tournoi, un spectacle sera présenté chaque matin et après-midi, dans le cadre scolaire, aux enfants. Particulièrement adapté aux élèves, ce spectacle est la reconstitution d'un tournoi et de toutes les grandes traditions chevaleresques: adoubement, parades, combats à pieds et à cheval par des cascadeurs; occasion de réveiller en chacun de nous un souffle chevaleresque, mélange d'espérance et de doutes, de vigueur et de faiblesses, de Foi et d'incertitude. Ce spectacle évolue dans un lieu de 70 mx 30m, avec projection sur écran géant afin que chaque enfant puisse saisir les émotions dégagées par les comédiens et apprécier l'adresse des chevaliers pendant les joutes.

Des cahiers pédagogiques et matériels didactiques sont édités à l'intention des enseignants et élèves.

3 - LE VILLAGE MEDIEVAL

Dans la Grande Halle de la Villette sont organisés sous la forme d'un village médiéval et sur 10.000 m² quatre salons-expositions. Ces salons sont:

- Le salon de l'édition

Vasque fresque historique qui réunira un grand nombre d'ouvrages portant sur la période du règne des Capétiens.

- Le salon des villes anciennes

Intervention des offices du tourisme, des syndicats d'initiative, des municipalités possédant des monuments et richesses historiques.

- Le salon de l'artisanat et de la gastronomie

Expositions sur les vieux métiers et reconstitution d'une taverne où la cuisine sera essentiellement régionale. Un rappel du patrimoine français.

- Le salon du jouet et du jeu

Exposition de jouets anciens. Présentation de jouets modernes ayant un rapport avec l'époque médiévale. Espace ludique pour les enfants. Concours de "Donjon et Dragon" et du jeu de l'Oie, version historique.

Ce salon est conçu dans le but de faire découvrir les richesses historiques, le patrimoine de notre pays à un public adulte et aux enfants.

4 - LES SPECTACLES ET LES ANIMATIONS

Afin de reconstituer l'ambiance de nos villes et villages d'antan, des animations et spectacles présentés par des troupes professionnelles se dérouleront à l'extérieur comme à l'intérieur de la Grande Halle pendant les dix jours des festivités.

Les spectacles

nous programmons, entre autres, les groupes VENANCE FORTUNAT avec "Les chants du sacre du Roi", PERCEVAL avec "Robin et Marion" de Adam de la Halle, comédie musicale du XIII^e, LES TRETEAUX DE L'ECHANGE et l'ensemble ARS ANTIQUA avec "La farce de Maître Pathelin". Ils feront état de notre patrimoine avec des mises en scène souvent inédites.

Les animations

Des baladins, troubadours, cracheurs de feu, montreurs d'ours ... exerceront leur talent.

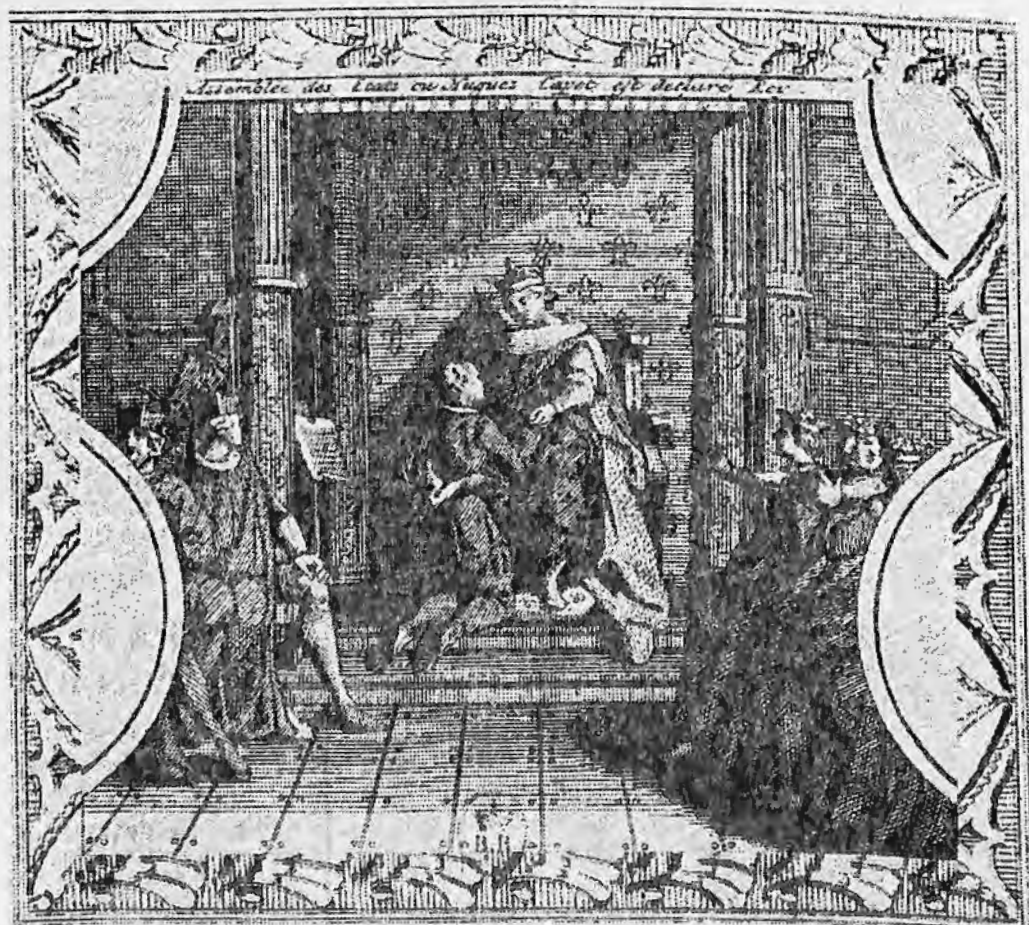
Des animateurs rendront l'espace ludique du Village vivant et aideront les enfants dans les différents jeux.

Le potentiel de public que nous pouvons recevoir est de 120.000 personnes pour le Tournoi, 240.000 enfants pour le spectacle scolaire, et 80.000 adultes, 150.000 enfants pour les salons.

Les Journées du Millénaire sont placées sous le haut-patronage du Ministère de la Culture.

Célébration du millième anniversaire
de l'avènement des Capétiens

Emmanuel Le Roy Ladurie : « La France toujours monarchique depuis Hugues Capet »



Gravure du XVII^e siècle illustrant la cérémonie de l'assemblée des États où Hugues Capet fut déclaré roi en 987.

Le ministre de la Culture, François Léotard, vient de nommer l'historien Emmanuel Le Roy Ladurie (nos éditions du 3 décembre 1986) à la présidence d'un conseil de coordination et d'un comité scientifique chargés d'organiser et de « piloter » au niveau national la célébration du millénaire des Capétiens. Pour notre journal, Emmanuel Le Roy Ladurie s'exprime, pour la première fois, sur cet événement historique qui sera dignement fêté en 1987.

PROPOS RECUEILLIS PAR ANNE MURATORI-PHILIP

QUESTION. — Pourquoi la France républicaine célèbre-t-elle le millième anniversaire de l'avènement d'Hugues Capet ?

R. LE ROY LADURIE. — Il faut se placer dans la longue durée chère à mon maître Fernand Braudel. Ce qui compte ce n'est pas seulement Hugues Capet, ce sont presque neuf siècles de monarchies — empires et monarchies du XIX^e siècle inclus — vécus par la France. En effet, à part les parenthèses des révolutions, la monarchie n'a disparu qu'avec la fin du Second Empire, en 1870. Elle a donc duré huit cent quatre-vingt-trois ans et même plus, car la III^e et la IV^e Républiques a fortiori la V^e avec l'institution d'un président, ont créé, au meilleur sens du terme, une sorte de monarque républicain dont la légitimité vient du peuple et non plus de l'investiture sacrée.

Q. — Il y a peut-être un autre rapprochement à faire : la monarchie des premiers Capétiens n'était-elle pas une monarchie d'élection ?

R. — Il y a eu des faits d'élections. Il y en a même eu dans le sacre des rois. A partir de 1547, en effet, lors du sacre d'Henri II à Reims, une procédure d'acclamation a été réintroduite : au moment du serment, les évêques entouraient le roi, le faisaient lever, le présentaient à la foule rassemblée dans la cathédrale en lui demandant si elle l'acceptait comme roi. Bien sûr ce n'est pas une procédure très démocratique, mais ni plus ni moins que les élections actuelles dans les pays de l'Est. Cela dit, l'essentiel de l'intronisation du roi venait quand même de l'onction sacrée de Dieu.

Q. — Pourquoi attache-t-on tant d'importance à la célébration du millénaire ?

R. — Parce que la France a fait l'Etat monarchique puis républicain, mais c'est aussi l'Etat qui a fait la France, et en particulier jusqu'à la chute de Louis-Philippe, en 1848. Le cas de l'Angleterre est évident là-dessus. Donc, la France est, à part les Flandres, l'Alsace et une partie de la Lorraine et du Pays basque, une construction monarchique, ensuite républicaine sur le tard, dans un espace latin.

Q. — Les Français sont-ils conscients de cette particularité ?

R. — Un certain nombre le sont. La preuve, l'immense succès des biographies consacrées aux rois. Je crois aussi que toute élection présidentielle, auprès de vingt millions de personnes au moins, met en jeu des réflexes, des comportements, qui ont trait à l'autorité d'un seul : à la monarchie au sens étymologique. Ce phénomène est d'autant plus perceptible avec l'instant télévisé où les sondages post-électorales indiquent qui sera président de la République. Il y a là un fait de transmission instantanée du pouvoir, même si sa passation est différée dans le temps.

Cela me rappelle ce que l'on disait après la mort d'Henri IV : « les nuages de la mort ont caché le soleil quelques instants et puis il a surgi à nouveau ». On retrouve cette image au moment où les deux présidents, l'ancien et le nouveau, se serrent la main sur le perron de l'Elysée. Là, la transmission charnelle du pouvoir est éclatante. Il reste quand même une sacralité du pouvoir : Giscard d'Estaing à l'Arc de Triomphe, par exemple, ou Mitterrand au Panthéon. Et puis il y a le rôle de la télévision qui contribue, pratiquement dans toutes les démocraties, à une formidable personnalisation du pouvoir.

Q. — Etes-vous monarchiste ?

R. — Non, pas du tout. Nous sommes en République et je suis républicain. Je pourrais être monarchiste si j'étais espagnol ou anglais, comme le sont une grande partie des Espagnols et pratiquement la totalité des Anglais. Mais je ne suis ni espagnol ni anglais, et la République, évoquée jusqu'à présent, avec ses institutions présidentielles, est actuellement le régime de la légitimité totale.

Cependant, le rôle de notre président s'est inspiré, en partie seulement, de celui du président des Etats-Unis. Or Hamilton, qui fut l'un des grands législateurs des Etats-Unis à la fin du XVIII^e siècle, préconisait à l'origine un président à vie. C'est-à-dire, une sorte de monarque. Donc là aussi, lorsque l'on observe les racines de la présidence américaine, on décèle les traces d'une filiation crypto-monarchique.

Q. — La monarchie a-t-elle fortement imprégné les hommes ?

R. — Cela dépend des époques. Actuellement, il y a à peu près 10 % de l'humanité qui vit en monarchie en comptant l'Australie et le Canada. Mais en général, à l'exception de l'Espagne, les rois sont une espèce en voie d'extinction : si la dynastie disparaît, on n'en crée plus. C'est l'exemple de la Grèce.

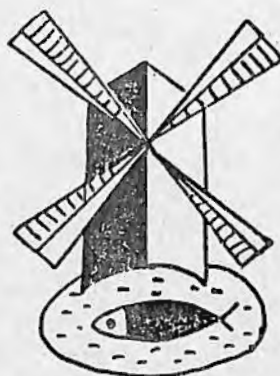
J'ajouterais que d'une part la personnalisation du pouvoir maintient des comportements monarchiques avec légitimité démocratique, comme aux Etats-Unis et en France, ou « légitimité » idéologique, voir l'U.R.S.S. (A Moscou, les rites de passation des pouvoirs à une seule personne tournent du reste, un peu comme dans la France du XVI^e siècle, autour des obsèques du précédent secrétaire général.) Et

d'autre part, il y a dans le monde entier beaucoup de dictatures militaires sans légitimité, basées sur la force, qui ont des comportements para-monarchiques.

Q. — Comment envisagez-vous votre mission ?

R. — Ma nomination étant toute récente, je ne peux que rendre hommage aux projets déjà en chantier. Je m'intéresse à tout : aux colloques d'historiens dont l'un organisé par Robert Delort ; à ce qui se fait en Picardie autour de Charles Baur, président du conseil régional de Picardie et dans beaucoup de communes de l'Ile-de-France ; à l'exposition conçue par l'historien Philippe Contamine à Orléans ; à la biographie d'Hugues Capet que va publier Yves Sassier chez Fayard et à l'exposition préparée par les Archives nationales sur le thème « Sacre et intronisation ». Enfin, si cela est possible, je souhaiterais organiser une journée de commémoration d'ici à la fin de l'année 1987.

A. M.-P.



SYNDICAT MIXTE BASE PLEIN AIR LOISIRS ÉTAMPES

Le 17 Décembre 1986

1987 approche, qui verra dans toute la France la célébration du Millénaire capétien.

A Etampes, les souvenirs capétiens abondent, de la Tour de Guinette, le donjon où le roi Philippe-Auguste retint captive Ungeburge de Danemark, à l'église Notre-Dame, collégiale fondée par Robert-le-Pieux et dont le roi de France se réservait, au Moyen-Age, le titre d'abbé.

La Base Régionale de Plein Air et de Loisirs a édité une brochure dans le cadre d'une série d'animations lancées par la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports d'Ile de France. Cette brochure intitulée : Promenade dans Etampes ville capétienne a été rédigée par Monsieur Michel BILLARD, professeur d'histoire, membre de la Société des gens de lettres, sur une idée de Mesdames Arlette BOURGENOT et Brigitte MANSUY, Conseillères Techniques Pédagogiques.

Je vous invite à honorer de votre présence le lancement de cette publication historique et touristique qui aura lieu le : samedi 10 janvier 1987 à 15 heures à la salle de réunions de la B.P.A.L. d'ETAMPES - Avenue de Bonnevaux -
Tél : 64.94.76.18

Je vous serais aussi reconnaissant de bien vouloir annoncer la sortie de cette brochure dans vos colonnes.

Pour vous y aider, je vous adresse sous ce pli son sommaire.

Elle est diffusée par la Base de Plein Air et vendue au prix de 10 Francs.

Vous remerciant à l'avance de votre aimable concours à la promotion de cette publication,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Françoise FISCHER HUDLET

Directeur

LE COMTE DE CLERMONT EN PROVINCE

Le quotidien «L'Est-Républicain» du 30 décembre annonce la visite officielle du comte de Clermont en Franche-Comté. Le prince sera reçu à la Mairie de Belfort par le député-maire Jean-Pierre Chevènement le 24 janvier et à l'Hôtel de la Région par Edgar Faure le 26. Pendant une semaine le fils aîné du comte de Paris fera une multitude de rencontres et de visites: visite d'un centre de greffe de moelle, visite à titre exceptionnel du Centre de Recherche aux usines Peugeot où le prince déjeunera avec la direction et les cadres de la société, visite de plusieurs entreprises de pointe, vin d'honneur avec des ouvriers du secteur de Ste-Suzanne, rencontre avec des anciens Harkis, dîners socio-professionnels, visite d'une ANPE spécialisée, carrefour avec des chômeurs... Un club de la presse et une interview sur FR3 région sont également prévus.

Au mois de février, le prince se rendra en Dauphiné et, en mars, il inaugurera une exposition culturelle dans le cadre des célébrations du Millénaire à Limoges.

Avec vingt-quatre réunions en Franche-Comté

Emploi du temps « royal » pour la visite de SAR le prince Henri de France

Si les Français fêtent, chaque 14 juillet, et à grands renforts de pétards, la prise de la Bastille, ils demeurent cependant prêts à se mettre en quatre pour faire plaisir à un prince de sang royal. A preuve, le programme mis

au point pour la visite privée qu'effectuera, du samedi 24 au mardi 27 janvier, Son Altesse Pierre-Henri d'Orléans, fils aîné du comte de Paris, en Franche-Comté.

Pour permettre à celui-ci de tout savoir de notre région et de son économie, des autorités aussi diverses que le président Edgar Faure, le sous-préfet de Montbéliard, la mairie de Belfort, les directions des usines Peugeot, de la SORMEL, de l'Institut de productique, de l'Ecole nationale supérieure de mécanique et des microtechniques, du centre agréé de greffe de moelle de l'hôpital, de l'ANPE, de l'Epée de Sainte-Suzanne et de l'université de Sévenans ont en effet accepté de le recevoir. Si l'on ajoute que le prince,

durant son séjour, multipliera les conférences de presse et les interviews (jusqu'à être, lundi, l'invité officiel de «BVV», le bulletin de la municipalité pourtant socialiste de Besançon), qu'il participera à un déjeuner et à un dîner-débat avec les professionnels du commerce et de l'industrie (1), qu'il recevra des délégations d'ouvriers du secteur Belfort-Montbéliard ainsi que des harkis et enfin qu'il assistera dimanche matin, à Besançon, à une messe solennelle à la mémoire de Louis XVI, on se demande comment feront les

mêmes pouvoirs publics et privés pour faire mieux quand François Mitterrand viendra à son tour en Franche-Comté.

Quoi qu'il en soit, SAR, le prince Henri d'Orléans, président du «Centre d'études et de recherches sur la France contemporaine», association type loi de 1901 dont le but est de «susciter une réflexion des Français (quelles que soient leurs tendances ou appartenances politiques) sur les problèmes de notre temps dans notre pays et sur l'avenir qu'il est possible de construire à partir des

données actuelles» espère bien qu'après son passage, une antenne régionale de cet organisme, sera ouverte dans la capitale comtoise. Il fait dire qu'avec, en moins de quatre jours, vingt-quatre réunions, conférences, réceptions et visites en tout genre, le prince aura bien mérité de la région.

Jean-Pierre TENOUX

(1) Il reste encore des places disponibles pour le déjeuner-débat qui se tiendra, le dimanche 25 janvier, à 13 h, au Frantel de Besançon sur le thème «Tradition et progrès».

LYS ROUGE N°33

Sommaire:

- Editorial: Le roi héréditaire, comment justifier le principe d'hérédité aujourd'hui, pages 1 à 3
- «La Croix» interroge le comte de Paris, pages 2 à 7
- Le millénaire à Noyon, page 8
- Brest, ville capétienne, pages 9 à 11
- Soissons fleurit ses vases, page 12
- Tournoi international de chevalerie à Paris, pages 13 à 19
- Le Roy Ladurie au «Figaro», pages 20 et 21

- Etampes et le Millénaire, pages 22 et 23
- Le Hugues Capet de G. Bordonove, généalogie simplifiée des rois de France, pages 24 à 28
- Dossier du «Figaro littéraire» sur le Millénaire (interview du Prince par Thierry Ardisson), pages 29 à 31
- «Libération» et «Le Monde», page 33
- Patrick Poivre d'Arvor rencontre le comte de Paris pour «Le Journal du Dimanche», page 34
- Les Bourbons Orléans ou la légitimité dynastique, extrait de l'étude d'Hugues Troussset, page 35 et 36
- Le comte de Paris au «Parisien libéré», page 37 et 38

- Le comte de Paris au «Matin» et une nouvelle de politique fiction de Bertrand Renouvin sur la restauration de la Monarchie en 1993, pages 39 à 41
- Henri IV 1989, association pour la commémoration de l'avènement d'Henri IV, pages 42 et 43
- L'association du Millénaire capétien, page 44
- Le comte de Clermont en province, page I (en centrales)
- Bourse aux livres royalistes, pages II, III et IV (en centrales)
- La comtesse de Paris et le millénaire, page IV.

BOURSE AUX LIVRES ROYALISTES

Tous les trois mois, le « Lys Rouge » publie une liste de livres, la plupart d'occasion, concernant l'histoire du royalisme.

Vous pouvez les commander, en joignant le chèque correspondant à votre commande à l'ordre de « Royaliste » CCP 18 104 06 N Paris. N'oubliez pas de majorer les prix indiqués dans la liste de 10% pour les frais de port et d'emballage (avec un minimum de 13 F par commande pour les envois simples, et un minimum de 19 F pour les envois recommandés *).

Certains titres ne sont disponibles qu'en un seul exemplaire. Dans ce cas seule la première commande arrivée sera servie. Par mesure de sécurité, vous pouvez nous téléphoner au 42.97.42.57 pour réserver le livre que vous avez choisi, nous le retirerons alors de la vente en attendant votre confirmation écrite. Vous pouvez aussi éventuellement indiquer un titre de remplacement pour le cas où le premier livre choisi serait déjà vendu.

Dans le cas où le livre que vous avez choisi serait déjà vendu et où vous n'auriez pas indiqué un titre de remplacement, nous vous retournerons votre chèque.

*Si vous ne voulez pas un envoi recommandé, aucune réclamation ne pourra être admise en cas de perte éventuelle de l'envoi.

A.F.
République ou Monarchie, plaquette, 1958: 15 F

BAINVILLE Jacques,
L'Angleterre et l'Empire britannique, Plon 1938, relié toile verte: 90 F
Les Dictateurs, Plon 1939, relié toile verte: 70 F
Le Dix-huit brumaire, Hachette, état moyen: 45 F
La Guerre et l'Italie, Fayard 1939, relié toile verte: 75 F
Histoire de France, Marabout 1986: 50 F
Histoire de deux peuples, continuée jusqu'à Hitler, Fayard 1933: 50 F
Jaco et Lori, Ed. Nouvelle France 1945, éd. originale numérotée (n°260): 90 F

Jaco et Lori, Grasset 1927: 40 F
Jaco et Lori, Le Livre Moderne Illustré, 1929: 40 F
Journal 1901-1918, Plon 1948: 50 F
Lectures, préface de Maurras, A. Fayard 1937: 40 F
Louis II de Bavière, Ed. Complexe 1983: 93 F
Napoléon, A. Fayard 1931: 70 F
Une saison chez Thésis, Prométhée 1929, relié toile verte: 70 F
La Troisième République, A. Fayard 1935: 50 F
(le même mais en état moyen: 40 F)
La Troisième République, Plon: 80 F

BAILLY René
Ange Pitou, conspirateur et chansonnier, Ed. de l'Etoile 1936: 50 F

Cte de BEAUREPAIRE
Avènement de la décentralisation amené par les fautes du pouvoir personnel - réformes administratives et judiciaires - séparation des cultes et du pouvoir civil, 1870, état moyen: 70 F

BECAT Pierre
Henri V et les féodaux, Pensée universelle 1974, 40 F
Napoléon et le destin de l'Europe, : 30 F

BEHAINE René
Avec les vœux de l'esprit, roman Grasset 1928, préface de Daniel Halévy: 20 F

BENOIST Charles
Les lois de la politique française et le gouvernement de l'Alsace sous Louis XIV, Plon 1929: 30 F

BERNANOS Georges
La Joie, Plon 1929: 60 F
Sous le soleil de Satan, Plon 1926: 60 F

BERTRAND Jean
Principes de vie politique, N.E.L. 1956, 15 F

R.P. DOM BESSE
L'Eglise et les libertés, Nouvelle Librairie Nationale 1913: 85 F

BOURQUIN Jean-Marc
Socialisme monarchique, Les Horizons Nouveaux 1945, plaquette 24 pages: 40 F

BOUTANG Pierre
Apocalypse du désir, Grasset: 125 F
Le Banquet de Platon, Hermann 1972: 110 F
La Fontaine politique, Albin-Michel: 91 F
Maurras, Plon: 120 F
Ontologie du secret, PUF: 175 F
La Politique, Jean Froissart 1948: 130 F
Précis de Fontriquet: 45 F
Le Purgatoire, Sagittaire: 68 F
reprenant le pouvoir, Sagittaire: 60 F

BRANTHOME
Le brave général Boulanger, Marcel Scheured 1930, 90 F

Mis de CHAMBRAY
Inquiétude Nationale, Lib. d'A.F. 1928, état moyen: 25 F

COURNAULT Edouard
Des conseils cantonaux, Berger-Levrault et Cie 1873: 30 F

Madame Léon DAUDET
La vie et la mort de Philippe, Fayard 1926: 30 F

DAUDET Léon

L'Agonie du régime, N.L.N., 1926, état moyen: 55 F
L'Amour est un songe, Flammarion 1920, 20 F
Au temps de Judas, N.L.N., 1920: 40 F
L'Avant-guerre, N.L.N., 1914, état moyen: 40 F

Les Bacchantes, Flammarion 1931: 45 F
Le Bonheur d'être riche, Flammarion, état très moyen: 25 F

Le Cœur brûlé, Flammarion, 1929: mauvais état: 20 F

Dicts et pronostications d'Alcofribas, deuxième pour le belan 1922, « Valoys », 1922: 35 F

Devant la douleur, N.L.N. 1915 (état moyen): 40 F - Grasset 1931: 25 F

Devant la douleur et Fantômes et vivants, N.L.N. (2 volumes): 80 F
Le Drame franco-allemand, Albin-Michel, 1940: 80 F

L'Entre deux guerres, Grasset, 1932: 30 F
Etudes et milieux littéraires, Grasset, 1927: 30 F

La Femme et l'amour, Flammarion, 1948: 25 F

Le Garde des sceaux, Capitole, 1930, édition originale sur papier alpha numéroté: 200 F

Germe et poussière, Biblio. Charpentier, 1891: 50 F

La Guerre totale, N.L.N., 1918: 30 F

L'Hécatombe, N.L.N., 1923: 50 F
L'Hérédité, N.L.N., 1926, dédicacé (état très moyen): 50 F

(le même, réparé: 20 F - le même en bon état dans l'édition Grasset de 1935: 29 F)

L'Heure qui tourne, Nouvelle France 1945, gravure sur bois de H. Baille: 280 F

L'Homme et le poison, Nouvelle Librairie Nationale 1925, n°2820: 45 F

Les Horreurs de la guerre, Grasset, éd. originale numérotée, état moyen: 40 F.

Les Idées en armes, Ed. du Siècle, 1933: 50 F

Un Jour d'orage, Flammarion, 1925: 30 F

Le Lit de Procuste, Biblio. Charpentier, 1912 (état moyen): 50 F

Magistrats et policiers, Grasset: 29 F
Moloch et Minerve, N.L.N., 1924: 50 F

Les Morticoles, Fasquelle, 1956: 32 F

Le Napus, fléau de l'an 2227, Flammarion: 35 F

Le Nain de Lorraine, Capitole 1930, numéroté sur alpha: 200 F

Les Œuvres dans les hommes, N. L.N., 1922: 32 F

Paris vécu, 1ère série: rive droite, N.R.F. 1929: 45 F

La Pluie de sang, Grasset, 1932, état moyen: 45 F

La Police politique, Denoël, 1934: 45 F
(le même, état moyen: 30 F)

Le Rêve éveillé, Grasset, 1926: 32 F
(le même, état moyen: 25 F - le même en édition originale, numéroté, état moyen: 70 F)

La Ronde de nuit, Grasset, 1928, édition originale, numéroté: 40 F

Les Rythmes de l'homme, Grasset, 1930: 27 F

Salons et journaux, 1880 à 1908 Grasset: 32 F (le même dans l'édition N.L.N. 1927, relié: 52 F)

Le Sang de la nuit, Flammarion, 1926: 32 F

La Tragique existence de Victor Hugo, Albin Michel, 1948: 35 F

Vers le roi, Grasset, 1934: 45 F
La Vie orageuse de Clemenceau, Albin Michel, 1938: 40 F

Le Voyage de Shakespeare, N.R.F., 1929: 50 F
(le même, 1969: 40 F)

DELEST Joseph
Pour une grande cause, en prison et en liberté avec Léon Daudet, Capitole 1928, n°263 sur papier vélin: 100 F

DEBRAY Pierre
La 3ème guerre mondiale est commencée, Presses continentales 1958: 20 F

DUBECH Lucien
La grève des forgerons, Grasset 1926 20 F

DUTRAIT-CROZON Henri
Gambetta et la Défense nationale, Ed. du Siècle 1934: 45 F

GAXOTTE Pierre
La Révolution française, Fayard 1928: 45 F

GISCARD D'ESTAING Henri
D'Esterhazy à Dreyfus, Plon 1960: 35 F

HAUTERIVE Ernest d'
La contre-police royaliste en 1800, Lib. Académique Perrin 1931: 50 F

JALLUT Maurice
On va la République ? La France à la recherche de sa constitution Ph. Prévost 1967: 45 F

JOSEPH Roger
J'ai vu condamner un juste au bagne, la vérité sur le procès de Charles Maurras, 1966, 70 F

Biblio-iconographie générale de Charles Maurras, en collaboration avec Jean Forges, 2 tomes, Les Amis du Chemin de Paradis 1953: 600 F

LECLERC Gérard
Un autre Maurras, Ed. originale numérotée, I.P.N., 1974: 120 F

LEVIS-MIREPOIX Duc de
Discours de réception à l'Académie française au fauteuil de Ch. Maurras, Amiot-Dumont, éd. originale: 50 F

LONDON Géo
Le procès Maurras, R. Bonnefond, 1945: 50 F

MAISTRE Joseph de
Considération sur la France - essai sur le principe générateur des constitutions politiques, N.L.N.: 65 F

MARTY Albert
L'Action française par elle-même, N.E.L. 1968: manquant

MAURRAS Charles
L'Action française et la religion catholique, N.L.N., 1923: 70 F
L'Allée des philosophes, Sté Littéraire de France, 1923: 240 F
L'Allemagne et nous, déclaration de Ch. Maurras à la cour de justice du Rhône les 24 et 25 janvier 1945, Les vérités françaises, 1945: 50 F

Les Amants de Venise, Ed. G. Crès et Cie, 1924, éd. originale numérotée: 180 F

Les Amants de Venise, Flammarion, 1926: 43 F
(le même, 1929: 43 F)

Les Amants de Venise, Flammarion, 1978: 66 F

Anatole France, politique et poète, Plon, 1924, 55 F

Anthinéa, Flammarion/Champion, 1926, état moyen: 42 F

Au signe de Flore, Grasset, 1933, état moyen: 30 F

Au signe de Flore, Grasset, 1974: 45 F

Au devant de la nuit, sous le pseudo de Léon Rameau, Lardanchet, 1947: 40 F

L'avenir de l'intelligence, brochure 60 p.: 20 F

Barbarie et poésie, N.L.N., 1925, éd. originale, papier japon, n°V: 400 F (le même, édition normale: 75 F)

Le Chemin de Paradis, Lardanchet, 1922, éd. originale numérotée (n°305): 160 F

Un Débat sur le romantisme (avec Raymond de la Thailhède), Flammarion: 58 F

La Démocratie religieuse, N.E.L., 1978: 120 F

La Dentelle du rempart, Grasset, préface de Bernard Grasset, 1937: 60 F

Entre le Louvre et la Bastille, éd. du Cadran, 1931, éd. originale numérotée (n°111 sur 336 au total): 200 F

Au Grand Juge de France, La Seule France, 1949: 45 F

Mes idées politiques, Albatros, 1986: 98 F

Lettre à M. Vincent Auriol, suivi de

BON DE COMMANDE

à retourner à «Royaliste», 17, rue des Petits-Champs 75001 Paris

TITRE	AUTEUR	PRIX

règlement à l'ordre de «Royaliste»
Chèque bancaire
Chèque postal (ccp 18 104 06 N La Source)
Mandat lettre

Total commande
Frais de port: +10%
(13 F minimum - envoi simple)
(19 F minimum - envoi recommandé)

Montant Total

Nom/Prénom:

Adresse:

Touchés, La Seule France: 35 F

Louis XIV et la France, éd. du Cadrans, éd. originale numérotée (n°56): 200 F

Méditations sur la politique de Jeanne d'Arc, illustrations de M. Réal del Sarte, éd. originale sur vélin d'Arches à la forme: 300 F

Les mensonges de l'expert Verdenal au procès de Lyon, La Seule France, 1951: 25 F

Napoléon avec la France ou contre la France ?, Flammarion, 1932: 50 F

Oeuvres capitales, Réédition du volume Politique, Flammarion: 80 F

Le Parapluie de Marianne, (sous le pseudo d'Octave Martin), Seule France, 1948, éd. originale numérotée: 40 F

Petit manuel de l'Enquête sur la Monarchie, Bibliothèque des œuvres politiques, 1928: 65 F

Poésie et Vérité, Lardanchet, 1944: 50 F

Poètes, Le Divan, 1924: 80 F

La politique de Jeanne d'Arc, Seule France, 1952, plaquette: 15 F

La politique religieuse, N.L.N., 1921: 70 F

Pour en sortir, ce qu'il faut à la France, Lib. d'A.F., 1926 (état moyen): 20 F

Pour réveiller le Grand Juge, (avec M. Pujol), Seule France, 1951, éd. originale Bibliophiles: 120 F, (le même édition originale: 70 F - le même édition normale: 45 F)

Le procureur et l'habitant, Seule France, 1952: 45 F

Quand les Français ne s'aimaient pas, N.L.N., 1926: 80 F (le même abimé: 60 F)

Sans la muraille de Cyprès..., Jacqueline Gibert, 1941: 45 F

La Seule France, Lardanchet, 1943: 65 F (le même, couverture arrachée: 25 F)

Les trois aspects du président Wilson, N.L.N.: 40 F

Les vergers sur la mer, Flammarion, 1937: 45 F

Lettre à M. le directeur du «New-York Herald», (sous le nom de son neveu Jacques Maurras), Seule France, 1950, édition originale numérotée: 40 F - édition normale: 30 F

MASSIS Henri

Allemagne d'hier et d'après-demain, Ed. du Conquistador 1949: 30 F

MERMEIX

Le Ralliement et l'Action française, A. Fayard 1927: 60 F

MIRMAN Léon

La route nationale, A. Fayard 1934, relié toile: 20 F

MONTESQUIOU Léon de

Le salut public, Plon 1901: 150 F

PLONCARD D'ASSAC Jacques

Doctrines du nationalisme, Librairie Française 1959: 20 F

Enquête sur le nationalisme: Joseph de Maistre, Société de philosophie politique 1969: 15 F

Maurice Privat

L'énigme Philippe Daudet, Les documents secrets, Neuilly 1931: 40 F

PUJO Maurice

Les camelots du Roi, Flammarion: (assez mauvais état): 40 F - (le même couverture complètement arrachée): 25 F

Comment La Rocque a trahi, Sorlot, 45 F

Le problème de l'union, Lib. d'A.F., 1937: 45 F

ROUX Marquis de

Charles Maurras et le nationalisme de l'A.F., Grasset 1928: 50 F

La Restauration, A. Fayard 1938: 65 F

ROUZAUD Henri

Sous les lauriers du Maroc, Privat, 1926, Préface de Ch. Maurras, état très moyen: 100 F

THIBON Gustave

L'Echelle de Jacob, Fayard: 39 F

Entretiens avec Christian Chabanis, Fayard: 40 F

L'Equilibre et l'harmonie, Fayard: 60 F

Ce que Dieu a uni, Fayard: 60 F

Ce que Dieu a uni, Lardanchet 1946: 56 F

L'ignorance étoilée, Fayard: 43 F

Notre regard qui manque à la Lumière, Fayard: 43 F

THOMAS Lucien

L'A.F. devant l'Eglise, de Pie X à Pie XII, N.E.L. 1965, 90 F

VALLAT Xavier

Charles Maurras n° d'écrou 8321, Plon, 1953: 45 F

La croix, les lys et la peine des hommes, histoire des catholiques sociaux, éd. Olysse 1982: manquant

VAUX Bernard de

Charles Maurras, esquisses pour un portrait, éd. des Cahiers bourbonnais 1968: 50 F

VIMEUX Philippe

Le comte de Paris ou la passion du présent, édition originale: 120 F

WEBER Eugen

L'Action française, Fayard 1985: 150 F

SUR MAURRAS

Charles Maurras et la critique des lettres, N.L.N.: 50 F

Hommage national rendu à Ch. Maurras le 8 juillet 1937: 40 F

La mort et les funérailles de Ch. Maurras, le recueil de photographies, Amis du Chemin de Paradis, 1953: 53 F

Le procès de Charles Maurras et de Maurice Pujol - débats et annexes, Vérités Françaises, 1946, édition originale, les deux tomes: 250 F

«portrait de Maurras», «poster» 29 cm x 42 cm noir: 10 F

Charles Maurras par ses contemporains (A. France, Valois, Barrès, E. Berth...) N.L.N., 1919, 75 F

DIVERS

L'Action française et le Vatican, Préface de Ch. Maurras et Léon Daudet, Flammarion: 50 F

Les deux justices ou notre J'accuse, La Seule France, éd. originale, plaquette: 35 F

Le patriotisme ne doit pas tuer la patrie, La Seule France 1947, plaquette: 40 F

La Revue hebdomadaire, (revue nationaliste proche des thèses d'Action française mais publiée avec le soutien occulte de l'Ambassade d'Italie), année 1933 compète, 52 numéros: 170 F franco de port.

L'Ordre Français, numéro 64: 5 F

Cahiers du Cercle Proudhon, derniers exemplaires neufs de la réédition en fac-similé de 1976 de cette revue parue en 1912-1913, prix au 1er oct. 1986: 225 F.

LA COMTESSE DE PARIS ET LE MILLENAIRE

Recevant les journalistes de «Dynastie», la comtesse de Paris leur a fait part de son intention de célébrer à sa manière le Millénaire capétien: *Je tiens à remercier par un Te Deum le maintien de notre tradition mille ans après, le même dévouement au pays. Je tiens à célébrer la continuité capétienne et le service de la patrie car, petit à petit, au fil des ans, la dynastie a forgé le pays, l'a défendu et fait prospérer...*

«... Je trouve que ce Millénaire est tout à fait extraordinaire, j'ai l'impression que toute la France prend cet anniversaire à cœur. Beaucoup de choses se préparent, le comte de Paris est très actif. Moi, au niveau d'Eu, j'aimerais organiser - avec l'accord du curé - un Te Deum à la collégiale avec le plus de famille possible; c'est ma façon de célébrer mille ans d'Histoire...»

SOMMAIRE

Préambule

**Les grands traits de l'histoire d'Étampes
et son apogée capétienne**

Promenade dans la ville

Séquence I - L'importance de l'eau dans la vieille cité :
le Moulin Sablon

Séquence II - Une demeure royale d'agrément :
le Palais du Séjour

Séquence III - Une rue à vocation commerciale :
la rue de la Juiverie

Séquence IV - Une collégiale de fondation royale,
sanctuaire et refuge :
Notre-Dame
Visite détaillée

Séquence V - Une riche paroisse :
Saint-Basile
Visite détaillée

Séquence VI - Un exemple d'architecture militaire médiévale :
la tour de Guinette

Séquence VII - La place Saint-Gilles
- Un exemple d'architecture religieuse :
l'église Saint-Gilles
- Un exemple d'architecture civile commerciale :
la Maison des Piliers

Séquence VIII - Vestiges des fortifications capétiennes :
les Portereaux

Annexes

- Tableau récapitulatif des types d'architecture rencontrés

- Tableau chronologique des rois capétiens

- Marchés en plein air

- Compléments bibliographiques

IL Y A 1000 ANS,
HUGUES CAPET
987 - 1789 - 1987



A l'occasion du millénaire
de l'avènement d'Hugues Capet,
la Délégation
aux Célébrations Nationales
(Directions des Archives
de France)
propose une exposition sur

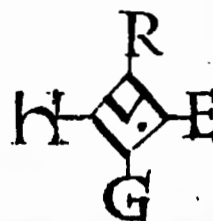
**L'ORIGINE ET LES DÉBUTS
DE LA DYNASTIE
CAPÉTIENNE, SON RÔLE
DANS L'APPARITION DU
SENTIMENT NATIONAL**

Cette exposition comporte
dix-huit affiches de 80 x 120 cm,
en quadrichomie.
Elle est illustrée
de très nombreuses
reproductions de miniatures,
conservées
à la Bibliothèque Nationale,
de cartes et de photographies
de sites et monuments.

*La participation demandée
est de 1000 F
(plastification éventuelle
et port en sus).*

Renseignements et commande

Délégation
aux Célébrations Nationales,
60, rue des Francs-Bourgeois,
75141 Paris Cedex 03
Tél. 42.77.11.30 poste 21/20



Syndicat Mixte d'Étude, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein Air

Siège Social : Hôtel de Ville - 91150 ÉTAMPES

Administration : Avenue de Bonnevaux - 91150 ÉTAMPES - Tél. (6) 494.76.18

987 - 1987
le millénaire des
Capétiens

Georges Bordonove

Les Rois qui ont fait la France

Les Capétiens
le fondateur

Hugues Capet



 **Pygmalion**
Gérard Watelet

HUGUES CAPET
LE FONDATEUR
PAR GEORGES BORDONOVE

L'avènement d'Hugues Capet, en 987, ne fut pas un événement fortuit, mais un aboutissement et un point de départ : l'aboutissement d'une rivalité plus que séculaire entre les derniers rois Carolingiens et les Robertiens, ancêtres des Capétiens, et le point de départ de cette dynastie capétienne qui donna ses rois à la France et fut la première d'Europe.

Par le remarquable ouvrage que Bordonove consacre à Hugues Capet, premier de ces Rois qui ont fait la France, il retrace avec précision la marche des Robertiens vers le trône, depuis Robert le Fort, leur héros éponyme. Soldats intrépides mais esprits avisés, on voit les Robertiens se hisser au premier rang de la hiérarchie féodale. Devenus les seconds personnages du royaume, après les Carolingiens, ils sauvent Paris au cours d'un siège mémorable. Dès lors, ils entrent en compétition avec les Carolingiens. D'eux d'entre eux, par trop oubliés, Eudes Ier et Robert Ier, deviennent rois intérimaires. Hugues le Grand, au faite de sa puissance, fait et défait les rois, sans régner lui-même.

Cette lutte, feutrée mais inexorable, entre Robertiens et Carolingiens forme une épopée, ou une saga, pleine de fureur, de couleur et de bruit superbement évoqués par l'auteur. Il montre que les Robertiens se distinguent essentiellement des autres féodaux par de véritables qualités d'hommes d'état : hauteur de vues, connaissance des hommes, pragmatisme, volonté d'aboutir, obstination, prudence et don d'adaptation. Qualités que l'on retrouvera chez les meilleurs des rois qui leur succéderont et qui sont d'abord celles d'Hugues Capet.

Il n'a sans doute pas le prestige éclatant de son père, Hugues le Grand. Mais il le dépasse par son sens politique, par ses dons de diplomate, par l'habileté et la maîtrise de soi. Il est réservé, secret. Sa personnalité mystérieuse se révèle dans les faits et dans sa réussite finale. D'abord vassal exact du roi Lothaire, force lui fut d'entrer en conflit avec lui pour défendre son héritage. Le duel entre les deux princes, ses péripéties nombreuses, jettent sur cette époque un surprenant éclairage. La mort tragique de Lothaire et de son fils Louis V laissent le champ libre à Hugues Capet. Connaissant l'orgueil ombrageux des grands, il ne pose pas directement sa candidature au trône, mais, suprêmement habile, laisse agir son ami, l'archevêque de Reims. Elu roi de France, il s'empresse de transformer cette monarchie élective en monarchie héréditaire, en associant au trône son fils Robert le Pieux. Ensuite, il sait durer et triompher, non sans angoisse, non sans peine, des complots et des trahisons.

Fondateur de la dynastie capétienne, on discerne en lui la certitude d'incarner l'unité française, d'être le ciment qui relie entre eux les petits états féodaux composant en somme le royaume de France.

Le livre de Bordonove n'est pas seulement la biographie d'Hugues Capet, mais une restitution de la société du X^e siècle; et on est stupéfaits de découvrir des caractères combien proches de notre époque ! Il est riche de perspectives politiques où l'humour le dispute à la rigueur de l'historien. Il est aussi la préface générale de la collection des "ROIS QUI ONT FAIT LA FRANCE".



Les Capétiens

(987 - 1328)



HUGUES CAPET

Roi de 987 à 996



ROBERT II LE PIEUX

Roi de 996 à 1031



HENRI I^{er}

Roi de 1031 à 1060



PHILIPPE I^{er}

Roi de 1060 à 1108



LOUIS VILE GROS

Roi de 1108 à 1137



LOUIS VII LE JEUNE

Roi de 1137 à 1180



PHILIPPE II AUGUSTE

Roi de 1180 à 1223



LOUIS VIII LE LION

Roi de 1223 à 1226



LOUIS IX (SAINT LOUIS)

Roi de 1226 à 1270



ROBERT

comte de Clermont
(Tige des Bourbons)



PHILIPPE III LE HARDI

Roi de 1270 à 1285



PHILIPPE IV LE BEL

Roi de 1285 à 1314

CHARLES DE VALOIS

mort en 1325



LOUIS X LE HUTIN

Roi de 1314 à 1316



PHILIPPE V LE LONG

Roi de 1316 à 1322



CHARLES IV LE BEL

Roi de 1322 à 1328



JEAN I^{er}

Roi en 1316



PHILIPPE VI DE VALOIS

Roi en 1328



Les Valois

(1328-1589)



PHILIPPE VI DE VALOIS
Roi de 1328 à 1350

JEAN II LE BON
Roi de 1350 à 1364



CHARLES V LE SAGE
Roi de 1364 à 1380

CHARLES VI LE FOL
Roi de 1380 à 1422



LOUIS I^{er}
duc d'Orléans
mort en 1407

CHARLES VII LE VICTORIEUX
Roi de 1422 à 1461

CHARLES D'ORLEANS
mort en 1465

LOUIS XI
Roi de 1461 à 1483



CHARLES VIII
Roi de 1483 à 1498

JEANNE, épouse de :

LOUIS XII
Roi de 1498 à 1515



FRANÇOIS I^{er}, époux de :

CLAUDE
fille de Louis XII

HENRI II
Roi de 1547 à 1559



FRANÇOIS II
Roi de 1559 à 1560

CHARLES IX
Roi de 1560 à 1574

HENRI III
Roi de 1574 à 1589

La couronne échoit à Henri de Bourbon-Navarre (Henri IV), cousin éloigné d'Henri III, mais descendant par son père (Antoine de Bourbon) de Robert, comte de Clermont et sixième fils de Saint Louis, et, par sa mère (Jeanne d'Albret), des rois de Navarre.

Les Bourbons

(1589 - 1795)



HENRI IV
Roi de 1589 à 1610



LOUIS XIII
Roi de 1610 à 1643

LOUIS XIV
Roi de 1643 à 1715



LOUIS, LE GRAND DAUPHIN
mort en 1711

LOUIS
duc de Bourgogne
mort en 1712

LOUIS XV
Roi de 1715 à 1774



LOUIS
dauphin, mort en 1765

LOUIS XVI
Roi de 1774 à 1793



LOUIS XVII
Roi de 1793 à 1795

PHILIPPE
duc d'Orléans
mort en 1707

PHILIPPE D'ORLEANS
régent pendant la minorité
de Louis XV, mort en 1723

LOUIS D'ORLEANS
duc de Chartres,
mort en 1752

LOUIS-PHILIPPE D'ORLEANS
duc de Chartres,
mort en 1785

PHILIPPE-EGALITE
mort en 1793

LA REVOLUTION ET L'EMPIRE

LOUIS XVIII
comte de Provence, puis
Roi de 1814 à 1824

CHARLES X
comte d'Artois, puis
Roi de 1824 à 1830

CHARLES
duc de Berry
mort en 1820

HENRI
comte de Chambord
mort en 1883

LOUIS-PHILIPPE
Roi des Français
de 1830 à 1848

Tige des prétendants
actuels

LE FIGARO

littérature

LUNDI 19 JANVIER 1987

Éditorial

Les inventeurs de la France

On sait relativement peu de chose sur les premiers Capétiens et d'abord sur le fondateur de la dynastie. Un homme d'âge mûr pour l'époque, qui régna neuf ans. Ses successeurs immédiats ne sont guère plus connus. Il faut attendre Louis VI dit le Gros pour qu'une certaine personnalisation succède à l'anonymat.

Et pourtant, avec Hugues Capet, une grande histoire a commencé, celle d'une dynastie qui a duré sans

PAR CLAUDE JANNOUD

interruption pendant huit siècles et dont on peut dire, selon une formule célèbre, qu'elle a fait la France.

Continuité unique en Europe : les Habsbourg, en Autriche et en Espagne, ont régné moins longtemps. On oppose souvent l'instabilité politique française à la permanence des institutions britanniques, mais il s'agit d'un phénomène relativement récent. Le contraire a été vrai pendant des siècles. L'Angleterre offre une histoire tumultueuse où la lutte pour le pouvoir a été incessante, où les affrontements dynastiques se sont succédé au temps de Guillaume le Conquérant, puis pendant la guerre des Deux-Roses, sous les Stuarts, enfin.

Quelle différence avec la France ! Jamais les Capétiens n'ont été menacés, sauf à l'époque de la Ligue qui soutenait les prétentions des Guise. Les rois ont pu aller en croisade sans qu'un parent prenne leur place ; plus tard, les Capétiens ont résisté à l'interminable épreuve de la guerre de Cent Ans et ont gardé leur légitimité même quand la plus grande partie du territoire français était occupée par les Anglais.

Les débuts furent pourtant modestes. Les Capétiens se distinguaient difficilement des grands féodaux, ils étaient plus tolérés que souverains. C'est peu à peu qu'ils étendirent leur apanage et affermirent leur autorité. Ils y parvinrent parce que quelques-uns d'entre eux furent des hommes remarquables et qu'ils eurent un grand dessein.

Au contraire des derniers Carolingiens, les premiers Capétiens ne songèrent jamais à ressusciter l'empire de Charlemagne. Leurs ambitions furent toujours hexagonales. Leur rôle historique fut de lier leur ambition dynastique au développement de l'idée nationale. La fleur de lys symbolisa l'union de la France avec la royauté. Quand l'invasion allemande menaça Suger, le mentor de Louis VII demanda aux Français de se rassembler autour de leur souverain. Philippe Auguste, Saint Louis, Philippe le Bel firent appel, eux aussi, au sentiment national. Celui-ci fut assez fort pour que, à la mort de Louis X, qui ne laissait pas d'héritier mâle, on ressuscite la loi salique, afin d'écarter du trône un étranger.

La nation France du début de ce millénaire n'était certes pas la nôtre. Toute comparaison serait absurde. Et, pourtant, c'est bien alors qu'apparurent des pratiques qui constitueront notre patrimoine culturel. On parlait déjà d'un style, d'une manière de vivre français. C'est sous l'égide des premiers Capétiens que naquirent les institutions, et d'abord l'Etat, qui seront celles de notre pays jusqu'à la Révolution et qu'apparurent les premières manifestations du centralisme français. C'est pourquoi ces hommes lointains nous restent proches. Ils furent les initiateurs d'une aventure historique qui dure encore, la nôtre.



Coronnement d'un roi de France (miniature du XII^e siècle).

Hugues Capet cet inconnu

Un entretien
avec le comte de Paris

PAR THIERRY ARDISSON

L'étudiant étranger

roman

GALLIMARD nrf

Plusieurs ouvrages sont consacrés à Hugues Capet, qui fut couronné roi en 987 (pages IV et V). Mille ans après, Thierry Ardisson a rencontré l'un des derniers Capets.

Le comte de Paris : « Je cherche à actualiser la tradition capétienne »

Dans son essai *Louis XX* (éditions Orban), Thierry Ardisson a remis dans l'actualité l'idée monarchique. Avec le comte de Paris, dont le livre *L'avenir dure longtemps*, (éditions Grasset) paraît mercredi, il fait le point sur la survivance des idées capétiennes dans le monde d'aujourd'hui.

THIERRY ARDISSON. — Hugues Capet aussi était « Comte de Paris » ; après ces mille ans d'Histoire, l'actuel comte de Paris se sent-il proche de lui ?

LE COMTE DE PARIS. — Je pense surtout à l'avenir, mais il y a en moi la force de la tradition capétienne, que je cherche à actualiser. Élu roi de France, Hugues Capet a eu le trait de génie d'associer son fils au trône de son vivant. Ainsi, il mettait fin à la règle carolingienne du partage du royaume et rendait possible la constitution de l'unité française. Il ne faut pas, non plus, oublier que Hugues a été élu en raison des services que sa famille avait rendus au pays dans la lutte contre les Normands. A l'origine de la tradition capétienne, il y a cette volonté de paix et d'unité. Très vite, on verra qu'elle n'est pas séparable de l'idée de justice... C'est cette tradition de service qui inspire la famille de France et qui explique son dévouement au pays, quelles que soient ses institutions. Mon père était au front en 1914 (dans la Croix-Rouge car on lui avait interdit de porter les armes) ; mon fils François est mort en Algérie. Je n'ai, quant à moi, jamais cessé de chercher les voies de la paix, de la justice et de l'unité.

— Quelles seront les responsabilités du descendant d'Hugues dans le millénaire de Capet ?

— J'ai lancé il y a plusieurs années l'idée du Millénaire. Mais je n'en suis pas propriétaire. La célébration de cet anniversaire est l'affaire de l'Etat et de tous les Français.

— Votre dernier ouvrage, *Monseigneur*, se présente comme le vade-mecum du monarchiste cool. On y trouve aussi la version courte d'une autobiographie déjà relatée dans vos « Mémoires d'exil et de combat ». Mais, la plus surprenant, c'est le premier chapitre, il éclaire votre livre, vous y racontez votre foi chrétienne et vous écrivez : « Les droits de l'homme ont été inventés par Jésus-Christ » !

— Je vous laisse la responsabilité de vos expressions et de votre résumé. Mais il est vrai que la loi chrétienne est en moi et que je ne pourrais vivre sans elle. La religion apprend à connaître



Le comte de Paris à Thierry Ardisson : « J'ai toujours voulu être, pour mon pays, un recours possible. »

l'autre sans distinction de peau, d'origine, de croyance... Elle implique le respect des droits de l'autre, des droits de l'homme. Elle oblige à dialoguer, à rechercher le consensus, elle évite une société façonnée à l'image d'un seul.

— Dans sa quête du fameux consensus, votre livre veut avec quelque angélisme réconcilier la famille France. Vous semblez avoir plus de mal dans la vie, avec votre épouse ou votre miné...

— Point d'angélisme dans ce livre, mais au contraire un regard aussi lucide que possible sur les violences politiques et sociales, et le souci de les dépasser. Quant aux difficultés que vous évoquez, elles me font de la peine. Je n'en dirai pas plus. J'ai pris les décisions nécessaires quant à ma succession. La génération montante m'encourage et mon espérance est intacte.

— Quel âge a votre petit-fils ?

— Jean a vingt-deux ans. Dans dix ans, dix ans de travail, il sera prêt pour prendre le relais.

— Comme Louis XX, votre souci de réconciliation profite dans votre livre aux plus moments de la Révolution...

— Le jugement sur la Révolution a évolué depuis cinquante ans. Désormais, Louis XVI est crédité du retour à la pratique des États Généraux, et on se souvient qu'il régnait lorsque furent proclamés les droits de l'homme... Ensuite, le roi a buté sur le problème religieux.

— Pour vous, la Révolution n'est pas « un bloc », façon Clemenceau ?

— Un bloc sanglant, si ! Les luttes religieuses et idéologiques sont toujours inévitables. La monarchie a connu cela avec les guerres de religion ; la Révolution française n'a pas échappé à la logique de la Terreur — pas plus que les révolutions du XX^e siècle. Cela dit, je souhaite que la période 1789-1793 soit enfin assuée, au lieu qu'elle alimente la division entre les Français ; elle est un moment, ineffaçable, de notre histoire millénaire.

— Philippe-Egalité vous avait précédé !

— Louis-Philippe raconte dans ses Mémoires le remords de son père et l'aveu de sa faiblesse au moment de voter la mort de Louis XVI...

— Ce qui n'a pas empêché Louis-Philippe de refuser, en 1830, d'être régent durant le minoté du duc de Bordeaux !

— C'est la duchesse d'Angoulême qui n'a pas voulu... Pour en revenir à Louis XVI, sa plus grande erreur a été de partir vers l'Est. Le drame, c'est Varennes ! Il aurait dû partir vers l'Ouest, aller retrouver le contact capétien avec le pays.

— Vous seriez parti en Vendée, vous ?

— Oui.

— En 1940, pourtant, vous n'étiez pas à Londres...

— Non. J'ai vécu la défaite dans les rangs de la Légion étrangère. Démobilisé, j'ai immédiatement demandé à mes amis de préparer la résistance. Je voulais rester en France, mais j'ai dû partir pour le Maroc car mon père est mort à ce moment-là.

— Pourquoi de Gaulle n'a-t-il pas été votre Monk ?

— Mon Londres à moi, c'était Alger... Mais, en 1942, les Américains se sont opposés à ce que je devienne légalement le chef du gouvernement provisoire.

— Et au commencement des années 1960, qui s'est opposé à la restauration monarchique envisagée par de Gaulle ?

— Ils sont morts... Si de Gaulle n'est pas allé jusqu'au bout de sa détermination, c'est qu'il a subi des pressions. L'homme au pouvoir est tellement isolé, exilé dans son palais... La monarchie capétienne bougeait.

— Franco a-t-il eu plus de courage politique que de Gaulle ?

— Il n'en manquait pas. Son refus de laisser passer les troupes de Hitler le montre. Contre sa famille, contre son parti et les élites franquistes, il a préparé Juan Carlos et il l'a imposé. D'ailleurs, avant de mourir, Franco est le dernier homme d'Etat auquel de Gaulle ait rendu visite. Que se sont-ils dit ?...

— Quelles vous semblent désormais être les chances d'une restauration monarchique en France ?

— J'ai toujours voulu être pour mon pays un recours possible. Quant à la monarchie, elle ne saurait être instituée sans que les Français y consentent démocratiquement.

— Vous pensez que les Français comprendront un jour qu'un joueur, même le meilleur, ne peut être un arbitre loyal ?

— Ce désir d'arbitrage existe de plus en plus nettement chez les Français, et il est vrai que l'élection au suffrage universel place le chef de l'Etat dans une

situation nouvelle qui n'est pas sans rappeler celle du monarque. Mais le président demeure l'élu des uns contre les autres et doit songer à sa réélection, ce qui nuit à son indépendance.

— Ce nouveau monarchiste, vous pensez le voir de votre vivant ?

— A dix-neuf ans, vous savez, on y croit, on veut retirer le monde. Ensuite, on prend conscience de la nécessité d'adapter l'idée monarchique. C'est difficile. Mais je n'ai jamais renoncé à ma volonté de faire évoluer la société française vers l'unité et la paix civile. C'est vrai, j'ai mis un terme à cette tragique querelle qui opposait les monarchistes et les républicains au nom de visions abstraites de la politique. La monarchie a connu de très mauvais moments, mais la Troisième République était très éloignée de son propre idéal. Je le dis fermement : il faut accepter l'histoire, et choisir la voie médiane.

— Pensez-vous que la France d'aujourd'hui vous offre la place que vous méritez ?

— Dans le cœur des Français, sûrement ! Il y a aujourd'hui peu de répulsion à mon égard.

— Vous êtes passé de la une de « L'Action française » à celle de « Globe »...

— Si vous voulez... Je constate que l'ensemble de la presse m'accueille volontiers, du *Figaro* à *Libération*...

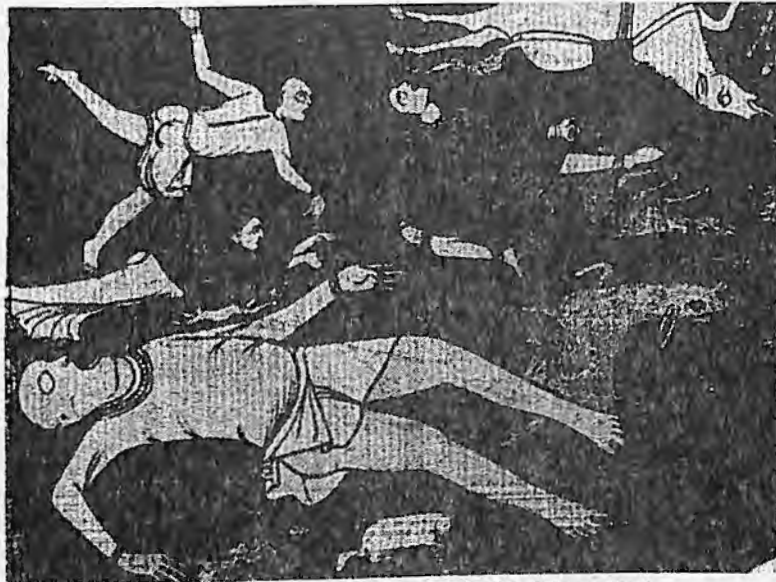
— Quel est le bilan de cinquante ans de vie politique ?

— J'ai réintroduit l'idée monarchique dans le débat national.

Propos recueillis par
Thierry ARDISSON.

Dossier

Hugues, cet inconnu



La fin des temps pour l'an mille, la grande terreur du siècle d'Hugues Capet.

Une mirobolante aventure dynastique

LE SANG ROYAL, LA FAMILLE CAPÉTIENNE ET L'ÉTAT, FRANCE, Xe-XIe SIÈCLE,
par Andrew Lewis.
Préface de Georges Duby.
Bibliothèque des histoires,
Gallimard, 190 F.

EN 1316, Louis X mourut ne laissant qu'une fille. Celle-ci fut exclue du trône en vertu de la loi salique, adoptée pour l'occasion. Décision historique qui sera à l'origine de la guerre de Cent Ans et qui faisait aussi des Capétiens une dynastie royale à part entière dont le système successoral différait de celui des autres lignages de la haute noblesse.

Les Capétiens occupèrent le trône depuis plus de trois siècles. Andrew Lewis raconte à sa façon ce parcours difficile. Cet historien américain à l'érudition époustouflante est influencé par l'anthropologie de Claude Lévi-Strauss. Il pense que les structures de parenté permettent de comprendre les rapports sociaux. Sa méthode offre des éclairages originaux et probants. Mais comme le souligne Georges Duby dans sa préface, il ne faut pas trop attribuer de régularité à la mécanique sociale. Elle n'est pas infallible et heureusement les hasards de tous ordres ont leur part.

En ce qui concerne l'odyssée capétienne, ils sont patients. Dans l'ensemble, les premiers Capétiens furent d'excellents rois. Leurs règnes furent généralement longs, ce

qui favorisa le processus de stabilisation. Ils eurent peu d'enfants, ce qui contribua à éviter les luttes fratricides.

Il fallut ces bons hasards pour que les Capétiens ne soient pas vraiment contestés pendant les trois siècles qui

succédèrent à leur père. Hugues Capet ne s'empara certes pas de la couronne par un coup d'État, il fut élu, mais enfin il prenait la place d'une dynastie prestigieuse, celle de Charlemagne. Il appartenait à la haute noblesse rhénane, mais rien ne l'imposait indiscutablement pour la dignité royale.

PAR CLAUDE JANNOUD

précédèrent leur pleine reconnaissance. Hugues Capet ne s'empara certes pas de la couronne par un coup d'État, il fut élu, mais enfin il prenait la place d'une dynastie prestigieuse, celle de Charlemagne. Il appartenait à la haute noblesse rhénane, mais rien ne l'imposait indiscutablement pour la dignité royale.

Un souci de légitimation

Andrew Lewis montre comment les rapports parentaux de la nouvelle famille souveraine furent longtemps semblables à ceux des autres hauts lignages et combien cette aventure dynastique, qui devait durer huit siècles sans interruption tragique, au contraire de ce qui se passa en Angleterre, débuta modestement. Comme dans les autres maisons nobles, le fils aîné recueillait l'héritage et l'on s'efforçait de prévenir le ressentiment des cadets, soit en leur donnant en apanage les territoires récemment acquis, soit en les mariant à de riches héritières. Selon la coutume, le roi prenait la précaution d'as-

socier son fils aîné à la couronne avant sa mort afin d'éviter toute contestation. Cette disposition fut abandonnée avec Philippe Auguste. Celui qui allait devenir un des plus grands souverains capétiens accéda au trône à l'âge

de trois ans et personne en France et à l'étranger ne tenta de profiter de l'occasion, preuve de l'affermissement de la dynastie. L'historien américain narre les patients efforts des Capétiens pour faire oublier leur usurpation. En un premier temps, ils évitèrent de singer les Carolingiens et se gardèrent de prendre leurs prénoms. Puis ils s'efforcèrent d'établir discrètement des liens imaginaires avec la précédente dynastie. Des généalogistes s'employèrent à démontrer que les uns et les autres descendaient des Troyens.

Cette légitimation prit un caractère monumental avec l'édification de la nouvelle nécropole royale de Saint-Denis en 1264. C'était sous le règne de Saint Louis, et celui-ci contribua par ses vertus religieuses à renforcer le caractère sacré de la fonction royale. Andrew Lewis étudie les relations entre la consolidation de la dynastie et la naissance de l'État national. Il fait l'une et l'autre pour que la France et les Capétiens résistent à la terrible épreuve de la guerre de Cent Ans.

C. J.

HUGUES CAPET, l'homme qui a fondé et ancré pour huit siècles la dernière dynastie des rois de France est un monarque sans visage. Curieusement, les chroniqueurs de l'époque, si prolifiques dans l'analyse politique de son règne, restent muets sur son portrait. « Le roi Hugues n'a donc ni corps ni visage », écrit Georges Bordonove en avant-propos du

du même âge que son cousin Hugues. « Événement unique dans l'histoire du royaume, écrit Yves Sassier : deux pouvoirs à la fois complémentaires et rivaux sont pour quelque temps aux mains de deux femmes qui sont sœurs, Gerberge, veuve de Louis IV et mère de Lothaire, Hadwige, veuve du duc des Francs et mère d'Hugues Capet. » Mais Otton 1^{er} charge

PAR ANNE MURATORI-PHILIP

livre qu'il lui consacre dans la série : « Les Rois qui ont fait la France ». Les enluminures, qui le représentent, sont postérieures et conventionnelles. Quant à son caractère, la pénurie est la même.

Hugues Capet est à l'image de son époque : un monarque obscur dans un « siècle de fer et de plomb » longtemps considéré comme la période la plus noire de l'histoire de la chrétienté occidentale. Selon Yves Sassier, Hugues Capet a été poursuivi par la malchance. Si l'on ne sait presque rien de lui, c'est que l'œuvre de Richer de Saint-Rémi, « la seule qui contienne un récit exhaustif de l'accession du premier capétien au trône, a disparu dans les années qui ont suivi sa mort. Le manuscrit a pris le chemin de l'Allemagne, probablement dans les bagages de Gerbert d'Aurillac, le futur pape Sylvestre II. Chroniqueurs et historiens français du Moyen Âge et des Temps modernes n'ont pu exploiter le récit de Richer, qui n'a refait surface qu'au siècle dernier, en 1833 ». Ainsi, en rassemblant les divers éléments du puzzle à travers les récits des événements historiques qui ont émaillé les neuf années du règne d'Hugues Capet, parvient-on à composer une silhouette du premier monarque capétien.

Les chroniqueurs sont peu bavards sur la date de naissance du descendant de Robert le Fort. Et ils préfèrent rester dans le vague, en évaluant la venue au monde du fils aîné d'Hugues le Grand, entre 939 et 941. Après lui sont nés deux garçons, Otton et Eudes-Henri, ainsi que deux filles, Béatrice et Emma. Tous sont issus du troisième mariage contracté en 937 par Hugues le Grand avec Hadwige, fille du roi Henri I^{er} l'Oiseleur et sœur de l'empereur, roi de Germanie, Otton I^{er}.

Le père d'Hugues Capet est Hugues le Grand, personnage le plus puissant du royaume. Héritier de la maison des Robertiens originaire d'Anjou, fils et neveu de rois. Sa réputation est celle d'un politique habile et sans scrupule qui, tout en « faisant les rois », élargit opiniâtement le cercle de ses possessions. Comte de Paris et duc des Francs (dix francorum) grâce à Louis IV, son territoire s'étend de la Meuse à la Loire. Son but : faire entrer par le jeu des alliances le lignage robertien dans le cercle restreint des familles royales.

En digne héritier, Hugues Capet réunira vite toutes les conditions pour devenir le chef de la nation franque. Lorsque Hugues le Grand meurt brusquement, emporté par la peste, le 16 juin 956 au château de Bourdan, il laisse quatre fils dont un bâtard. Tous mineurs. Le roi Lothaire qui, lui aussi, a succédé à son père Louis IV est à peu près

son frère, l'archevêque de Cologne de veiller aux intérêts respectifs de ses neveux : jusqu'à sa mort en 965, il tentera de maintenir le statu quo entre ces deux cousins, l'un carolingien, l'autre robertien, qui se querelleront pour la possession de la Lorraine.

Le goût du secret

Malgré les usurpations répétées des comtes de l'Ouest qui rognent quelques territoires au jeune duc robertien, Hugues Capet sait patienter. Il attend la chance. Pour Georges Bordonove, les talents de Capet ne cèdent en rien à ceux de son père : « Il l'emportait sur Hugues le Grand par la maîtrise des nerfs et le goût du secret. Nul confident ne connut jamais le fond de sa pensée. Seul l'enchaînement continu des faits trahit la nature de ses projets. Il progresse dans l'ombre, quasi furtivement, et n'aime pas les manifestations tapageuses et futilles... »

Peu avant 970, Hugues Capet épouse Adélaïde, la fille de l'ancien duc Guillaume Tête d'Étouppe, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine. Adélaïde est une descendante de Charlemagne et, avec elle, le duc des Francs conforte le lignage de sa famille tout en assurant sa suzeraineté sur l'Aquitaine.

Mais il faut attendre 987 pour voir peu à peu ce mystérieux personnage affirmer son autorité. Le 22 mai 987, le roi Louis V meurt des suites d'un accident de chasse survenu à Senlis où il devait assister au synode. Monté sur le trône moins d'un an auparavant, il n'avait pas même eu le temps d'assurer sa descendance. Désormais, la voie est presque libre pour le premier des Capétiens. Mais il est suffisamment rusé pour ne pas se poser en prétendant. Il va laisser parler l'archevêque Adalbéron : « ... La royauté ne s'acquiert pas par droit héréditaire et on ne doit élever à la dignité royale que celui qui s'illustre non seulement par la noblesse de son corps, mais encore par la sagesse de son âme, celui que l'honneur protège, que la générosité fortifie. » Hugues Capet n'a plus qu'à recevoir le serment de ses pairs. Coopté à Senlis, il est couronné le 3 juillet à Noyon. Là encore hélas, le chroniqueur Richer ne livre aucun détail sur la cérémonie.

Attaques

Enfin parvenu à ses fins, Hugues Capet doit cependant affronter les attaques de Charles de Lorraine, l'oncle de Louis V qui n'admet pas son éviction du trône. Pour consolider sa position

►►►

La fragile couronne des premiers Capétiens



PAR JEAN FAVIER,
de l'Institut.

L'IMAGERIE traditionnelle ne nous dit pas grand-chose des premiers Capétiens, si ce n'est l'excommunication du roi Robert au terme d'un imbroglio matrimonial, et l'incroyable mariage de Henri I^{er} avec une princesse russe qui apporta dans la famille ce nom byzantin : Philippe. Pour le reste, la mémoire nationale a surtout retenu la petitesse de cette royauté assoupie entre la construction politique des temps carolingiens et ces « Grands Capétiens » qui, de Philippe Auguste à Philippe le Bel, leront la France.

□ Un prince entre dix

Et il est vrai que ces siècles — du X^e au milieu du XII^e — qui voient les rapports sociaux s'organiser sans la royauté, en ce système contractuel de solidarités qui s'appelle la féodalité, restent ceux où nul ne conteste vraiment la couronne parce que celle-ci ne gêne vraiment personne. Le respect envers le souverain consacré par l' fonction liturgique n'interdit pas de battre la campagne contre le roi. Et si l'on continue,

jusque parfois dans la France du Midi, de dater les actes d'après les années de règne, c'est une révérence gratuite autant qu'une élégance de clerc.

Malgré le sacre, et malgré le titre, le roi est un prince territorial entre dix : il a la position que lui valent ses alliances du moment. Son ennemi le plus redoutable n'est pas un autre souverain : c'est un jour Blois et Champagne, un autre jour Normandie, ou cet Anjou d'où partira la fortune du Plantagenêt. Dans ce jeu des coalitions changeantes qui mettent en effervescence la France féodale jusqu'au temps du jeune Saint Louis, le Capétien n'est qu'un des acteurs. Au mieux, il est le maître de son propre camp.

En voulant marquer les étapes de la « formation de la France », l'histoire s'est toujours attachée à l'élargissement d'un domaine royal qui n'atteint la Manche qu'au temps de Philippe Auguste et ne dépasse que fort peu la Loire moyenne. On a trop oublié que la croissance du domaine capétien va de pair avec le renforcement des autres principautés : Bretagne, Bourgogne, Aquitaine, Flandre. En même temps que grandit le seigneur capétien, grandissent ceux qui minent l'autorité du roi capétien.

A plusieurs reprises, celui-ci paraît réussir ce qui sera au XV^e la victoire définitive de la couronne sur les princes : il unit à son domaine telle ou telle de ces principautés déjà constituées. Mais l'esprit féodal interdit de perpétuer ces croissances : les partages successoraux ne cessent de ramener le domaine du Capétien à ce que tolèrent ses vassaux. C'est ainsi que la Bourgogne passe aux mains de princes capétiens qui n'en seront pas moins, pour le roi, des rivaux ou des partenaires avec lesquels il faudra compter.

Et pourtant, le Capétien a sa part dans les dynamismes de son

temps. Il est de ces seigneurs qui encouragent, surtout après 1050, les grands défrichements qui élargissent le sol cultivable. L'essor des économies urbaines engendre un mouvement d'émancipation des bourgeoisies naissantes, et le Capétien s'en fait d'autant plus l'allié qu'il explose chez ses vassaux. Il tire même parti des forces unitaires qui s'expriment à travers la réforme grégorienne et l'émergence des formes de vie spirituelle qu'organisent les nouveaux monachismes, de la Chartreuse à Cîteaux.

□ L'hérédité, loi fondamentale

Quant à sa couronne, il la fait ce qu'elle sera. En associant de son vivant son héritier à la couronne, chaque Capétien — jusqu'à la fin du XII^e siècle — construit cette cohérence du choix et de l'hérédité qui fera figure de loi fondamentale. S'insérant dans le jeu des alliances, plaçant ses fidèles dans ses évêchés, mettant au pas l'un après l'autre les barons turbulents qui l'empêcheront longtemps d'aller en toute sûreté de Paris à Orléans, achetant et prenant des terres, chassant les dots et les héritages, il assoit sur une forte principauté cette couronne par nature étrangère au monde féodal.

Leur domaine est peut-être étroit, mais l'influence des premiers Capétiens ne se cantonne pas entre Somme et Loire. Pour suivre l'action de son grand-oncle le roi Eudes (décédé en 898) et de son grand-père Robert I^{er} (décédé en 923), Hugues Capet, roi de 987 à 996, entend déjà assumer les intérêts communs du royaume. Son fils Robert II (décédé en 1031) intervient en Flandre et en Bourgogne, traite en égal l'empereur germanique, Henri I^{er} (décédé en 1050), manœuvre en Lorraine et

épouse Anne de Kiev. Ne soyons pas dupes, cependant, de quelques « coups » sans suite : Philippe I^{er} (décédé en 1108) est terriblement absent de l'entreprise commune de la chrétienté qu'est la croisade, et le vrai maître de la route de Paris à Orléans, ce n'est

pas lui, c'est le sire de Montlhéry. Mais, pour fragile qu'elle soit, les premiers Capétiens laisseront une chose intacte, dont Louis VI et ses successeurs liront le parti que l'on sait : la couronne de France.

J. F.

987 - 1987
le millénaire des
Capétiens

GEORGES
BORDONOVE



HUGUES
CAPET

PYGMALION
GERARD WATELET

►►► Hugues, cet inconnu

et assurer la paix du royaume, Hugues Capet décide Adalbéron de Reims de couronner à son tour son fils Robert, âgé de seize ans. Par ce geste, il ne fait que suivre la pratique en vigueur à Byzance et dans la Germanie ottonienne, mais il dévoile aussi son grand dessein : fonder une dynastie.

Le règne d'Hugues I^{er} va durer neuf ans pendant lesquels il ne brillera pas par ses qualités de guerrier. L'intelligence, la patience, l'habileté, la prudence et la pitié sont de bien meilleures armes. D'ailleurs, sa conception altière de la fonction royale dicte sa conduite dans toutes les circonstances de son règne. Sans cruauté, ni malveillance, il a horreur de la trahison... mais ne lésine jamais sur les moyens d'assouvir une juste vindicte. Très croyant, il s'est employé à resserrer les liens entre l'Eglise et la royauté. Le moine Helgaud de Fleury raconte à son sujet qu'en-

trant dans l'abbatiale de Saint-Denis pour faire ses dévotions, il y trouva deux amants enlacés. Sans s'offusquer, le roi se contenta d'ôter son manteau de fourrure précieuse pour en couvrir les pécheurs...

Sa vie, Hugues Capet l'a passée à aller de palais en domaines, de châteaux en seigneuries, toujours accompagné de sa cour. « C'était, par force, une royauté itinérante, sans vraie capitale », écrit Georges Bordonove. Et c'est au cours d'un de ces voyages qu'il trouve la mort. Durant l'été 996, Hugues se rend au monastère de Souvigny pour se recueillir sur la tombe de saint Mayeul qui avait été son ami. Il en revient réconforté. Mais, dès l'automne, la maladie le cloue au lit. Quand il meurt, Richer se contente de quelques lignes dans ses chroniques : « Hugues, qui avait le corps tout couvert de pustules, s'éteignit dans son château des Juifs. » Point final. Sa

dépuille mortelle va rejoindre à Saint-Denis celle de son père Hugues le Grand. Avec lui prend fin l'épopée des Robertiens. Grâce à lui, la dynastie capétienne vient de naître.

A. M. P.

■ Plusieurs ouvrages viennent de paraître sur le sujet :

— Hugues Capet, de Georges Bordonove, collection « Les rois qui ont fait la France », Pygmalion/Gérard Watelet, 85 F.

— Hugues Capet, naissance d'une dynastie, d'Yves Sassier, Fayard, 98 F.

— Le Sang royal, d'Andrew Lewis, traduit de l'anglais par Jeanne Carlier, préface de Georges Duby, « Bibliothèque des histoires », Gallimard, 160 F.

— Les Origines de la France, de Clovis à Hugues Capet, d'Edward James, collection des Hespérides, Editions Errance, 88 F., diffusion Disique à partir de février.

■ A paraître en mars, Hugues Capet, d'Edmond Pognon, Stock.

BONNES FEUILLES

Mille ans depuis Hugues Capet

L'unité au cœur de notre histoire

Cette année 1987 est celle du millénaire de la France. C'est en 987, en effet, que le duc de France Hugues, surnommé Capet parce que son titre d'abbé lui donnait le droit de porter la chape, fut élu roi. En faisant couronner de son vivant son fils Robert le Pieux, il fonda la dynastie qui devait régner sur la France pendant huit siècles et lui donner, pour l'essentiel, ses frontières actuelles. Le

comte de Paris, lointain descendant du premier Capétien, s'apprête à publier, aux éditions Grasset, sous le titre *L'avenir dure longtemps*, une série de réflexions, nourries de souvenirs personnels, sur la France d'hier, d'aujourd'hui et de demain. Nous publions ci-dessous, en bonnes feuilles, des passages relatifs à l'unité de la nation et au bilan de la monarchie. — A. F.

par Henri, comte de Paris

La question de l'unité est au cœur de notre histoire. Non comme une évidence paisiblement affirmée, non comme un défi lancé à la face du monde et qui se prolongerait dans de permanentes agressions : c'est une passion complexe et parfois contradictoire, douloureuse et belle, un conflit intime jamais résolu tant nous craignons de perdre une part de nous-mêmes.

Nous voulons l'unité, et nous l'avons maintenue tout en redoutant qu'elle n'aboutisse à une fusion destructrice de notre diversité. Double mouvement de désir et de refus, qui nous fait avancer dans un équilibre fragile, au bord

de l'abîme, toujours près de succomber à l'appel du vide, au vertige du néant. La liberté ou la mort n'est pas le cri d'une seule révolution. Dans le sursaut unitaire comme dans la guerre civile, c'est toujours la liberté qui est en jeu. Plutôt la mort que l'invasion étrangère, dit notre patriotisme. Plutôt la mort de la nation que l'abdication de nos libertés, de nos droits, de nos pouvoirs, de nos idées, répond le particularisme quand il se voit ou se croit menacé. Alors la guerre civile cesse d'être « le plus grand des maux » pour devenir la planche provisoire d'un salut égoïste.

Dire que la question de l'unité est au cœur de notre histoire signi-

fie qu'elle la marque tout entière, dans ses époques et ses institutions successives. L'apologie naïve de l'ancienne monarchie doit être sur ce point récusée. Si la Révolution française crée de nouvelles formes de division, si la République parlementaire les rend plus difficiles à surmonter, il n'est pas vrai que la rupture politique de 1792 provoque l'« invention » d'une guerre civile que la monarchie n'aurait connue que par accident. L'histoire de la France pré-révolutionnaire n'est pas un conte édifiant, et la monarchie ne ressemblait en rien aux bergeries mises à la mode par Marie-Antoinette.

(Lire la suite page 4.)

LIVRES C'est la faute à Louis XIV

Le comte de Paris aime tellement la République qu'il voudrait lui donner un roi.

COMTE DE PARIS
L'avenir dure longtemps



« Libération », 19 janvier

L'avenir ^{dure} longtemps. » La formule, paraît-il, est du général de Gaulle, et ce n'est pas un hasard si elle sert de titre au dernier livre d'Henri d'Orléans, comte de Paris et prétendant au trône de France, pour cette année où l'on célèbre le millénaire de la dynastie capétienne, dont il est l'héritier en passant de branche en branche.

Hugues Capet, en 987, avait été élu. Son lointain rejeton considère que la Constitution de 1958, par l'élection du président au suffrage universel, a permis la renaissance du pacte fondamental entre le pouvoir et le peuple. Le pacte en question étant, comme il l'explique fort bien, la base du sentiment national et celle, en fait, de toute l'histoire de France, et s'il a été rompu, ce n'est pas par la Révolution, mais plus tôt, par Louis XIV lui-même, lequel avait commis l'erreur de s'être « enfermé dans un microcosme ». Depuis trente ans, donc, la tradition monarchique inspirée à nouveau « les institutions et le projet de la nation ». Le comte de Paris n'est pas de ceux qui déplorent la nuit du 4 août. Il est même « favorable à l'éradication régulière des privilèges indus ». S'il se méfie de « l'impasse moderniste », il est ennemi de « l'impasse passiste » dont un courant royaliste se fait encore aujourd'hui le chantre. En fait, il aime tellement la République qu'il voudrait lui donner un roi. Pour « accomplir ce qui est largement esquissé ». Et parce que la transmission héréditaire du pouvoir est « la moins mauvaise solution ». La chose ne va pas sans quelques problèmes hélas, y compris au sein de la grande famille capétienne, puisque le prétendant n'a pas hésité à écarter de sa propre succession son fils aîné, coupable d'avoir choisi « le divertissement ». F.B. Comte de Paris. *L'avenir dure longtemps*. Grasset. 260 pages. 89 F.

2-JDD

REFLEXIONS



La rencontre de Patrick Poivre d'Arvor

1987. Les Capétiens ont 1.000 ans. Le dernier d'entre eux, Henri, comte de Paris, va en avoir 80. Mais le chef de la Maison de France reste alerte. En perpétuel mouvement, il bondit quand il va ouvrir à ses visiteurs et porte avec élégance un pull à col roulé d'un bleu — de France évidemment — assorti à ses yeux.

Son visage est lui-même un point d'interrogation. D'où lui viennent ces pommettes saillantes et ce regard acéré ? Certes, pas de Louis XVI ou de Louis XVIII. Il n'a rien d'un Bourbon. « Peut-être mon côté Valois », dit-il en ajoutant en confidence que ses ancêtres, ceux du moins qui se succédèrent sur le trône de France, furent d'un sang mêlé qui horrifierait bien des théoriciens des races pures. De caractère aussi, il se sent plus proche des Valois et ce n'est pas tout à fait par hasard que ses deux rois préférés s'appellent Saint-Louis et Louis XI, « l'un pour sa rigueur, son honnêteté et sa capacité à avoir porté la sainteté au pouvoir, l'autre pour sa ténacité, sa volonté et sa fermeté ».

Aujourd'hui, au soir de sa vie, le comte de Paris a tenu à résumer cinquante ans de combat dans un ouvrage à paraître chez Grasset, « L'avenir d'un long temps ». « Ce livre, je l'ai voulu pour le millénaire des Capétiens. Il permet d'exprimer ma pensée sur la vie politique française grâce à un demi-siècle d'observation. J'ai cherché à mettre en évidence les événements qui permettent aux Français de se réinventer plus que de se diviser. Parce que vous trouvez qu'ils se réunissent tant que cela en ce moment ?

— Il y a un phénomène nouveau. Un vieux atavisme monarchique (indispensable à la trentième année) réapparaît aujourd'hui que cohabitent un président de gauche et un gouvernement de droite. Ça ne rend pas facile la tâche de l'un et de l'autre, mais c'est une innovation qui plaît aux Français ».

Il faut de nouveaux relais

« Cela ne semble pas, pour autant, réunir les Français dans l'ordre quotidien des choses, on vient de s'en apercevoir cette semaine avec les grèves du service public... »

— C'est le grand drame de la démocratie française : les bêtises et les relais ne sont plus adaptés à la modernité de la vie économique et sociale de la nation. Une recherche doit être entreprise pour retrouver des relais nouveaux, valables et authentiques entre le citoyen et l'Etat. La démocratie française a toujours été représentée par une élite qui a gouverné sans tenir compte des besoins des citoyens. Elle s'est organisée en partis qui ont trahi les courants de pensée des citoyens, d'où un déphasage entre les appareils et les besoins des Français. Les réactions de la base se produisent jusque et y compris contre les syndicats. Chaque problème a une majorité différente dans la nation, qui ne passe pas forcément par le clivage des majorités parlementaires. »

Le prétendant au trône de France s'interrompt un instant pour ouvrir la porte à un visiteur. Son modeste bureau est tapé à l'intérieur des locaux d'une société qui n'a rien à voir avec lui. Il est exécutif de livres anciens et de

Le comte de Paris, Capétien de gauche...

gravures de famille, si tant est que Louis XIV fasse encore partie de la famille...

A son retour, il accepte de se prêter à un jeu de ping-pong plus rapide :

— Etes-vous vraiment démocrate ?

— Oui.

— De droite ou de gauche ?

— Sensibilité de gauche, disons plutôt humanitaire. Mais sans doctrine, ni de droite ni de gauche. Les doctrines déçoivent et déforment les réalités.

— Des hommes rassemblent-ils alors davantage vos suffrages ? Mitterrand, Chirac, Barre ?

— J'ai pris pour habitude de ne pas parler des hommes actuellement engagés dans la vie politique. Cela aggrave les querelles. Les Français apparaissent beaucoup trop à des yeux.

— Vous pouvez, en revanche, vous exprimer sur le général de Gaulle.

— J'ai pour lui une admiration et un respect considérables, une profonde affection. C'est un de ces hommes rares qui traversent la vie de la nation en météore.

— Roi de France à sa manière ?

— Oui. Il le fut en tout cas jusqu'en 1965. Parce que, pour se représenter et pour réussir, il fit alors appel à ses partisans. Il avait jusque-là bien marqué sa position de totale indépendance, au-dessus des partis. »

La confiance de De Gaulle

« A-t-il vraiment pensé à vous pour lui succéder ? De nombreux observateurs sont très sceptiques... »

— Il y a pensé. C'est pour cela qu'il a adopté le suffrage universel en 1962. Il m'a dit : « En 1965, ce sera à votre tour. Je ne renouvellerai pas mon mandat. » Mais un an avant l'échéance présidentielle, il me dit : « Je crois bien que je vais me représenter. Tout le monde me dit que je serai le seul à pouvoir continuer. »

— Vous étiez-vous préparé à l'exercice du pouvoir ?

— Avec des doutes, oui. Pas avec des équipes. C'est dangereux car l'on devient tout de suite le prisonnier d'un groupe. Il faut au pouvoir des hommes de caractère, de volonté, d'intelligence. Je souhaite y ajouter les qualités de cœur, si jamais cela doit m'arriver.

— Vous dites « si jamais... ».

Vous n'avez pas renoncé ?

— Si j'avais été un homme de raison et de sagesse à dix-huit ans, je n'aurais rien entrepris. Dire que j'abandonne, ce serait faillir à ma tâche vis-à-vis de mes petits-enfants et me priver de 50 % de ma vitalité, m'empêcher de rester curieux. Je ne me sens pas enrôlé dans ma génération.

L'un des premiers actes de ma vie publique, en 1927, ce fut d'aller visiter les corons, ce qui n'était pas permis, puis les taudis d'Issy-les-Moulineaux. De ce moment date ma prise de conscience. Il me semble qu'à gauche, on est plus proche de l'homme qu'à droite (peut-être est-ce calculé, hypocrite, mais je ne le crois pas). En revanche, leurs doctrines, à gauche, sont stériles. »

Si le comte de Paris parle si souvent de ses petits-enfants, c'est qu'il a retiré toute confiance à son fils aîné qui devrait normalement lui succéder dans sa prétention à un trône pour le moment dessiné en pointillés. Il le dit en termes crus : « Il n'a pas montré une activité débordante dans sa jeunesse et n'a pas cherché à vraiment comprendre la France d'aujourd'hui. Mais je lui reproche surtout d'avoir abandonné sa femme avec cinq enfants dont deux handicapés, et de s'être ensuite remarqué civilement. Il est disqualifié. Je reporte mes espérances sur la génération suivante : Jean (21 ans) et Eudes (19 ans), les fils du comte de Clermont, pardon de Mortain... »

— Pourquoi vous être repris ? En barrant la route du trône à votre aîné, vous lui avez aussi changé son titre ?



Le comte de Paris : « Il me semble qu'à gauche, on est plus proche de l'homme qu'à droite. En revanche, leurs doctrines, à gauche, sont stériles. » Photo Raymond Delalande

— Oui. J'en ai le pouvoir. C'est ainsi que son ex-femme est devenue la duchesse de Montpensier. Seul le chef de la Maison de France peut donner des titres. Je pourrais lui décerner à d'autres, mais ce serait absurde. Je ne le fais que pour mes enfants. Mon premier petit-fils, François, très attaché, est handicapé. C'est la raison pour laquelle j'ai reporté ma confiance sur Jean. Il faut qu'il fasse des études, lise beaucoup de livres et ne cesse de me poser des questions. Je le vois au moins deux fois par mois. On lit ensemble la presse. Je lui explique le cheminement secret...

— Mais c'est une éducation de prince, comme celle de vos ancêtres !

— Absolument. Je lui fais lire l'histoire, préparer les dossiers. Il est actuellement en philo, à la Sorbonne. Ensuite, il faudra qu'il apprenne le droit, puis l'économie, qu'il ait un métier, qu'il s'engage par son travail dans la vie du pays. Moi, je n'ai pas eu de métier parce que je ne vivais pas en France... »

J'ai écouté, songeur, le chef de la Maison de France. Quelques siècles passaient entre nous dans ce petit bureau... Il a ensuite balayé d'un revers de main ceux qui contestent sa légitimité au trône, mais m'a affirmé ne pas avoir lu le très efficace livre de Thierry Ardisson, « Louis XVI... »

« Il est venu me voir. Je lui ai dit que je le prenais pour un réactionnaire d'Action française. Il m'en veut parce qu'il souhaiterait que je sois contre le génocide vietnamien. Ne réveillons pas les vieux démons, lui ai-je répondu. N'oublions pas le génocide des chrétiens, puis des protestants, des juifs. Ne nous souvenons que des meilleurs moments pour nous unir et nous préparer aux nouvelles technologies. Dans moins de vingt-cinq ans, la fourmillière chinoise fournira, comme la japonaise, des produits en tout genre. On sera alors l'Europe ? Aura-t-on le loisir de discuter encore d'horaires de travail ?

— Vous vous sentez donc

proche des préoccupations du pouvoir actuel ?

— Bien sûr. Mais il y a une manière et une manière. On ne commande pas un régiment. Il faudrait inviter chacun à dialoguer avec l'Etat, et réciproquement.

— Quel système politique recueille aujourd'hui votre adhésion ?

— Aucun n'est parfait. Mais Churchill a raison, le moins mauvais, c'est encore la démocratie.

Commémorer la révolution si...

« Préférez-vous un système à la britannique ? Une monarchie constitutionnelle ?

— Pas forcément. La démocratie s'adapte assez bien avec la monarchie qu'avec la république. La France a réalisé son pré carré avec la patience des Capétiens.

— Vous ne semblez donc pas favorable à un changement de Constitution pour notre pays ?

— Je ne parle pas d'une Restauration dans le sens de 1815. Il faudra que les Français débattent.

— Vous sentez un frémissement monarchiste en ce moment dans le pays ?

— Incertainement.

— Nous sommes pourtant à deux ans du bicentenaire de la Révolution française. Vous vous y associez ?

— Tout dépendra de ce qu'en fera. Il me semble qu'on la regarde aujourd'hui avec d'autres yeux qu'il y a soixante ans (« Ça ira, ça ira ! Que le sang coule ! A bas les nobles ! ») Il ne faut pas dire qu'avant la Révolution, tout était imparfait et, depuis, tout parfait. Ou le contraire. Si l'on commémore Versailles les droits de l'homme décidés par Louis XVI, j'irai. Si c'est pour célébrer Robespierre et les périodes sanglantes, je m'absentierai.

— On a souvent reproché à vos ancêtres d'avoir eux-mêmes du sang sur les mains. Philippe Egalité a bien voté la mort du roi...

— Oui, mais contrairement à ce qu'on dit, sa voix n'a pas été déterminante. Dans les Mémoires de Louis-Philippe que j'ai fait éditer, le futur roi exprime déjà son profond regret, d'autant que son père lui avait promis de ne pas voter : « Il pleurerait, dit-il de lui. C'est avec peine et chagrin que j'ai vu la faiblesse de mon père. »

Le comte de Paris me parait encore longuement de François Mitterrand et de son épouse qu'il recevait à Louveciennes et qu'il continue à voir souvent, de Jacques Chirac qui lui a réservé un accueil « sympathique » pour la célébration du millénaire des Capétiens, de la comtesse de Paris dont il vit désormais séparé et qui inspire parfois quelques articles de presse qui le mettent en émoi, de ses enfants qu'il est prêt à recevoir à tout moment à Chantilly, comme naguère le roi « à condition qu'ils ne me fassent pas la leçon... »

Et j'évoquai avec lui un livre retrouvé dans ma bibliothèque Signé d'Henri, comte de Paris, à tout juste cinquante ans et s'intitule : « Le Proletariat... »

Mon interlocuteur s'adressait avec quelque naïveté aux ouvriers, en plein Front populaire. « Le drame social actuel vient de ce que le travail, considéré comme une chose, est loué par le capital. Demain, tout devra être remis à sa place par le roi. Lorsque cette grande tâche sera accomplie, lorsque les travailleurs auront été mis à même de discuter librement avec les chefs d'entreprise, lorsqu'ils auront compris la valeur des libertés et celle de la responsabilité, alors — et alors seulement — on pourra dire qu'il n'y a plus de problème social. En face du communisme, le changement, à cette époque, est la monarchie libérale, et des Etats totalitaires, sans doute revenus à la monarchie, la France, de nouveau à l'avant-garde du monde, offrira le spectacle d'une union indissoluble entre tous ses fils. »

Cinquante ans ont passé. Le rêve aussi. Quand le roi n'est pas là...

Hugues Troussel a bien voulu nous laisser lire un essai sur la légitimité dynastique dont il est l'auteur et dont les qualités juridiques et littéraires nous semblent évidentes. Nous publions ci-dessous un extrait de son introduction. Et nous espérons convaincre notre ami de publier prochainement ce travail - qui pourrait s'intituler « Jean IV » - afin qu'il soit répondu comme il convient à la campagne de presse pour un prétendu « Louis XX » (en la personne du jeune fils du duc de Cadix) que Thierry Ardisson a réussi à mettre en avant en se fondant sur les travaux d'un certains nombres d'historiens et de juristes royalistes que l'obsession des questions généalogiques a politiquement aveuglés et juridiquement égarés.

F.A.

LES BOURBONS ORLEANS

OU

LA LEGITIMITE

DYNASTIQUE

Le comte de Paris est issu de la postérité du frère cadet de Louis XIV, Philippe de France, duc d'Orléans. Le duc de Cadix a pour aïeul, un petit-fils de Louis XIV, Philippe, duc d'Anjou. Ce dernier a renoncé pour lui et les siens au trône de France, le 5 novembre 1712 et est devenu Philippe V, roi d'Espagne.

Après la mort de Louis XVI, régnèrent successivement ses frères Louis XVIII et Charles X. La révolution de 1830 obligea Charles X à abdiquer en faveur de son petit-fils le duc de Bordeaux, futur comte de Chambord, qui aurait dû être le roi de France Henri V. Cousin de Charles X, le duc d'Orléans, premier prince du sang et lieutenant général du royaume devait néanmoins monter sur le trône - l'héritier désigné par Charles X n'avait qu'une dizaine d'années. La proclamation de Louis-Philippe comme « roi des Français » le 7 août 1830, ne se situait pas dans le droit fil de la légitimité capétienne, elle fut fortement contestée et l'on parla de l'usurpation orléaniste.

Après la mort de Louis-Philippe en 1850, le comte de Chambord fut reconnu à bon droit par la majeure partie de l'opinion comme le seul prétendant au trône. Sans descendance, il se

rapprocha cependant de son cousin, petit-fils de Louis-Philippe, le comte de Paris. On connaît le mot célèbre: «*Les princes d'Orléans sont mes fils*». Ce fut la fusion de 1873. Le comte de Chambord trépassa le 24 août 1883.

Après son décès, quelques monarchistes isolés, détestant souvent cordialement les Orléans, entendirent rappeler l'existence d'une branche aînée des Capétiens qui se trouvait pour eux incarnée par les descendants espagnols de Philippe V. Ainsi, s'affirmait un clivage entre ceux que l'on a appelés d'une manière polémique les «blancs d'Espagne» et les «orléanistes». Les uns et les autres se considéraient comme les vrais légitimistes. Pour la commodité du débat, on conservera l'appellation «blanc d'Espagne» tombée dans le langage public depuis les années 1884-1885.

Sans doute, par le passé, d'autres prétentions ont été formulées dans le cadre du mystère qui entoure les circonstances de la mort du fils de Louis XVI: Louis XVII pour les royalistes. Plus de quarante faux dauphins, dont le plus célèbre fut l'horloger prussien Naundorff, entendirent faire valoir leurs droits dynastiques. La controverse sur l'hypothétique descendance du dauphin n'est pas forcément close puisqu'il est impossible de faire la preuve de la mort de l'enfant royal dans son cachot de la Tour du Temple.

En tout état de cause, les multiples et infinies interrogations sur cette descendance sont pour le moins relativisées par une règle dynastique qui n'est contestée par personne. Et cette règle dynastique énonce que le sang de France ne se présume pas. Poser la question de la légitimité dynastique, c'est aussi poser celle de la légitimité du pouvoir. Au moment de la célébration du Millénaire capétien, on comprend d'autant plus l'intérêt suscité par ces réflexions. Et après tout, les Français penchés sur l'étude de leur histoire savent aussi, qu'en Europe, la monarchie, de l'Espagne à la Suède, est le régime le plus répandu.

Pour l'étude qui nous intéresse, il convient de souligner que pour l'essentiel, l'argumentation des tenants de la descendance de Philippe V touche à son appartenance à la branche aînée des Bourbons, la Maison d'Orléans n'en constituant que la seconde. En outre, l'on veut arguer de la nullité des renonciations à la Couronne de France par Philippe V dont, au demeurant, la postérité n'aurait pas perdu la qualité originelle de Français.

Dans une première partie, seront analysées les lois fondamentales de succession à la Couronne de France et la question de renonciations d'Utrecht. Dans une seconde partie, l'on examinera plus particulièrement la sanction qui était apportée par le vice de pérégrinité à l'expatriation du Français sous l'Ancien Régime. Le point de savoir si un prince de la Maison de France se trouvait, comme un simple particulier, étant absolument déterminant, l'on insistera sur une notion jusqu'alors singulièrement restée dans l'ombre. A savoir, la notion de souveraineté royale qui assurait le fondement du vice de pérégrinité. La démonstration s'attachera à expliquer qu'un prince de la Maison de France pouvait effectivement perdre ses droits dynastiques à raison non pas tellement de son expatriation que de l'impossibilité dans laquelle il se plaçait de se soumettre à la souveraineté royale dont il dépendait comme chacun.

Dès lors, notre conclusion soulignera le bien-fondé de la légitimité de la Maison d'Orléans devenue seule Maison de France depuis 1883.

LA SEMAINE DE JEAN-MICHEL ROYER

Le «*Parisien libéré*», 17 janvier

JEUDI 15

Je rends visite au comte de Paris, à Chantilly, (on lira cela la semaine prochaine dans «*le Parisien*»).

Largement septuagénaire, l'héritier de nos anciens rois pourrait avoir l'existence la plus douillette. Il consacre la plus grande partie de son temps à une fondation où vivent des personnes âgées dont beaucoup sont grabataires. Comme saint Martin, il dément La Rochefoucauld: il ne se résigne pas au malheur des autres. Bel exemple, que l'on peut suivre sans avoir pour autant du sang royal...

HÉRITIER D'HUGUES CAPET

Henri d'Orléans, comte de Paris, est le lointain héritier d'Hugues Capet. Les « quarante rois qui, en mille ans, ont fait la France » ont d'abord été des Capétiens directs, puis des collatéraux : les Valois, puis les Bourbons (à partir d'Henri IV). Notre dernier roi Louis-Philippe, renversé par la révolution de 1848, était un Bourbon-Orléans : il descendait de Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV.

D'après querelles ont longtemps opposé les « orléanistes » aux « légitimistes » partisans des Bourbons de la branche aînée. Celle-ci s'est éteinte chez nous en 1883 à la mort du comte de Chambord, petit-fils de Charles X.

DE GAULLE VOULAIT EN FAIRE SON SUCCESSEUR...

Le comte de Paris a longtemps vécu au Maroc espagnol, en Espagne et au Portugal. Il est revenu en France en 1950, lors de l'abrogation de la loi d'exil des chefs des anciennes maisons régnantes. Le général de Gaulle sembla, un moment, en 1964-1965, vouloir favoriser son élection à la présidence de la République (voir la déclaration de Son Altesse, ci-contre).

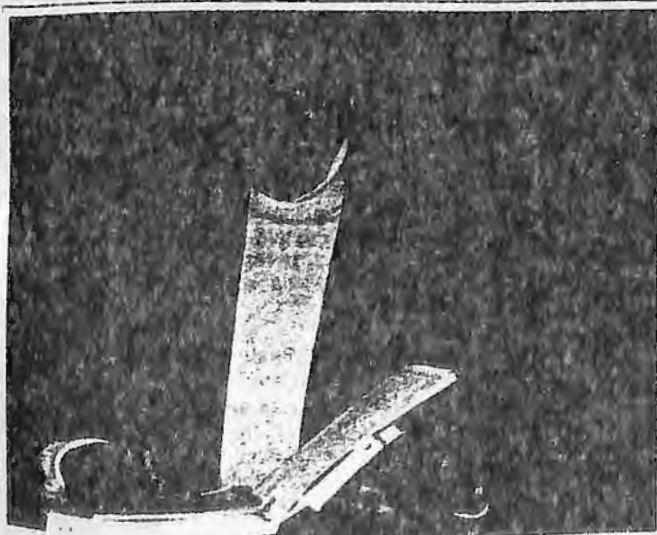
Parisien

Jeudi 22 janvier 1987
43^e année — n° 13175



A la fondation Condé de Chantilly (180 pensionnaires âgés, dont la moitié de grabataires), le comte de Paris côtoie souvent la misère morale. A-t-il parfois envie de partir au loin pour se changer les idées ? « Non, répond-il, j'ai trop roulé ma bosse jadis, je reste ici, ma vie y a un sens : servir les autres. »

(Photo E. PAGNOUD.)



LE COMTE DE PARIS PRÊT A COHABITER AVEC ROCARD ET FABIUS

(Voir en page 5 l'interview recueillie
par Jean-Michel ROYER.)

(Ph. « le Parisien » Emmanuel PAGNOUD.)

194^e anniversaire de la mort de Louis XVI

LE COMTE DE PARIS :

« J'ACCEPTÉ NOTRE HISTOIRE RÉVOLUTIONS COMPRISES »

21 janvier 1793 : Louis XVI est guillotiné sur ce qui est aujourd'hui la place de la Concorde. En ce jour anniversaire, notre collaborateur Jean-Michel Royer a rencontré à Chantilly le comte de Paris qui publie cette semaine « L'avenir dure longtemps » (Grasset).

« Le Parisien » : le titre de votre livre est tourné vers le futur. Mais être monarchiste c'est vouloir le retour au passé ?...

S.A.R. : Je ne suis pas de ceux qui avancent vers l'avenir à reculons cherchant à restaurer un Ancien Régime de caricature. J'accepte notre histoire telle qu'elle est, révolutions comprises. Il n'y a pas de tradition vivante sans révolutions. Mais quel est le régime de la Grande-Bretagne, de l'Espagne, de la Belgique, des Pays-Bas, du Danemark, de la Suède, de la Norvège ? Ils sont monarchiques et on y pratique la démocratie, une démocratie parfois fort avancée. Qui a rétabli les libertés en Espagne ? Le roi Juan Carlos, dont le Premier ministre est socialiste et qui s'en accommode fort bien.

L.P. : Si vous étiez notre roi, vous cohabiteriez sans problème avec un Michel Rocard ou un Laurent Fabius ?

S.A.R. : Pourquoi pas, à condition qu'ils n'agissent pas en doctrinaires et qu'ils ne s'attachent qu'à servir la France ! Mais une transition serait nécessaire entre la République à laquelle nous sommes habitués et le retour à la monarchie. Cette transition pourrait être l'élection à la présidence de la République. Cette élection au suffrage universel fait que le régime s'oriente vers une structure monarchique. C'est le général de Gaulle qui l'a innovée et installée. Il souhaitait pour moi cette nouvelle sacralisation par le suffrage universel. Il voulait qu'en 1965 je sois élu président de la République, après quoi il me laissait le soin de m'arranger avec les Français pour faire le reste, comme Hugues Capet l'avait fait. Mais il y a malheureusement renoncé...



Le comte de Paris avec notre collaborateur Jean-Michel Royer. Soixante-dix-huit ans après être né au Nouvion-en-Thiérache, le comte de Paris demeure encore non loin de là à Vinoult-Saint-Firmin. « Quelle est votre vie ? » Réponse : « Oh ! la plus simple possible : la famille, les livres, les oiseaux... et, à pied ou à cheval, de longues promenades dans la forêt de Chantilly, dans ce terroir de l'Île-de-France où sont mes racines profondes... »

(Photo E. PAGNOUD.)

L.P. : A quoi bon rétablir la royauté puisqu'elle l'est déjà de fait ? Depuis de Gaulle, nous vivons ce que Maurice Duverger a appelé la monarchie républicaine. Et l'élection de François Mitterrand, que certains surnomment « le roy François », a encore conforté le système.

S.A.R. : Voulu par de Gaulle, le passage à la monarchie républicaine a été un progrès énorme ; il ne faut surtout rien changer à nos institutions. Mais il manque à notre système cette pérennité qu'assurerait le retour au principe héréditaire, sans laquelle il n'est pas de desseins à long terme.

L.P. : Vous avez eu des rapports d'admiration et de respect réciproques avec le général de Gaulle. Avez-vous les mêmes avec François Mitterrand ?

S.A.R. : Je me suis toujours interdit de porter un jugement public sur ceux qui exerçaient le pouvoir. J'ai eu de nombreux entretiens jadis ou naguère avec l'actuel président de la République. J'ai de l'estime et du respect pour lui. Il remplit son contrat avec beaucoup de dignité et de fermeté. Il est entré dans le rôle d'un monarque constitutionnel à l'anglaise.

L.P. : Le 3 juillet, on célébrera le millième anniversaire de l'élection et du couronnement de votre aïeul Hugues Capet le 3 juillet 987. Au fond, Monseigneur, ce sera en quelque sorte votre millième anniversaire ?

S.A.R. : Vous me rajeunissez ! C'est en tout cas l'anniversaire d'un grand moment de notre histoire : celui où les Capétiens ont commencé à forger l'unité nationale. L'unité nationale : quel de plus nécessaire, encore et toujours ?

Propos recueillis par Jean-Michel ROYER

Un entretien avec le comte de Paris

Les mille ans de Monsieur Capet

Il y a mille ans exactement, en 987, un certain Hugues Capet était élu, puis sacré, roi de France. Entre son avènement et la V^e République s'étale l'histoire d'une nation qui, tout en se voulant une et indivisible, reste multiple et polymorphe. Le comte de Paris, dernier rejeton de la lignée capétienne, célèbre à sa manière le millénaire de sa famille en publiant aujourd'hui, 21 janvier, un livre au titre révélateur, *L'avenir dure longtemps* (Grasset).

Ceux qui avaient déjà lu sa *Lettre aux Français* (Fayard) ne seront guère surpris d'entendre celui qui aurait pu régner sous le nom d'Henri VI saluer la gestion de François Mitterrand, faire l'éloge des immigrés et des manifestations étudiantes ou critiquer sévèrement les excès de la droite...

Le «général», comme il se qualifie lui-même, rêve d'une monarchie constitutionnelle où le roi serait l'arbitre suprême, loin des féodalités et des aristocraties... «Monseigneur», comme on se doit de l'appeler, a bien voulu répondre à nos questions.

«J'ai toujours rejeté cette forme de prétendant puisque prétendre, pour moi, a une notion de droit que je n'ai jamais mise dans mon action. J'ai voulu servir mon pays avant toute chose. Et mon travail a été de dégager l'idée monarchiste des ghettos dans laquelle on l'avait enfermée ou elle s'était laissée enfermer afin de la ramener dans le soubassement national français. Nous nous heurtons à un royaume, à une imagerie qui ont été enseignés pendant des générations et qui ont créé le fossé profond entre la monarchie et les Français. Les liaisons et les ponts pour passer au-dessus de cet événement sont difficiles à créer.

L'Action française l'avait définitivement enfermée dans le ghetto d'une droite extrémiste. Ça ne pouvait pas déboucher, parce que c'était encore une fraction de la France de droite contre une fraction de gauche. C'est ce qui s'est passé exactement avec le général de Gaulle à la veille du renouvellement de son mandat.

UNE POSITION MÉDIANE

Je parle du ballottage de 1965. Ce ballottage l'a fait descendre d'un piédestal et il est devenu l'homme d'un parti alors que toute sa pensée, toute son action antérieure, tout ce qu'il voulait faire pour le pays ne se situait ni à droite ni à gauche. Il avait une position médiane qui lui permettait parfaitement d'être un arbitre. Il est descendu ce jour-là dans l'arène.

La difficulté, c'est que, aujourd'hui, j'ai beau être dans cette position médiane, personne ne m'écoute parce que les mécanismes des partis, les mécanismes de la vie politique française conduisent à la bipolarisation coûte que coûte. Ils ne peuvent vivre et exister qu'en raison même de cette division. Mitterrand essaie de transcen-



Le comte de Paris dans la chapelle Louis-Philippe où reposent ses ancêtres. «Je crois avoir apporté à la France la possibilité de célébrer ce millénaire d'une manière totalement indépendante de tout courant monarchiste» (Photo Diego Goldberg/Syma)

der les choses et de donner une coloration nouvelle à cet arbitrage mais il est contesté parce qu'au départ il est l'homme d'une majorité opposée à celle qui est aujourd'hui au gouvernement.

PAIX ET ÉQUILIBRE

La situation est très délicate. J'admire avec quel courage il le fait parce que c'est dans une intention de paix et d'équilibre qu'il cherche à le faire, mais le résultat n'est pas probant encore. Tout en étant issu de l'appareil, il est l'homme qui déroute ce mécanisme des partis qui ont pris et accaparé l'ensemble des voix des Français pour les orienter en deux courants qui les opposent perpétuellement.

La nature de mes relations avec Pierre Mendès France était excellente. Une fois au pouvoir, il a fait le pari de résoudre l'affaire vietnamienne. Et puis il a eu le courage de vouloir faire de grandes réformes qu'on attendait déjà à cette époque-là. Dans mon bulletin je l'ai beaucoup soutenu, soutenu à fond, et il m'en a été reconnaissant. Nous nous sommes ren-

contrés fréquemment. Et après qu'il eut quitté le pouvoir dans des conditions dramatiques — car quand il est monté au pouvoir, il pouvait parfaitement dissoudre l'Assemblée, le renvoyer, il avait l'opinion publique pour lui ; par respect pour les institutions, il ne l'a pas fait : il est descendu et il est parti, la confusion étant arrivée après lui. Mais il a eu un mérite, c'est qu'il a réfléchi et il n'a pas hésité à se sacrifier pour sauver cette démocratie à laquelle il était attaché.

Alors je l'ai vu à ce moment-là plus souvent. Un jour je lui dis : «Mais pourquoi n'avez-vous pas fait cette réforme, toutes les réformes ?» «J'ai tout tenté, m'a-t-il répondu, mais dans ce pays il y a une telle viscosité administrative qu'on ne peut rien faire...»

UN CERTAIN PARCOURS

Vous me demandez si mille ans c'est difficile à porter ? Pour moi non, puisque j'ai quand même réalisé un certain parcours. Je crois avoir contribué d'une part à redonner à l'idée monarchique une certaine place dans la vie nationale. Je

des syndicats. Ça prouve que la démocratie française se pratique mal...

La succession héréditaire, c'est difficile à concevoir. Nous nous trouvons devant un problème qui a été mal interprété. Les Français sécrètent politiquement et nationalement un nombre de privilèges infiniment plus considérables que ceux que la monarchie avait fait naître. Beaucoup plus. C'est assez injuste. Je crois qu'ils sont contre le droit d'aînesse parce qu'ils ont le goût de l'égalité.

Néanmoins, ils ont un attrait pour les monarchies et ils savent très bien, sans en connaître tous les détails, que le fonctionnement normal passe par le droit d'aînesse.

J'AI GARDÉ TOUTE MA LIBERTÉ

Il y a un tout petit Rubicon à passer. Et ce petit Rubicon, on ne pourra le passer que dans un moment d'angoisse, quand la nation cherchera ce qu'elle a trouvé en de Gaulle : l'arbitre, l'homme propre, probe, celui qui n'est pas compromis et, évidemment, dans la recherche de ce personnage, j'incarne une position qui est assez nouvelle, qui est celle de n'avoir appartenu ni à la droite ni à la gauche, et d'avoir gardé toute ma liberté...

Je n'ai pas revu le général de Gaulle entre son départ de l'Élysée et sa mort. Il m'avait écrit : «Vous aviez raison, restez vous-même». Une très belle lettre. Il est certain que avec de Gaulle, nous aurions pu mettre beaucoup de choses au point entre lui et moi...

IL N'Y A PRESQUE AUCUNE CHANCE RÉELLE

Je sais qu'il faut que je prépare tout, intuitivement, que je prépare tout comme si... Je sais qu'apparemment il y a peu de chances. Enfin je sais intuitivement que mes petits-enfants, à qui j'explique tout cela, vont reprendre le même chemin, le même parcours que moi.

L'idée monarchique est associée désormais à l'unité et au consentement. Il n'y a plus de rancune, il n'y a plus de haine, il n'y a plus d'aversion comme autrefois. C'est quand même un progrès considérable que les événements ont favorisés, surtout depuis que le général de Gaulle a créé cette Constitution et qu'il a ouvert le chemin d'un monarque même «publicain».

Propos recueillis par PHILIPPE DELAROCHE et J.-P. IOMMI-AMUNATEGUI

Comte de Paris, *L'avenir dure longtemps*, Ed. Grasset, 260 p., 89 F.

LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE SE PRATIQUE MAL

Les choses ont changé prodigieusement, notamment à l'échelle de la présidence de la République, du gouvernement et même des partis qui essaient de tout faire pour prendre le pouvoir d'antan mais qui n'arriveront plus à le prendre. Il y aura des ruptures et le phénomène nouveau, c'est la grève des étudiants qui refusent totalement de se laisser embrigader politiquement et la base sociale qui bouge sans aucune autorisation et en dépit des décisions

HUMEUR

Le roi est mort...

La rumeur courtait qu'un libelle plâtrant la fleur de lys, et sans doute imprimé sur une des presses de Hollande spécialisées dans ce genre d'infamie fangeuse, était distribué sous le manteau dans quelques échoppes parisiennes. La même rumeur disait que ce texte scandaleux, tout juste bon pour le fagot, était signé par un misérable imposteur qui prétendrait être le comte de Paris. Il n'y avait certes pas — ces procédés-là étant fréquents de nos jours — de quoi surprendre...

Or nous avons appris, au terme d'une enquête des plus sérieuses, la chose la plus étonnante, la plus renaissante, la plus attristante, la plus douloureuse et la plus révoltante qu'il nous ait jamais été donné d'entendre : hélas, trois fois hélas, c'était bien le descendant de Hugues Capet, l'héritier de mille ans de notre histoire, le dépositaire de tant de nobles nostalgies, le symbole de la résistance à la Gauche, qui était l'auteur de ces pages véreuses. Il a donc bien fallu vous lire, Monseigneur. Et il nous en a coûté.

Car nous avons découvert, Monseigneur, que vous sembleriez tirer une étrange satisfaction de ce que dans votre jeunesse on vous appelait le « prince rouge ».

Nous avons vu aussi que vous faisiez participer Juifs, Arabes, Noirs, Italiens, Polonais, etc., du « mystère de la France » et que vous dénonciez — plusieurs fois, inégalement, nous avons relu cette phrase — ces « choses au fait où la couleur de la peau et la longueur d'une chevelure valent présomption de culpabilité ».

On nous a dit par ailleurs que vous, l'héritier de Saint Louis, grand pourfendeur de mécréants, Arabes et Juifs, vous vous affichiez dans une revue où exercent leur sulfureuse industrie de notoirs métèques, notamment plus sensibles aux charmes étrangers de la synagogue et de la mosquée qu'à ceux, bien français, de la cathédrale de Chartres.

Nous avons appris encore, Monseigneur, que vous usiez de mots crus pour parler de la noblesse et de la bourgeoisie, réservant vos seules paroles aimables au peuple et au prolétariat... Nous avons lu également que ni le

Suite page 20

Le roi est mort...

Suite de la page 10

maréchal Pétain ni Charles Maurras ne trouvaient grâce à vos yeux et qu'en revanche vous compreniez les élans du Front populaire...

Nous avons découvert enfin que vous, que nous croyions bercé depuis toujours par les mélodies si pures de « Prends ton fusil, Grégoire » et « Catholiques et Français toujours », vous vous flattiez de ce que la *Marseillaise* et l'*Internationale*, ces chants séduits prompts à exciter la haine de la populace des faubourgs, « avaient été composés en français ». Nous avons là refermé votre livre : c'était plus que nous n'en pouvions supporter.

Vous avez, achetez-le Monseigneur, commis une bien vilaine action. Libre à vous de désespérer Saint-Nicolas-du-Chardonnet, le bocal vendéen et quelques autres hauts lieux de la tradition française. Passe encore que vous brûliez tout ce que vénèrent les fidèles du trône et du drapeau blanc : c'est à la limite une affaire entre vous et vos amis.

Mais avez-vous pensé, Monseigneur, à nous autres qui avons été élevés dans le culte de 1789, de la République et des soldats de l'an II ? Avez-vous en effet imaginé un instant dans quel désarroi vous allez nous plonger en nous assurant l'image d'une royauté quasiment de gauche et presque révolutionnaire ? Avez-vous compris que nous, qui avons souffert avec le chevalier de La Barre, qui avons été meurtris par le destail de Calas et qui avons de tout temps préféré Marat à Charlotte Corday, nous ne pourrions plus, vous ayant là, nourrir les mêmes certitudes combattives à l'égard de vos ancêtres ? Avez-vous donc mesuré la perplexité qui est la nôtre quand vous essayez de nous convaincre que vous revendiquez aussi la Révolution, le drapeau tricolore, et même un soupçon de drapeau rouge ?

Heureusement, nous parvenons à l'instant des nouvelles rassurantes et réconfortantes. Fort justement indignés par vos propos, les jeunes légions monarchistes avec à leur tête Jean Raspail et autres Thierry Ardisson ont relevé la bannière fleur-de-lysée que vous avez légué choir pour faire allégeance au duc d'Anjou, le seul et véritable tenant de la légitimité traditionnelle. Ainsi les choses, bouleversées un instant par vos écrits, retrouvent leur ordre naturel. Le roi est mort, vive le roi !

BENOIT RAYSKI



Les armoiries royales de France (Photo Roger-Viollet)

par Bertrand Renouvin

21 mars 1993, 19 heures, palais de l'Élysée.

Le chef de l'Etat a quitté son fauteuil et marche vers la fenêtre. Il aime les jardins, les parcs et vient souvent réfléchir, mais dans les poches, en regardant les arbres. Dommage qu'il n'y ait pas, dans les allées,

peut l'appeler Monseigneur ou Monsieur, ce qui revient au même.

Le roi. Tournant le dos à la fenêtre, l'homme qu'on désigne ainsi parcourt son bureau du regard et, levant les yeux, l'arrête sur les deux muses aux seins nus qui entourent la cheminée. Elles ont dû être

Ancien candidat à l'élection présidentielle de 1974, Bertrand Renouvin est membre du Conseil économique et social. Parallèlement, il dirige *Royaliste*, le journal de la Nouvelle Action royaliste. Autrefois baptisé Nouvelle Action française, lors de la scission « gauchiste » qui affecta la vieille Restauration nationale en 1971, le mouvement de Renouvin s'est assez rapidement dégagé de la gangue maurrassienne. Une révision et une ouverture qui l'amènent à soutenir la candidature de François Mitterrand et son action, en particulier dans le contexte issu des élections du 16 mars.

Auteur d'un essai paru l'an dernier, *la République au roi dormant*, chez Hachette-Littérature, Bertrand Renouvin a l'habitude d'analyser le présent immédiat. *Le Matin* lui a demandé de faire un bond dans l'avenir incertain et d'imaginer au jour le jour la vie politique une fois la démocratie française « couronnée ».

Comment la Constitution de la V^e République peut-elle se révéler compatible avec un roi qui, en épousant la fonction présidentielle, a adopté en même temps les traditions républicaines, la *Marseillaise*, le drapeau tricolore, le 14-Juillet, la laïcité, etc. ? Comme dans une bande dessinée, Renouvin évoque les évolutions électorales et la continuité dont le palais de l'Élysée est devenu le symbole. Et pourquoi pas ? L'alternance et la cohabitation ont longtemps été des cas de figure, avant de devenir réalités.

quelques promeneurs et des enfants. Et Pompidou a eu bien tort de supprimer la pièce d'eau où nageaient des canards gras.

La nuit tombe doucement. Cette fois, le printemps a respecté le calendrier. Ce serait bon de se promener dans Paris, comme autrefois... Un huissier entr'ouvre la porte « Monsieur le Prés... pardon, Monseigneur, madame le premier ministre vient seulement d'arriver à Orly ; elle aura un quart d'heure de retard. »

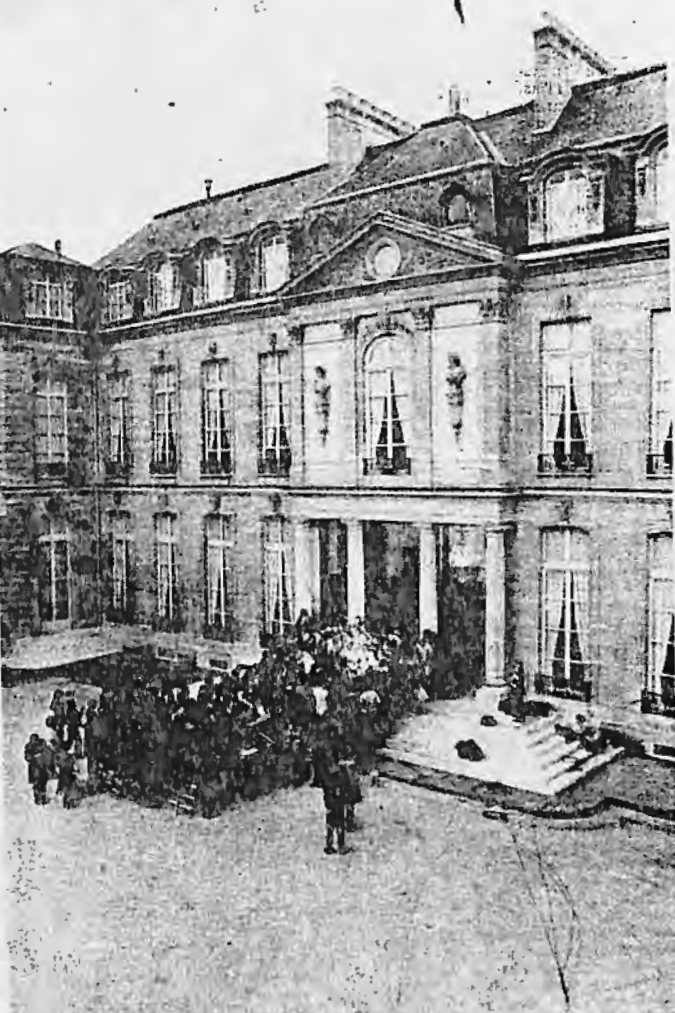
Le chef de l'Etat acquiesce avec un léger sourire. Cela fait bientôt cinq ans qu'il est en fonctions et beaucoup trébuchent encore en s'adressant à lui. Certains ont essayé des « Votre Altesse », mais se sont embrouillés en tentant de parler à la troisième personne du singulier. Pour éviter les catastrophes grammaticales (toujours humiliantes surtout s'il s'agit d'un académicien) le roi s'empresse d'indiquer qu'on

surprises de voir arriver dans le bureau présidentiel un descendant d'Hugues Capet. Tout s'est passé si vite. L'élection à la présidence de la République, inattendue, mais qui correspondait au désir profond d'un arbitre vrai.

Puis, plus tôt que prévu, le référendum portant sur la modification des articles 6 et 7 de la Constitution et instituant le nouveau mode de dévolution du pouvoir, du chef de l'Etat à son fils aîné. Comme en Espagne, les partis les plus républicains ont accepté : la République n'est pas morte, mais habitée en permanence par quelqu'un qui représente toute la nation parce qu'il se situe au-dessus de la mêlée...

Le plus difficile fut de dissiper les fantasmes des aspirants à la parité et les nostalgiques des tenants de la monarchie « de droit divin ». Les requêtes des premiers arrivaient, par sacs entiers, à l'Élysée ; il leur fut répondu par lettre circulaire que la noblesse avait été abolie par Louis XVI et qu'il était hors de question d'en créer une nouvelle. Comme de coutume, les bons serviteurs de l'Etat seraient récompensés par des nominations au tour extérieur dans les grands corps de l'Etat.

Les monarchomaniaques avaient mis plus de temps à se calmer. Dans la nuit du référendum, ces excités avaient parcouru les Champs-Élysées en réclamant « le roi à Versailles » et la dissolution du parti communiste. Le samedi suivant, le *Figaro-Magazine* avait publié un numéro spécial, tiré « la Voie royale », dans lequel était décrit, photos-couleurs à l'appui, l'itinéraire que suivrait le roi et son cortège de Versailles à Reims. Un bref communiqué du secrétaire



20 mars 1988. Sous une forêt de micros, le roi annonce la tenue d'un référendum portant sur la modification des articles 6 et 7 de la Constitution. Désormais le pouvoir se transmettra au fils aîné du chef de l'Etat (Photo Philippe Ladrin/Syga)

général de la Présidence avait indiqué que le roi continuerait de travailler et de résider à l'Élysée, puis le chef de l'Etat avait mis les choses au point au cours de sa première conférence de presse.

Estimant que l'article du *Figaro-Magazine* figurerait désormais « parmi les plus belles œuvres de l'imaginaire journalistique » il avait, en réponse à une question du journaliste de l'*Humanité*, très sévèrement condamné les agissements des ultra-monarchistes : « J'ai toujours dit que la monarchie n'est pas un parti, et surtout pas le parti des royalistes. A plus forte raison maintenant qu'elle est instituée. Le principal mouvement royaliste a annoncé au soir du référendum sa dissolution et son journal a cessé de paraître. D'autres, qui veulent apparemment recommencer les erreurs des ultras sous la Restauration, refusent de comprendre. Je le déplore. »

Mais les Français savent que je suis là avec leur consentement, pour garantir la démocratie et non pour l'abolir. Tout parti doit être respecté. Chacun est libre d'agir comme il l'entend, dans le cadre de l'Etat de droit. » Le Canard enchaîné avait raillé les « débus du royalisme », qui avaient malgré tout fondé un nouveau parti,

Politique-fiction :

Brève chronique

les. Dans quelques semaines, le premier ministre mènera sa majorité à la bataille.

« Madame, lui dit son hôte, vous n'ignorez pas combien j'apprécie votre manière d'être et d'agir depuis cinq ans, même si parfois je vous trouve un peu... doctrinaire. Je souhaite personnellement vous revoir à Matignon mais je n'interviendrai évidemment pas dans la campagne. Très amicalement, je vous mets en garde contre les excès démagogiques : n'oubliez pas que vous êtes, jusqu'au soir du scrutin, le premier ministre de la France tout entière. »

Madame le chef du gouvernement se contente de sourire tandis que le roi lui verse une seconde tasse de café.

21 mars, 20 h 15.

La voiture du premier ministre s'arrête devant le perron. A peine sorti de son bureau, le roi entend le bruit sec de ses talons sur le marbre de l'entrée qui s'estompe lorsqu'elle monte, toujours vive, les marches qui conduisent au premier étage. Léger baise-main. Poignée de main au mari. Le roi s'excuse de recevoir seul : la reine est en visite en Italie et le prince héritier en voyage d'études en Lorraine. Comme il s'agit d'un dîner privé, le roi conduit ses invités à ses appartements.

Le chef de l'Etat s'efface devant Mme le premier ministre. C'est une femme grande, plus séduisante que belle, qui a fait ses classes au Parti socialiste puis comme ministre de 1981 à 1985. Elle agit avec compétence et détermination mais c'est, comme souvent, au sein de son propre parti qu'elle connaît le plus d'entraves : rivalité avec le premier secrétaire, obscurs problèmes de courants. Aux prochaines législatives, cela pourrait lui coûter cher.

Point étonnant que, pendant le dîner, la conversation tourne autour des questions électora-

12 mai, 10 heures, Rennes.

Après Lille, Bordeaux, et tant d'autres villes, le Conseil des ministres est venu se tenir dans la métropole bretonne. Pour ne pas faire de jaloux, il aura lieu à Nantes dans quelques semaines. Le roi préside le Conseil, comme autrefois le président de la République. Mais les réunions sont moins ennuyeuses, et l'atmosphère moins tendue qu'en 1987-88. Les ministres ne considèrent

le roi est de retour

d'une monarchie instaurée

plus le chef de l'Etat comme un patron, ni comme un camarade de combat ; ils ne le regardent pas non plus comme un adversaire.

A chacun ses attributions, telles que les définit la Constitution de 1958, consacrée en l'Etat à l'exception des deux articles évoqués plus haut. Le roi est le garant de la Constitution elle-même, des droits de l'homme inscrits dans son préambule, et des principes généraux de la République (le mot a été conservé au sens de ses publicistes - le bien commun) tels qu'ils figurent dans l'article 2 du texte constitutionnel : laïcité de l'Etat, démocratie, égalité devant le roi, respect de toutes les croyances. L'article 2, c'est aussi le drapeau tricolore, la Marseillaise et « Liberté-Egalité-Fraternité »...

Le roi est aussi le garant de l'unité nationale et le symbole de la continuité de l'Etat. Ce pouvoir que lui attribue la Constitution, le roi n'a plus à le défendre et ne songe pas à l'étendre : le « château » a cessé de se mêler de tout, comme ce fut le cas sous maints septennats, en « doublant » le premier ministre : celui-ci est bien le chef d'un gouvernement qui « détermine et conduit la politique de la nation ».

Tel est le cas lors du Conseil qui se tient à Rennes en ce jour pluvieux de mai. C'est le roi qui a eu l'idée de cette pratique itinérante, qui était celle des rois capétiens : « La monarchie bougeait... Lorsqu'elle s'est enfermée à Versailles, avec la Cour, elle a commencé de déprimer... » Outre ses tâches ordinaires, le Conseil va donc délibérer de l'avenir de la Bretagne et plusieurs ministres (de l'Agriculture, de l'Industrie, du Commerce extérieur, de la Mer) resteront sur place jusqu'au dimanche suivant tandis que le roi se rendra à Brest, à Lorient, Ploërmel et Saint-Malo en compagnie du président du conseil régional.

14 mai, 12 h 30, à 50 km de Brest.

Casse-croûte sur le chantier du TGV. Il fait beau depuis peu mais le roi a mis des bottes pour se protéger de la boue. Une petite foule l'entoure, plus intriguée que révérencieuse. Le chef de l'Etat bavarde en arabe avec deux travailleurs marocains. Un contremaître s'approche, goguenard : « Je m'excuse, Monseigneur, mais où est votre Cour ? » — Mon cher ami, point de cour, ni de grands du royaume, ni de chambellans. Tout cela est mort et je ne m'en plains pas. Comme tout chef de l'Etat, j'ai un cabinet et des conseillers qui ne dansent pas le menuet, je vous prie de le croire... »

30 mai, 11 heures, banlieue parisienne.

Visite à une municipalité communiste durement éprouvée par l'incendie de la principale usine de la commune : 700 personnes en chômage technique, plusieurs blessés parmi les ouvriers et les pompiers. Le cortège officiel s'arrête devant la mairie : service d'ordre léger, foule nombreuse, des sourires moqueurs, pas de cris. Le roi serre la main du maire et des conseillers municipaux : ils ont mis leurs décorations ou, à défaut, de gros macarons de la CGT et du PC.

Le député communiste est là, qui n'est autre que le secrétaire général du Parti :

« Je suis heureux de vous accueillir dans une circonscription ouvrière, et entend le rester ! »

— Je n'y vois pas d'inconvénient, monsieur le député. »

Les micros se tendent pour enregistrer cet échange de paroles fort peu historiques. Visite des blessés à l'hôpital, de leurs familles, puis des décombres de l'usine.

Sur le chemin du retour, le roi et le député marchent côte à côte. « Alors, monsieur le secrétaire général, comment va votre parti ? »

— Il est en pleine croissance, Monsieur, et nous donnerons du fil à retordre à la droite !

— C'est votre affaire... à bientôt, peut-être au Conseil des ministres si les citoyens en décident ainsi... » Claquement des portières.

du fil une voix cassée, un peu triste.

« Madame, je comprends votre déception. Vous avez mené une campagne dynamique et le débat dans le pays a été d'un excellent niveau. Vous allez quitter Malignon de façon parfaitement honorable et je ne doute pas que vous jouerez, dans l'opposition, un rôle positif. Lorsque vous serez remis des fatigues de la campagne, venez déjeuner à l'Elysée. »

17 juin, 11 heures.

Sur le perron de l'Elysée, le secrétaire général donne la liste des membres du nouveau gouvernement. La veille, après sa désignation officielle, le premier ministre a été longuement reçu par le roi. Exposé du programme gouvernemental : politique européenne, réforme fiscale, équilibre budgétaire...

Diplomate, il préfère citer un autre nom, qui a l'assentiment du roi : la coexistence, comme on disait autrefois, doit prendre un bon pli.

14 juillet, 10 heures.

Entouré du gouvernement, le roi préside le défilé militaire. Tout à l'heure, ce sera la réception à l'Elysée, puis les bals traditionnels. Au lendemain de l'instauration de la monarchie, des journalistes s'étaient interrogés sur la nouvelle fête nationale. Choisirait-on la Saint-Louis, ou la Saint-Henri en souvenir du Bérusais ? Profitant d'une interview, le roi avait précisé que le 14 juillet commémorait la fête de la Fédération de 1790 et qu'il n'était pas question de changer la date de la fête nationale — pas plus que le tricolore du drapeau.

remonte haut dans le passé, met en relief les constantes, prend la mesure des éléments nouveaux. Sa tâche est de préserver l'indépendance de la nation et de veiller à l'équilibre européen. Que la France ne soit pas étouffée par l'expansion des empires, telle fut, telle est la préoccupation essentielle de la monarchie.

« Alors, messieurs, la vieille marmite balkanique se remet à bouillir. Il est prévisible que les Bulgares ne resteront pas inactifs en Macédoine et que les Russes vont profiter des troubles. Ils s'installeraient volontiers à Rijeka et à Dubrovnik. La France, quant à elle, mais aussi l'Europe occidentale, attache le plus grand prix à l'indépendance yougoslave. Nous ne pouvons tolérer des interventions étrangères s'engageant à l'envoyer pour le convoquer l'ambassadeur d'Union soviétique pour le

16 août, 18 heures.

Visite au PC de Taverny, longuement commentée à la radio puis, à 20 heures, diffusion d'un message télévisé du chef de l'Etat à l'intention des Français, mais aussi des Russes : « La France, puissance pacifique, mettra en œuvre tous ses moyens, je dis bien tous ses moyens, pour garantir l'indépendance des peuples de Yougoslavie. »

17 août, 12 heures.

Le ministre soviétique de la Défense annonce que les manœuvres des forces du pacte de Varsovie, « destinées à prévenir une agression des forces impérialistes », sont terminées. En Yougoslavie, la tension est retombée sous l'effet de la menace extérieure. Le ministre français des Affaires étrangères s'envole pour Belgrade afin de mettre au point un accord de coopération économique élargi.

Octobre-novembre.

La vie ordinaire a repris son cours. Long coup de téléphone au roi du Maroc pour débloquer une négociation agricole entre la CEE et le royaume chérifien : une amitié très ancienne entre la famille de France et la dynastie marocaine permet d'arrondir plus facilement les angles. Projet de référendum « portant sur l'organisation des pouvoirs publics ».

En clair, il s'agit de faire une toilette de la Constitution, en éliminant les éventuels conflits de compétences entre le chef de l'Etat et le premier ministre. Discussions avec celui-ci, consultation des chefs de parti. Ce sera pour le printemps... A l'approche de la mauvaise saison, réunion au ministère des Affaires sociales des délégués élus par la population qui constitue ce qu'on appelle le quart monde. Discussion des programmes d'emploi, d'aide alimentaire.

31 décembre.

Visite à l'Elysée des représentants des communautés religieuses : cardinal-archevêque de Paris, président de la Fédération protestante, grand rabbin, recteur de la mosquée. Les représentants du Grand Orient de France et de la Grande Loge sont reçus séparément. Le roi et le prince héritier partagent ensuite le repas organisé par l'Armée des Algériens en France.

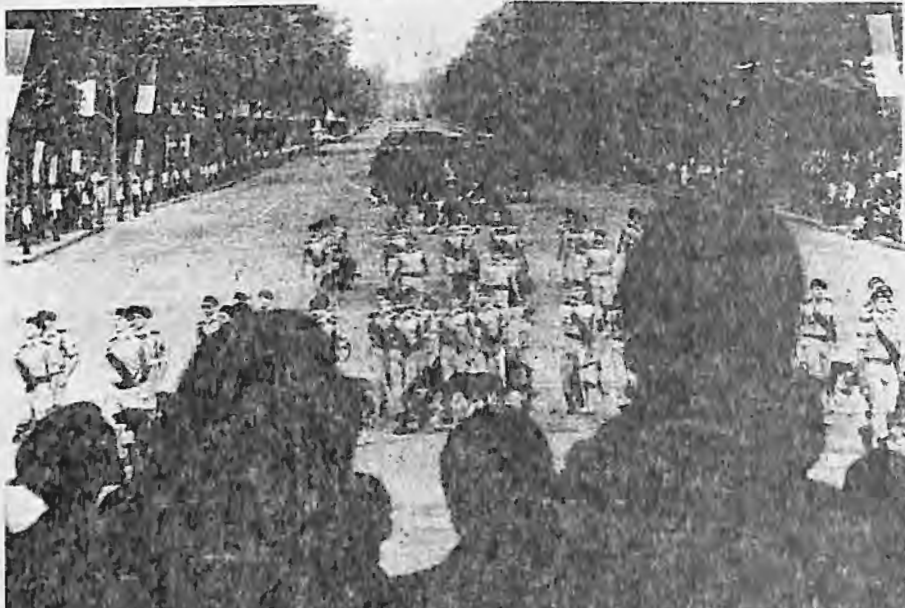
1^{er} janvier 1994, 9 heures.

Après avoir entendu la messe dans la chapelle de l'Elysée, le chef de l'Etat gagne Roissy, où l'attend l'avion qui l'em mènera à Moscou. Après la crise de l'Eti et les bouderies de l'autonomie, il s'agit de reprendre des relations diplomatiques normales.

Tandis que l'Airbus roule sur la piste, le roi incline le dossier de son fauteuil. Il n'aura pas le temps de dormir : trop de notes, de dossiers, de discours à relire... Le roi aime l'avion. Il a piloté autrefois. Et si celui-ci s'écrasait en bout de piste ? Bah, le prince héritier prendrait le relais. « Je m'en vais, l'Etat demeure. » Qui a dit cela ?

Au retour, escale de 24 heures à Varsovie... Pourquoi qu'il ne neige pas à Moscou... Relire le discours... Le roi s'est endormi. Une hôtesse dépose une couverture sur ses jambes.

BERTRAND RENOUYIN



14 juillet 1988, 10 heures. Entouré du gouvernement, le roi préside le défilé militaire. Malgré les polémiques, le roi a maintenu la fête nationale du 14-Juillet, date célébrant la fête de la Fédération de 1790 (Photo Grunau/Jochim)

15 juin, 20 h 01. Soirée des législatives.

Le roi est dans son salon privé en compagnie du secrétaire général de l'Elysée. Télévisions et radios donnent les premières fourchettes : victoire probable de la coalition libérale-centriste à une courte majorité. Confirmation un peu plus tard : la droite parlementaire obtient de justesse la majorité absolue, trois sièges pour l'extrême-droite, aucun pour VLR (« Vive Le Roi ») qui ne recueille que 0,27 % des suffrages exprimés. Les socialistes dominent massivement la gauche, mais le PC a regagné quelques sièges.

Décidément, les Français ont pris goût à l'alternance, qui se déroule plus paisiblement qu'autrefois. Le roi nommera un premier ministre issu de la nouvelle majorité ; ce sera le président du parti centriste puisque les formations de droite ont déjà conclu un accord sur ce point. Le roi connaît bien cet homme discret et efficace, qu'il recevait régulièrement lorsqu'il était porte-parole de l'opposition.

15 juin, 23 h 15.

Le roi téléphone au premier ministre en exercice. Au bout

Le roi indique son souci majeur : le pays sort peu à peu de la crise, et il serait dangereux de remettre en cause le plan quinquennal, qui a été démocratiquement débattu et adopté. « Quant à la réforme fiscale, vous n'ignorez pas qu'on ne gagne rien à accorder trop de privilèges à certains : souvenez-vous des grèves de 1997. »

On passe ensuite à la formation du gouvernement. Le roi écoute sans mot dire les noms retenus pour les ministères techniques. La première préoccupation du chef de l'Etat est de pouvoir compter sur des responsables compétents en matière de défense et de politique étrangère. Pour le Quai d'Orsay, le nom prononcé le satisfait pleinement. Mais pour la Défense, c'est une autre affaire.

« Vous auriez tort, M. le premier ministre, de choisir un homme trop proche des milieux militaires ; le ministre de la Défense nationale ne doit pas être le porte-parole de l'armée, ou son aveugle défenseur. Il y a au moins un précédent fâcheux. »

Le premier ministre pourrait faire prévaloir son choix.

16 août, 23 heures.

Fort de Brégançon. Le roi est arrivé le matin en compagnie de sa famille pour prendre quelques jours de repos. Il savoure la douceur de la nuit sur la terrasse en buvant un jus de fruit. Un garde s'approche, téléphone sans fil à la main :

« Le Quai d'Orsay, Monseigneur. »

Voix tendue du ministre : « La situation est dramatique en Yougoslavie. Dans le Kosovo, Serbes et Albanais se tirent dessus à Peci et Pristina. En Croatie, les nationalistes manifestent violemment et la Bosnie s'agite. Notre ambassadeur vient de me dire que le désastre régnait à Belgrade. Le pays est au bord de l'écroulement. »

— Je serai à Paris dans deux heures. Prévenez Malignon et la Défense. Nous nous réunirons à l'Elysée. »

15 août, 2 heures du matin.

Le roi prend la parole. Les ministres l'ont surnommé « Longue Mémoire » : lorsqu'il traite des relations internationales, le chef de l'Etat est de toute évidence l'histoire vivante. Il

mettre en garde. M. le ministre des Affaires étrangères, il serait utile que nous soyons en contact permanent avec Belgrade, Roule, Bonn et Ankara. Et tâchez d'éviter que les Américains n'agissent comme des éléphants dans un magasin de porcelaine... »

16 août, 15 heures.

Les photos satellites sont nettes : des régiments de chars se sont regroupés autour de Peci en Hongrie, à quelques dizaines de kilomètres de la frontière yougoslave ; d'autres circulent en bordure de la Voïvodine, prêts à fonder sur Belgrade. Mouvements de troupes en Bulgarie... Le roi tend les documents à l'ambassadeur russe :

« Je crains de percevoir trop clairement vos intentions. Toute ingérence soviétique dans les affaires yougoslaves déclencherait une crise d'une extrême gravité, qui mettrait en péril la paix en Europe. »

L'ambassadeur se récrie : jamais l'URSS n'interviendrait en Yougoslavie sans y être expressément appelée.

HENRI IV



1989

"HENRI IV 1989"

Association pour la commémoration de l'avènement
d'Henri IV au trône de France

En 1989 sera célébré le quadricentenaire de l'avènement d'Henri IV au trône de France et de la fondation de la dynastie des Bourbons. Cet événement majeur de l'Histoire de France sera l'objet d'une commémoration nationale à laquelle il est bien évident que le Sud-Ouest se doit de participer.

Trois manifestations scientifiques sont d'ores et déjà prévues qui sont organisées en liaison étroite avec un comité scientifique placé sous la présidence de M. Jean Favier, membre de l'Institut, directeur général des Archives de France, qui regroupe les historiens les plus connus du règne d'Henri IV.

La manifestation principale sera une exposition sur le thème de Henri IV et la reconstruction de la France présentée au château de Pau puis à Paris. Cette exposition comportera des documents historiques et des oeuvres d'art d'une grande importance. Elle sera accompagnée de la publication d'un important catalogue scientifique et complétée par une version plus légère, composée de panneaux photographiques, susceptible de circuler dans plusieurs villes.

Deux colloques seront organisés en liaison avec l'exposition. Le premier, où sont invités les principaux historiens internationaux de cette période, recouvrira le thème de l'exposition et se tiendra à Pau. Le second sera consacré à l'analyse des forces vives du Sud-Ouest qui ont permis le succès d'Henri IV. Les séances pourront être réparties entre plusieurs villes de la région concernée, Nérac notamment.

Pour être à même de mieux organiser ces manifestations scientifiques et de coordonner éventuellement celles que les villes ou associations désireraient organiser, il nous a semblé nécessaire de créer une association spécifique à durée limitée, "l'Association pour la commémoration de l'avènement d'Henri IV au trône de France", plus brièvement Association Henri IV 1989 dont les statuts ont été déposés le 11 juin 1986.

Pour que le plus grand nombre d'Aquitains et de Gascons puissent s'associer à ce mouvement et bénéficier des avantages de l'Association (lettre d'information, gratuité d'accès à l'exposition, prix préférentiel pour l'acquisition de l'important catalogue et des divers volumes des actes des colloques,...) nous avons prévu un montant peu élevé de cotisation (50 F).

Vous trouverez au verso un bulletin d'adhésion que nous vous serions reconnaissants de nous retourner rapidement. Les cotisations réglées postérieurement au 1er octobre 1986 seront valables pour 1987. Il est prévu que non les associations mais des membres individuels seront admis, à charge pour eux de faire la liaison avec les associations intéressées.

BUREAU ET CONSEIL D'ADMINISTRATION
au 15 juillet 1986

BUREAU

Président : M. Jacques Perot, conservateur du Musée national
du château de Pau
Vice-présidente : Mme Esquirol, conservateur des Musées d'Agen et de
Nérac
Vice-président-secrétaire général :
M. Pierre Tucoc-Chala, professeur à l'Université de
Pau
Trésorier : M. Fernand Carlier
Trésorier-adjoint : M. Gérard de Francmesnil

AUTRES MEMBRES DU CONSEIL

- M. le Président du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques
- M. le Maire de Pau
- M. Charles Blanc, président de la Société de Borda
- Mme Cocula
- M. Christian Desplat, professeur à l'Université de Pau
- M. Hourmat, président de la Société Sciences, Lettres et Arts de
Bayonne
- M. Jean-Claude Lasserre, conservateur de l'Inventaire régional
d'Aquitaine
- M. Marin, directeur de la Bibliothèque municipale de Pau
- M. Jules Pujo, président de l'Association Béarn Culture
- M. Jacques Staes, directeur des services d'Archives des Pyrénées-
Atlantiques



BULLETIN D'ADHESION

NOM.....Prénom.....

Adresse.....

.....Tél.....

désire adhérer à l'association "HENRI IV 1989" et verse la somme de :

- cotisation ordinaire 50 F ☐
- cotisation membre bienfaiteur 100 F ☐

à retourner à
l'Association HENRI IV 1989
Musée national du château de Pau - 64000 PAU (tél. 59-27-36-22)
CCP. Bordeaux 279 20 S